

UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE



Rapport annuel 2023

sur le fonctionnement
et l'évolution de l'Union

Décembre 2023



Rapport annuel 2023

sur le fonctionnement
et l'évolution de l'Union

Décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	7
Liste des graphiques	7
Liste des abréviations, sigles et acronymes	8

Résumé du rapport 10

Introduction 27

Première partie : 29 **Situation économique, financière et monétaire de l'Union**

1.1. Environnement international 30

1.2. Évolution de la situation économique dans l'UEMOA 31

1.2.1. Production	31
1.2.2. Prix et inflation	32
1.2.3. Finances publiques et dette publique	32
1.2.4. Commerce extérieur et balance des paiements	33
1.2.5. Situation monétaire	33

Deuxième partie : 35 **État d'avancement du processus d'intégration régionale**

2.1. Gouvernance et convergence économiques 36

2.1.1. Surveillance multilatérale	36
2.1.2. Harmonisation des cadres juridique et comptable	37
2.1.3. Prévisions et études économiques	39
2.1.4. Développement du système statistique régional	41

2.2. Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement 42

2.2.1. Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux	42
2.2.2. Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services	45

2.3. Négociations d'accords commerciaux 47

2.3.1. Accords au niveau sous régional ou continental	47
2.3.2. Accords au niveau international	47

2.4. Coordination et financement des chantiers communautaires 48

2.4.1. Programme de coopération	48
---------------------------------	----

2.5. Programme économique régional et politiques sectorielles de l'Union	55
2.5.1. Programme Économique Régional (PER)	55
2.5.2. Aménagement du territoire communautaire	56
2.5.3. Infrastructures et services des transports	58
2.5.4. Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures	63
2.5.5. Développement du secteur de l'énergie	64
2.5.6. Développement de l'économie numérique	68
2.5.7. Développement agricole et Sécurité alimentaire	69
2.5.8. Environnement et développement durable	77
2.5.9. Développement du secteur privé	82
2.5.10. Artisanat	83
2.5.11. Culture	84
2.5.12. Tourisme	85
2.5.13. Développement humain	86
2.6. Paix et sécurité dans l'espace UEMOA	90
2.7. Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au titre de l'année 2023	93
2.8. Contrôle démocratique et juridictionnel	97
2.8.1. Cour de Justice (CJ)	97
2.8.2. Cour des Comptes (CC)	98
2.8.3. Comité Interparlementaire (CIP)	100
2.9. Activités des organes consultatifs	102
2.9.1. Chambre Consulaire Régionale (CCR)	102
2.9.2. Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)	103
2.9.3. Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)	103

Troisième partie : Gouvernance institutionnelle

3.1. Cadre d'orientation des actions et interventions de l'Union et recadrage des priorités	106
3.2. Gestion financière des organes	109
3.2.1. Évolution du budget de l'Union	109
3.3. Programme immobilier de l'UEMOA	112

3.4. Actions stratégiques de la performance des activités, des politiques et programmes de l'Union **113**

3.4.1.	Mise en place des outils d'orientation et de pilotage de l'Union et de la Commission de l'UEMOA	113
3.4.2.	Préservation du patrimoine de l'Union et performance des interventions	115
3.4.3.	Évaluation des politiques et programmes de l'Union	117
3.4.4.	Mise en place d'un dispositif de gestion de risques au sein de la Commission de l'UEMOA	118

3.5. Communication et visibilité de l'Union **120**

3.5.1.	Communication et visibilité des chantiers communautaires	120
3.5.2.	Représentation et visibilité de l'Union	121

Quatrième partie : Difficultés, recommandations et perspectives **123**

4.1. Difficultés	124
4.2. Défis à relever	124
4.3. Recommandations	125
4.4. Perspectives pour 2024	125

Conclusion **135**

Annexes **137**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Taux de croissance économique mondiale entre 2019 et 2021 (en %)	30
Tableau 2 :	Situation des projets achevés par État membre	56
Tableau 3 :	État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2023	95
Tableau 4 :	Situation des programmes et projets communautaires en 2023 par État membre	96
Tableau 5 :	Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2018 à 2023	109
Tableau 6 :	Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2018 à 2023	110
Tableau 7 :	Récapitulatif de la mise en œuvre des réformes par domaine et par État membre au titre de l'année 2023	138

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2019-2024	31
Graphique 2 :	État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre des années 2022 et 2023	94
Graphique 3 :	État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2023	94
Graphique 4 :	Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2022 et 2023	95

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACBF	: Africa Capacity Building Foundation
AFRISTAT	: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
APE	: Accord de Partenariat Économique
APEI-UE-RCI	: Accord de Partenariat Économique Intérimaire entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire
APUC	: Administration Publique Centrale
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	: Banque Islamique de Développement
BOAD	: Banque Ouest-Africaine de Développement
BP	: Budget Programme
BIOPAMA	: Biodiversity and Protected Areas Management
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAP 2025	: Cadre d'Actions prioritaires de la Commission de l'UEMOA pour la période 2021-2025
CCC	: Comité Consultatif de la Concurrence
CCEG	: Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement
CEH	: Centre d'Excellence de l'Habitat
CCR	: Chambre Consulaire Régionale
CCT	: Conseil des Collectivités Territoriales
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CE	: Communauté européenne
CILSS	: Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIP	: Comité Interparlementaire
CNEE	: Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNPE	: Comité National de Politique Économique
CREPMF	: Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
CTDS	: Conseil du Travail et du Dialogue Social
DAREN	: Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement
DATC	: Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports
DDH	: Département du Développement Humain
DEMEN	: Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'Économie Numérique
DMRC	: Département du Marché Régional et de la Coopération
DPE	: Département des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure
DSAF	: Département des Services Administratifs et Financiers
DSP	: Délégation de Services Publics
EE	: Évaluations environnementales
EI	: Effective Implémentation
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAIR	: Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FDE	: Fonds de Développement de l'Énergie
FEAO	: Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest
FMI	: Fonds Monétaire International
FRDA	: Fonds Régional de Développement Agricole
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INS	: Institut National de la Statistique
IREC	: Initiative Régionale pour l'Énergie Durable
ITC	: Centre du Commerce International
IZF	: « Investir en Zone Franc »
JICA	: Japan International Coopération Agency
OBAPAO	: Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
ORFAO	: Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OPA	: Observatoire des Pratiques Anormales
ORASTEC	: Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire

PACITR	: Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers
PAPBIO	: Programmes d'Appui à la Préservation de la Biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest
PAPFOR	: Programme d'Appui à la Préservation des Écosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest
PAU	: Politique Agricole de l'Union
PCD	: Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO
PCD-TASAN	: Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PCJ	: Postes de Contrôle Juxtaposés
PCOM	: Présidence de la Commission
PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PER	: Programme Économique Régional
PHV	: Programme d'Hydraulique Villageoise
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIR	: Programme Indicatif Régional
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PND/SRP	: Programme National de Développement/Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
PPBSE	: Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation
PPP	: Partenariat Public-Privé
PRFE	: Programme Régional de Facilitation des Échanges
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SIPAO/WAPIS	: Programmes régionaux de gouvernance énergie, transport et de sécurité régionale
SNC	: Structures Nationales de Concurrence
SOAC	: Système Ouest-Africain d'Accréditation
SYSCOA	: Système Comptable Ouest-Africain
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TICAD	: Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
USAID	: Agence des États-Unis pour le Développement International
ZLECAf	: Zone de Libre Échange Continentale Africaine

RÉSUMÉ DU RAPPORT

1. Contexte de l'Union en 2023

En 2023, l'activité économique mondiale est demeurée confrontée à la poursuite des répercussions de la crise russo-ukrainienne ainsi que des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, à la persistance de l'inflation à des niveaux élevés et au resserrement continu des politiques monétaires avec comme corollaire la perturbation du secteur financier. Dans ce contexte, selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) publiées au mois d'octobre 2023, le taux de croissance économique mondiale ralentirait à 3,0% en 2023 contre 3,5% en 2022. Ce ralentissement se poursuivrait en 2024 avec un taux de croissance économique projeté à 2,9%. Dans les pays avancés, le taux de croissance économique ressortirait à 1,5% en 2023 contre 2,6% en 2022. En Afrique subsaharienne, le rythme de progression de l'activité économique ralentirait pour ressortir à 3,3% en 2023, après 4,0% en 2022, expliqué essentiellement par les difficultés de financement engendrées par le relèvement des taux des banques centrales et aussi par les effets du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

L'inflation mondiale se réduirait en passant de 9,2% en 2022 à 5,9% en 2023 et 4,8% en 2024. Toutefois, elle resterait au-des-

sus du niveau d'avant COVID-19. Dans les pays avancés, la hausse du niveau général des prix s'établirait à 3,3% en 2023 après 7,7% en 2022. En Afrique subsaharienne, la hausse des prix serait un peu plus élevée en ressortant à 15,8% en 2023 après 14,5% en 2022.

C'est dans cet environnement que les économies des États membres de l'UEMOA ont évolué en 2023. La croissance économique de l'Union se situerait à 5,7% comme en 2022, en lien avec la bonne tenue de tous les secteurs d'activités dans un contexte de hausse des prix en diminution. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union en 2023 ressortirait à 3,87% contre 7,4% en 2022.

L'exécution des budgets des États membres de l'UEMOA en 2023 se solderait par une réduction du déficit budgétaire global de l'Union à 5,3% du PIB contre 6,7% en 2022. Quant au déficit budgétaire global, hors dons, il se réduirait pour se situer à 6,7% du PIB contre 8,0% en 2022, expliqué par une hausse des recettes publiques plus importante que celle des dépenses.

Le taux d'endettement s'établirait à 59,5% en 2023 contre 57,6% en 2022, soit une progression de 1,9 point de pourcentage.

Concernant les échanges extérieurs de l'Union, le solde global de la balance des paiements enregistrerait une amélioration, en ligne avec l'atténuation du déficit du compte courant, modérée par le repli des entrées de capitaux au titre du compte financier, pour ressortir à -2,5% du PIB contre -3,0% en 2022.

Les réserves couvriraient 3,5 mois d'importations de biens et services en 2023.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2023, comparée à celle à fin décembre 2022, serait caractérisée par un ralentissement du rythme de progression de la masse monétaire, consécutif à la baisse de la croissance des Actifs Extérieurs Nets (AEN), atténuée par l'augmentation des créances intérieures. Le taux de croissance de la masse monétaire ressortirait à 7,8% à fin 2023.

C'est dans ce contexte économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit, conformément à leurs mandats, aux priorités de l'Union et aux décisions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, les chantiers communautaires dont les principaux résultats sont consignés dans le présent rapport.

2. État de mise en œuvre des chantiers de la Commission en 2023

Conformément à ses missions, la Commission de l'UEMOA a conduit plusieurs chantiers dans le but de renforcer les acquis de l'Union.

En 2023, l'exercice de la surveillance multilatérale s'est réalisé conformément aux dispositions de la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020.

Il ressort de cet exercice qu'en dépit des crises multiformes, l'activité économique au sein de l'Union s'est maintenue sur une dynamique de croissance, profitant particulièrement des conditions climatiques favorables et de la poursuite de la mise en place d'infrastructures structurantes. Les orientations de politique économique aux États membres au titre de l'année 2023, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, en sa session du 16 juin 2022 tenue à Niamey, ont porté principalement sur la nécessité de (i) intensifier les investissements dans le secteur agricole, et accélérer la diversification et la transformation des produits agricoles par le développement de pôles agro-industriels ; (ii) renforcer la mobilisation des ressources pour une production agricole durable à travers le recours aux mécanismes innovants de financement et l'amélioration des conditions pour une meilleure participation du système financier régional au financement du secteur agricole ; et (iii) renforcer les échanges intra-communautaires des produits agricoles, à travers notamment l'amélioration du système d'information et la levée des entraves à la libre circulation des biens.

Le rapport de décembre a mis l'accent sur la situation économique et financière en 2023, les perspectives à moyen terme. Il convient d'indiquer que le retour à la consolidation budgétaire de l'ensemble des États membres de l'Union est envisagé en 2026, sous l'hypothèse d'une atténuation des crises aussi bien au niveau régional qu'international.

Par ailleurs, les réflexions sont en cours en vue de proposer un nouveau Pacte de convergence de l'UEMOA, en cohérence avec les engagements régionaux et internationaux.



Dans le domaine de la modernisation de la gestion des finances publiques des États membres, la Commission a poursuivi le renforcement des capacités des États membres ainsi que l'élaboration et la mise à la disposition des États de l'Union des guides didactiques portant sur les principales innovations introduites par les Directives du nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques.



En matière de fiscalité intérieure, la Commission a engagé un processus de révision du Règlement n°08/CM/UEMOA du 26 septembre 2008 portant adoption des règles visant à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et des règles d'assistance administrative en matière fiscale. L'objectif poursuivi est d'adapter ce texte communautaire aux standards

internationaux en matière d'élimination de la double imposition et de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales.

La Commission a également engagé la révision de la Décision n°02/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019 portant adoption du Plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les États membres de l'UEMOA en vue de l'actualiser.

En matière de commande publique, une révision des textes de base est en cours à travers une mouture du projet de Directive portant réglementation communautaire des marchés publics au sein de l'UEMOA qui procède d'une fusion consolidée des Directives n°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et n°05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et délégations de service public dans l'UEMOA auxquelles sont extirpées la catégorie des conventions de délégation de service public qui passent désormais sous l'empire de la Directive n°01/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022 portant cadre juridique et institutionnel des Partenariats Public-Privé dans l'UEMOA.



S'agissant de l'édification du marché commun, la Commission a pris des initiatives à travers l'élaboration de la plateforme collaborative de dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine communautaire des produits et du dispositif d'alerte

aux entraves à la libre circulation et au droit d'établissement. Des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été menées dans les postes de contrôle frontaliers et sur les différents corridors des États membres afin de mettre un terme aux tracasseries récurrentes constatées sur les axes routiers.

Au titre des difficultés, il convient de relever le refus d'octroyer les avantages liés à l'origine communautaire aux produits originaires de l'Union dans un État membre, les tracasseries sur les corridors notamment dans le cadre des opérations de transit inter-État et la multiplicité des postes de contrôles sur les corridors.

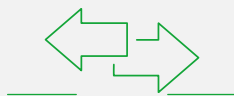
Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines Directives ont également constitué un frein à l'effectivité du droit d'établissement.

Cette situation compromettant la libre circulation des personnes, des biens et des services ainsi que la liberté d'établissement pourrait susciter, dans les autres États membres, l'application de la réciprocité ; ce qui constituerait un recul pour notre processus d'intégration régionale.



Concernant la convergence avec la CEDEAO, la collaboration entre les deux institutions a été renforcée. Elle a permis de mettre en place des cadres communs dans plusieurs domaines, notamment la gestion de l'Union douanière. Cette collaboration a également facilité la mise à jour du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO à travers la migration vers la version 2022 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises,

la mise à jour du TEC UEMOA sur la base de la nouvelle version du TEC CEDEAO.



Dans le cadre du développement des échanges commerciaux, la Commission a poursuivi les interventions dans les domaines de la facilitation des échanges commerciaux, la promotion des produits originaires, l'accès aux marchés étrangers des produits de l'Union et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale.



En matière de facilitation des échanges, le projet de texte sur la dématérialisation des opérations commerciales et douanières a été adopté par la réunion des Ministres statutaire, le 16 juin 2023, à Niamey, sous la forme d'une Directive n°02/2023/CM/UEMOA qui a pour objet de définir le cadre juridique de la dématérialisation des procédures et des formalités douanières et du commerce extérieur au sein des États membres de l'UEMOA. Cette Directive offre l'opportunité aux administrations douanières et de commerce extérieur de réduire significativement le temps de traitement des dossiers relatifs au commerce extérieur pour augmenter le volume des recettes et des affaires. Elle contribuera au développement du commerce électronique transfrontalier dans l'espace UEMOA. Elle se fonde, d'une part, sur la reconnaissance et l'équivalence du support numérique au support papier des documents et, d'autre part, la reconnaissance de la signature électronique. À moyen terme, le passage total du papier au

numérique est envisagé. L'adoption de ce cadre communautaire devrait permettre de finaliser la mise en place du projet de plateforme d'échange des documents commerciaux, notamment le Certificat d'Origine électronique (e-CO) UEMOA et des portails d'informations commerciales dans les États membres de l'Union.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest s'est poursuivie. Un accord financier d'un montant de 125 155 480 francs CFA couvrant la période de novembre 2022 à novembre 2023 a été signé le 05 janvier 2023 avec la Banque Mondiale et a permis en 2023, de renforcer les capacités des Comités nationaux de facilitation des échanges et de définir un cadre de mesure des performances aux frontières.



Dans le cadre de la promotion des produits locaux originaires de l'Union et du renforcement du commerce entre les États membres de l'Union, la Commission de l'UEMOA a co-organisé avec la République du Bénin, du 3 au 8 octobre 2023, à Cotonou, la 4^{ème} édition de l'initiative « Mois d'octobre, Mois du consommer local » au niveau régional sous le thème : « Quelles stratégies pour stimuler la consommation des produits locaux ? ». Ce thème est en phase avec les initiatives en cours dans les États membres et au niveau de la Commission pour l'élaboration et la validation de programmes structurants de promotion des produits locaux. Après Cotonou, qui a marqué la première célébration tournante au niveau régional, les États membres de l'Union ont poursuivi l'intensification des actions de

communication sur la promotion des produits locaux originaires de l'Union à travers des conférences, expositions-ventes et formations des acteurs de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation.

En vue du renforcement des échanges commerciaux et de l'employabilité des jeunes, la mise en œuvre du Projet Talents Africains à l'International (TAI) s'est poursuivie. En octobre 2023, le projet a enregistré une vingtaine de missions en cours dans les 4 pays pilotes (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal). L'objectif de mobiliser 200 jeunes dans 150 entreprises de l'Union dans le cadre de ce projet reste une priorité pour la Commission.



Au titre des actions visant l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale, on note la tenue de la Réunion des Ministres chargés du Commerce des États membres de l'UEMOA à Abidjan le 14 juillet 2023. La réunion des Ministres du Commerce a servi de cadre d'échange sur les divers sujets en lien avec le renforcement de l'intégration régionale, le développement du commerce et la régulation de la concurrence. Au cours de cette rencontre, les Ministres en charge du Commerce ont approuvé les deux projets de Règlements relatifs à la mise en œuvre du dispositif TAI dans les États membres. Il s'agit du Règlement fixant le régime juridique du volontariat international en entreprise et le Règlement d'exécution relatif à la création du dispositif de promotion du VIE. Quatre textes sur la concurrence ont également été approuvés.



En ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de commerce, la Commission a octroyé à chaque État membre, la somme de vingt et un millions (21 000 000) de francs CFA destinée à la prise en charge de diverses activités relatives au renforcement des capacités et à la surveillance commerciale, au fonctionnement d'une part, des Comités nationaux de négociations commerciales et d'autre part des Comités nationaux de facilitation des échanges ainsi qu'à l'organisation du Mois du consommateur local.



Dans le cadre de la surveillance commerciale, les Experts des États membres ont validé à Ouagadougou, du 15 au 17 novembre 2023, le rapport régional 2023 de la surveillance commerciale. Il est ressorti une amélioration des exportations intra-communautaires qui passent de 15,7% en 2021 à 18,2% en 2022. En termes de recommandation, les États membres ont été invités à poursuivre les efforts pour éliminer toutes les restrictions, tarifaires et non tarifaires, dans le cadre du commerce intra-communautaire.



Dans le cadre de la mise en œuvre des accords commerciaux internationaux, la Commission s'emploie à mieux accompagner les États membres en perspective de la mise en œuvre réussie de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

L'Union a élaboré une stratégie sous régionale qui a été validée en juillet 2023. Cette stratégie a pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur privé sur le marché continental, autrement, elle adresse les questions spécifiques au secteur privé. L'adoption de cette stratégie sous régionale répond, d'une part, aux sollicitations des États membres pour les accompagner dans ce processus afin de maximiser les gains attendus et de minimiser les risques encourus et, d'autre part, à la nécessité de préserver les acquis communautaires.

Pour mieux accompagner la participation des États membres aux négociations dans les enceintes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Commission a assuré le renforcement des capacités des États membres sur le bilan de la douzième Conférence Ministérielle (CM12) de l'OMC et les perspectives pour les États membres de l'UEMOA, et sur l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC).



Concernant la régulation du marché des biens et services de l'Union, des actions visant à assainir la concurrence entre les entreprises pour le bien-être des consommateurs se sont poursuivies en 2023. Ainsi, la Commission de l'UEMOA a adopté, au cours de cette année, neuf (9) Décisions relatives à plusieurs affaires contentieuses et non contentieuses de concurrence dans différents secteurs d'activités de l'Union. La bonne dynamique du processus d'instruction du contentieux de la concurrence a permis une réduction significative de la durée moyenne de traitement des dossiers qui est passé de six (6) ans à moins de trois (3) ans. Il a

également été organisé deux (2) sessions ordinaires du Comité Consultatif de la Concurrence qui ont permis de recueillir les avis et recommandations du Comité sur les affaires qui lui ont été soumises.

La Commission de l'UEMOA a poursuivi ses actions dans le cadre de la promotion de la culture de concurrence à travers le renforcement des capacités sur les règles de concurrence et les activités de coopération avec la CEDEAO et surtout la finalisation du projet d'accord de coopération en vue d'une mise en œuvre harmonisée des règles de concurrence dans l'espace ouest-africain.



Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), il a été constaté la persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA.

Les États justifient le nombre important de postes de contrôles routiers par des questions d'ordre sécuritaire que connaît la région. Toutefois, les actions de sensibilisation sont organisées dans les États concernés par les Comités Nationaux de Facilitation des Transports.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est en cours et son opérationnalisation est prévue en 2024 pour prendre en compte d'autres dimensions portant sur les volumes, les délais et les coûts le long des corridors de l'Union, les frontières, les ports et plateformes logistiques.



En matière d'aménagement du territoire communautaire, la

Commission de l'UEMOA s'est attelée, au cours de l'année 2023, à appuyer le fonctionnement des Comités Nationaux de Suivi du Schéma de Développement de l'Espace Régional (CNS-SDER) ainsi qu'à la préparation de la prochaine table ronde des bailleurs de fonds pour le financement des projets régionaux prioritaires identifiés par ledit Schéma. Le suivi de cet outil de planification et de développement, de l'évolution de l'espace communautaire en général sera assuré à travers l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) dont la plateforme Web-SIG est opérationnelle.



Pour le volet urbain en 2023, la mise en œuvre de l'assistance technique aux États membres pour leurs programmes d'aménagement urbain s'est poursuivie à travers : a) la poursuite de la mise en œuvre du Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH) en vue d'avoir des données fiables dans le secteur du logement ; b) la poursuite de l'appui-conseil spécifique aux programmes de logements sociaux ; d) la validation finale des livrables pour les deux études concernant la définition de la vision communautaire en matière d'habitat dans l'espace UEMOA et le développement d'une offre locative pour les villes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou ; e) le concours d'idées pour les jeunes architectes réalisé et la participation des cadres aux différents forums organisés dans le secteur de l'habitat.



Au titre de la coopération transfrontalière, de façon spécifique, les activités ont porté, entre

autres, sur : i) l'appui institutionnel, organisationnel et de fonctionnement des faïtières des collectivités territoriales situées dans les zones transfrontalières ; (ii) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dans les États pour rendre propices les initiatives sur la coopération transfrontalière et le développement local ; et (iii) l'amélioration de l'offre d'infrastructures et de services pour les populations démunies dans les zones transfrontalières.



S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2023 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR). Elles portent, entre autres, sur (i) le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières, (ii) la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, (iii) la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires, (iv) la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO), (v) la coordination régionale de la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage, (vi) la relance du projet de la boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé et la nouvelle liaison Lomé-Ouagadougou sollicitée, (vii) la réalisation de l'étude d'élaboration du document de projet de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako-Ouagadougou et des liaisons Bamako-Koulikoro et Sikasso-Bobo-Dioulasso, (viii) la

mise en œuvre d'études relatives au tracking des cargaisons et à l'interconnexion des systèmes informatiques des Douanes de la Côte d'Ivoire et du Mali, (ix) la réalisation des études relatives à la construction du marché à bétail de Tengrela en Côte d'Ivoire.

Des missions effectuées dans les États concernés par le projet CACAO, il ressort une faible mobilisation des ressources pour le financement des projets. Pour ce faire, il est prévu la tenue d'une seconde table ronde afin de mobiliser les ressources complémentaires. En prélude à l'organisation de ladite table ronde sur le financement des projets hautement prioritaires du Plan directeur CACAO, prévue au premier trimestre 2024, une mission circulaire d'information et de sensibilisation des Partenaires Techniques et Financiers a été effectuée dans les États du Togo, Ghana, Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA a poursuivi, en 2023, l'organisation des concertations régionales, la réalisation des missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées à la réunion des Ministres du 21 octobre 2022 à Lomé ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de cette réglementation communautaire.

Au niveau des États, le déploiement du dispositif de suivi-évaluation de l'application dudit Règlement par les États membres s'est poursuivi en 2023. L'examen des statistiques

de pesage de l'année 2023 montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'opérationnalisation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de Malanville à la frontière entre le Bénin et le Niger, de Boundou Fourdou (frontière Sénégal-Guinée) ainsi que de Hillacondji-Sanveecondji (frontière Bénin-Togo) a permis la réduction significative des délais de passage et des coûts de transport sur les corridors Cotonou-Niamey, Dakar-Conakry et Cotonou-Lomé.



Concernant le transport ferroviaire, le processus pour la Décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle Ferroviaire » a abouti à l'adoption de ladite Décision par la réunion de la Commission. La signature du Président de la Commission interviendra pour faciliter la recherche de financement en vue de la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes.



Pour ce qui concerne le transport aérien, la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) a conduit la Commission à poursuivre la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Dans le cadre de la gouvernance du secteur du transport aérien, la Commission a élaboré en coordination avec les États membres un projet de Code communautaire de l'aviation civile et organisé la relecture de huit textes communautaires de transport aérien qui sont soumis au processus interne de validation. La Commission a effectué une mission de suivi de la mise en œuvre du PRDTA au Bénin.

La Commission a également pris part à l'atelier continental sur la régulation économique du transport aérien, à la Semaine Africaine de l'Aviation civile, à la 8^{ème} réunion africaine de la collaboration d'arrangement pour la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation (CAPSCA) et à la 6^{ème} réunion des parties prenantes de l'industrie de l'aviation sur la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaire conjoint pour l'opérationnalisation du Marché Unique du Transport Aérien en Afrique (MUTAA).

L'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC). Les activités de la Commission se sont traduites par un renforcement des capacités de supervision de la sécurité et de la sûreté, perceptible dans le rehaussement du niveau de conformité de la mise en œuvre des mesures de sécurité et de sûreté de l'aviation civile dans les États membres. Un programme spécial d'appui aux États membres dont l'Effective Implémentation (EI) est inférieure à 60% a également été mis en œuvre par la Commission.

Concernant toujours l'URSAC, les activités menées par la Commission en 2023 ont permis d'obtenir des résultats significatifs, notamment (i) le démarrage du processus de certification des aéroports de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso et de Cap Skirring au Sénégal, (ii) l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des évaluations et menaces contre la sûreté de l'aviation civile et la gestion des risques associés à ces menaces ainsi que (iii) la validation des manuels harmonisés à l'intention des inspecteurs d'aviation civile des États membres pour la certification des exploitants, des organismes de maintenance, (iv) la relecture du projet de Règlement communautaire relatif à la navigabilité des aéronefs.

De plus, les résultats significatifs suivants sont à noter :

- sept (7) États sur les huit (8) au-dessus de l'Objectif Cible d'Abuja fixé par les Ministres africains en charge de l'Aviation Civile (60% de l'EI) en 2023 contre un (1) État en 2012 ;
- pas de préoccupations significatives de sécurité (SSC) décelées dans la Zone UEMOA ;
- aucun État de la Zone UEMOA ne figure sur la liste des pays dont les exploitants aériens sont interdits de desserte des aéroports européens ;
- sept (7) États sur huit (8) ont certifié au moins un aéroport international (87%) en 2023 contre zéro en 2012.



Concernant le sous-secteur maritime, les activités menées portent essentiellement sur l'amélioration de la gouvernance des transports notamment par la mise en place de mécanismes pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur. Des actions de plaidoyer pour l'opérationnalisation effective des fonds nationaux ont été effectuées.

En outre, l'harmonisation de la réglementation communautaire du transport s'est poursuivie par l'élaboration de projets de texte pour l'immatriculation des navires de moins de 500 tonnes de jauge brute. En ce qui concerne la baisse du taux de fret et la réduction des coûts et délais de passage portuaire dans notre espace, une réunion de vulgarisation des conclusions des études y relatives a été organisée au profit des acteurs régionaux. Lesdites études ont été commanditées par la Commission. La coordination avec les États membres pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire a été marquée par la réunion du Comité consultatif sur le transport maritime et la réunion du Comité régional de coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer.



Dans le domaine de l'énergie, la Commission a entrepris des actions visant la mobilisation de ressources pour le financement des projets prioritaires de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE) dans l'espace UEMOA et l'appui aux

États membres pour l'application des Directives relatives à la promotion et au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique des équipements électroménagers et dans la construction des nouveaux bâtiments. La Commission poursuit le suivi conjoint avec la BOAD des projets financés sur le Fonds de Développement Énergie (FDE-IREN).

Les 27 et 28 novembre 2023, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la BOAD, a organisé à Abidjan en Côte d'Ivoire, avec succès la table ronde des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement de la SDPE et du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN) de l'UEMOA. À l'issue de la table ronde, pour un besoin de financement de 7 662 milliards de francs CFA, le point des annonces de financement à date s'établit à 6 032 milliards de francs CFA, soit 9 326 milliards de dollars, représentant 79% du besoin de financement.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA a poursuivi en 2023 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de septembre 2018. À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge des énergies renouvelables, à travers la signature de conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). De plus, dans le cadre du CAP 2025 et sur la base des acquis du PRODERE, la Commission poursuit son engagement aux côtés des États membres pour la construction de mini-centrales solaires, en vue de permettre l'accès des populations vivant en milieu rural à l'électricité.

Aussi, la Commission œuvre à l'accélération de la transition énergétique avec l'implication du secteur privé à travers l'application de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'UEMOA. Des actions de renforcement des capacités ont été également menées à l'endroit des Experts des États membres.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE). Dans cette perspective, un nouveau protocole d'entente entre la Commission et l'OIF est signé pour finaliser les activités restantes du PREE. En ce qui concerne le renforcement des capacités des laboratoires de tests de performance énergétique, l'équipement de cinq (5) laboratoires a été réalisé. Parallèlement, le suivi de l'application des deux (2) Directives relatives à l'efficacité énergétique et l'opérationnalisation des laboratoires de tests de performance se poursuivent dans les États membres de l'Union.



Dans le domaine de l'économie numérique, le Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN) de l'UEMOA, élaboré en 2022, a été adopté par le Conseil des Ministres, le 30 mars 2023. Quatre (4) autres textes communautaires dans le domaine de l'économie numérique ont été adoptés par le Conseil des Ministres en ses sessions du 16 juin 2023 et du 22 septembre 2023. Les appuis financiers pour la digitalisation de services publics ont commencé à produire des résultats positifs pour les populations, particulièrement au Burkina Faso et au Togo.

La Commission de l'UEMOA a organisé avec succès les 27 et 28 novembre 2023 une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du PRDEN et de la Stratégie de Développement des Pôles Énergétiques (SDPE).



Dans le secteur de la production agricole végétale, en 2023, les efforts ont été poursuivis en matière d'aménagement des terres agricoles, de construction des plateformes agricoles intégrées MICROSOL-UEMOA, des concertations dans le cadre du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN), sur la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'harmonisation des réglementations sur la gestion des intrants agricoles (pesticides, semences et engrais) et la sécurité phytosanitaire, ainsi que le renforcement de la gouvernance et de la structuration des filières agricoles végétales prioritaires (coton, maïs, riz). En effet, en 2023, en plus de la tenue des réunions statutaires, l'harmonisation des règles relatives à la gestion des intrants agricoles a été renforcée par des sessions de renforcement des capacités des Experts des États membres ainsi que l'évaluation de l'état de mise en œuvre des textes réglementaires au niveau national.

Par ailleurs, spécifiquement aux pesticides, le processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS a engrangé des avancées significatives avec notamment la tenue de la troisième session statutaire du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP).

En ce qui concerne les engrais, les trois OIG ont lancé officiellement le Comité Ouest-Africain de Contrôle des Engrais (COACE) concomitamment avec la tenue

de la première réunion statutaire dudit Comité.

Après son lancement officiel en 2023, l'animation du SIAR s'est poursuivie en 2023 par une amélioration du niveau de renseignement de la base de données et l'harmonisation des indicateurs du sous-secteur de l'élevage et des médicaments vétérinaires.



Dans le domaine de l'Élevage, la Commission a consolidé ses acquis dans la lutte contre le Charbon bactérien et a, dans le cadre de la lutte contre la Peste des Petits Ruminants (PPR), accordé un appui financier aux États membres qui ne bénéficient pas de l'accompagnement du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) - Phase 2.

Elle a poursuivi le processus de structuration des filières animales prioritaires avec l'organisation de rencontres au niveau régional pour la mise en place de cadres de concertation régionaux des acteurs des filières avicole et bétail-viande.

Elle a également contribué à la coordination des initiatives régionales en faveur d'une gestion de la transhumance transfrontalière, à travers notamment la participation aux Comités de pilotage du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) et du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS). En outre, le processus de réalisation de l'étude sur la mise en place d'un programme régional de développement d'une économie fourragère et de valorisation des sous-produits agricoles est en cours.

Elle a aussi poursuivi le processus d'adoption des textes définissant les règles relatives aux mesures sanitaires applicables aux denrées alimentaires animales et d'origine animale.

Par ailleurs, la réalisation des infrastructures de commercialisation des animaux et produits d'origine animale dans les États membres s'est poursuivie avec les travaux d'achèvement des marchés à bétail au Bénin et au Togo.



S'agissant de la pharmacie vétérinaire, cinquante-six (56) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ont été délivrées en 2023, portant à cinq cent dix-huit (518) le nombre total d'autorisations octroyées aux firmes pharmaceutiques.

En outre, les activités des campagnes d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires se sont poursuivies dans les États membres, suite à l'appui financier accordé en 2022 par la Commission de l'UEMOA.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a octroyé un appui financier aux États membres pour la poursuite du contrôle post-AMM de la qualité des médicaments vétérinaires homologués en circulation dans l'espace communautaire. Elle a également poursuivi les activités de renforcement des capacités des agents des laboratoires membres du réseau chargé du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires.

Enfin, un projet de référentiel des bonnes pratiques de distribution des médicaments vétérinaires a été élaboré pour doter les États

membres d'un cadre harmonisé d'inspection pharmaceutique vétérinaire.



En 2023, les interventions de la Commission de l'UEMOA **dans le domaine du foncier rural** ont été marquées par la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) et la finalisation des travaux de la première phase du contrat du Consultant Expert en informatique et base de données chargé du management du site internet de l'ORFAO. La Commission a également poursuivi la mobilisation des parties prenantes du foncier rural ainsi que l'impression et la diffusion des bulletins d'information de l'ORFAO et des brochures sur les politiques foncières. Aussi a-t-il été lancé le processus de suivi des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural par l'organisation d'un atelier méthodologique et l'octroi d'appuis financiers à 4 États membres pour l'élaboration de rapports sur l'état des ODD relatifs au foncier rural.



Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2023, sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres avec comme résultat l'adoption de la Décision n°16/COM/UEMOA du 19 septembre 2023 portant adoption de modèles harmonisés de permis de pêche et définition de catégories de permis de pêche, la mise à jour du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP) avec la mise à jour des indicateurs de suivi de la pêche continentale et la mise

en place du système de suivi de la pêche artisanale maritime. À cela s'ajoute, le suivi de la transposition et de l'application des deux Directives adoptées sur la pêche et l'aquaculture, le renforcement des capacités des États membres sur le référentiel et les outils du Marine Stewardship Council (MSC), et la poursuite des échanges sur l'approche de négociation d'accords de pêche concertés assortie d'un plan d'actions.



En matière de maîtrise de l'eau, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de la gestion et de la gouvernance des ressources en eau, la Commission a poursuivi, en 2023, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, les aménagements hydrauliques multi-usages ainsi que l'aménagement dans les États membres de l'Union, à l'exception du Mali, de périmètres et de bas-fonds à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Elle a aussi réalisé une étude sur l'état de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable liés à l'eau et à l'assainissement. En outre, la mise en œuvre du plan d'actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été poursuivie avec des actions de renforcement de capacités.



Dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et de la prévention des risques biotechnologiques, le processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS a permis de finaliser l'accord de coopération tripartite devant faciliter la mise en œuvre par

les États membres, du Règlement régional sur la biosécurité. En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, le Programme d'Appui pour la Préservation de la Biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) et le Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFOR) sont mis en œuvre.

Par ailleurs, le processus de mise en place et d'opérationnalisation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO) se poursuit et un avant-projet de Directive communautaire sur les zones humides urbaines et périurbaines a été validé.



Au titre de la gestion du littoral, les avancées enregistrées concernant l'adoption des Règlements communautaires consacrant l'insertion dans le corpus juridique de l'UEMOA des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan relatifs à (i) la pollution provenant de sources et d'activités terrestres, (ii) les normes environnementales associées aux activités pétrolières et gazières offshore, (iii) la gestion intégrée des zones côtières, (iv) la gestion durable de la mangrove et (v) la politique régionale de gestion intégrée des océans, sont signés et des plans d'actions pays de mis en œuvre sont élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) financé par IDA/Banque Mondiale. Fort de ses succès,

un accord de financement pour une seconde phase du projet intégrant la Guinée-Bissau, le Ghana et la Gambie a été signé par la Commission de l'UEMOA et la Banque Mondiale.



Dans le cadre de la gestion durable des déchets, la Commission de l'UEMOA a procédé, après la signature de la convention avec la BOAD pour la mise en œuvre des activités de la composante régionale du Projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dans les pays de l'UEMOA, à la mise en place des instances de coordination du projet que sont le Comité Régional de Pilotage et l'Unité Régionale de Gestion. Les dispositions sont en cours pour un démarrage effectif des activités. Aussi, la Commission de l'UEMOA, à la suite de l'atelier régional organisé en 2021 sur la gestion des déchets biomédicaux, a engagé des réflexions spécifiques à travers une étude régionale sur la gestion des déchets.

En ce qui concerne les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), un processus a été engagé par la Commission de l'UEMOA pour mener la réflexion à travers une étude régionale sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables.



En ce qui concerne les Évaluations Environnementales (EE), la Commission en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), a élaboré et validé un Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA (PRCEE/UEMOA) pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales. À la suite des ateliers de renforcement des capacités organisés en 2021, la mise en œuvre du PRCEE s'est poursuivie à travers le démarrage des processus d'élaboration de trois guides sur les Évaluations Environnementales, à savoir (i) un guide pour la réalisation des Études d'impact Environnemental et Social, (ii) un guide pour les réalisations des audits environnementaux et sociaux, et (iii) un guide pour la réinstallation des populations.



Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a amélioré le cadre réglementaire en 2023, à travers l'adoption du Code minier communautaire révisé. Elle a par ailleurs apporté des appuis à l'organisation d'événements à caractère promotionnel dans des États membres et renforcé les capacités des administrations sur la réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation.

La Commission a également organisé des réunions de concertation et de partage d'expériences avec les acteurs publics et privés intervenant

dans le secteur minier sur l'évaluation des coûts des activités en amont de l'exploitation minière industrielle, sur l'actualisation du plan d'actions triennal du secteur des mines et sur la mise en place d'un système d'information régional sur le secteur extractif, sur les statistiques minières. Elle a également réalisé une étude pour l'harmonisation de la parafiscalité, la fiscalité et des dispositions commerciales applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans les États membres ainsi qu'une collecte de données pour la mise à niveau des centres de documentation et des cadastres miniers des États membres.



Dans le domaine des hydrocarbures, la Commission a, en 2023, poursuivi en interne l'examen des trois (3) projets de textes communautaires relatifs (i) aux spécifications techniques des hydrocarbures dans les États membres de l'Union, (ii) aux normes de fabrication et des conditions de distribution des bouteilles de gaz butane dans les États membres de l'UEMOA et (iii) l'harmonisation des règles relatives aux stocks de sécurité et à l'accroissement des capacités de stockage des produits pétroliers dans les États membres.



En matière de développement de l'entreprise, l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, le renforcement de la compétitivité des entreprises et la promotion de la qualité ont été poursuivis.

Pour ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat

des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019 s'est poursuivie, entre autres, par l'élaboration et la validation d'un document intitulé « Guide Investir dans l'UEMOA » et de l'examen des politiques d'investissement réalisé en collaboration avec la CNUCED.

Pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses actions qui ont abouti, le 30 septembre 2022, à l'adoption de textes réglementaires et de la stratégie de promotion des PPP.

Elle a aussi poursuivi le processus de mise en place d'une plateforme sous régionale de Dialogue Public-Privé (DPP) au sein de l'UEMOA par la validation du document de stratégie de promotion du DPP.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises, la Commission a poursuivi avec son appui financier au Réseau des Bureaux de Restructuration et de Mise à Niveau ainsi qu'au Réseau des Bourses de Sous-traitance et de Partenariat.

Dans le domaine de la promotion de la qualité, la Commission a relancé les activités par l'organisation, en 2023, d'une réunion de concertation des Organismes Nationaux de Normalisation, d'une réunion régionale de l'ensemble des Organismes de Promotion de la Qualité, de la 6^{ème} édition du Prix UEMOA de la Qualité (PUQ), avec le recrutement des auditeurs et la réalisation des audits d'évaluation des entreprises candidates. En matière de métrologie, elle a organisé une réunion des organismes nationaux de métrologie et une mission de suivi de l'application des textes communautaires y relatifs.

Elle a poursuivi la mise en œuvre des appuis à deux laboratoires d'étalonnage à vocation régionale, à la mise en œuvre du

plan d'actions du réseau de métrologie et au fonctionnement du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC).

Concernant la protection des consommateurs, la Commission a fait adopter la Directive y relative, apporté un appui financier à quatre États membres pour l'organisation d'ateliers nationaux de vulgarisation de ladite Directive.



Dans le secteur de l'artisanat, la Commission a poursuivi avec l'organisation de la réunion annuelle du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA). Ce cadre qui regroupe les Directeurs Nationaux de l'Artisanat des États membres, les Présidents des Chambres de Métiers de l'Artisanat (CMA) et les Présidents des structures faitières des Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA) vise des échanges sur toutes les questions d'intérêt liées au développement de l'artisanat au sein de l'Union. Afin de permettre aux acteurs du secteur à la base de se familiariser avec le contenu du Règlement n°01/2014/CM/UEMOA/ portant Code communautaire de l'artisanat ainsi que ses quatre Règlements d'exécution, un séminaire national d'information et de vulgarisation a été organisé à Dakar. Dans la même veine, des missions de suivi de la mise en œuvre du Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA et de ses textes d'application ont été organisées respectivement au Bénin et au Mali. Par ailleurs, un atelier régional de planification de la deuxième phase du programme d'Appui aux Petites Entreprises Artisanales a été organisé en collaboration avec les acteurs du secteur de l'artisanat dans les États membres. Aussi, la Commission a accompagné

la mise en place du réseau des Chambres de Métiers de l'Artisanat de l'UEMOA à travers une contribution financière en vue de la mise en œuvre du plan d'actions adopté. En fin, la Commission a accordé des appuis forfaitaires à l'organisation des salons et foires dans les États membres.



Dans le secteur du tourisme, tenant compte de la pandémie de COVID-19, la Commission, poursuivant en 2023 son objectif de rendre la destination UEMOA attractive, a impulsé une réflexion sur une nouvelle approche de relance et de résilience du secteur par la participation groupée des États membres aux salons internationaux. De même, le chantier du compte satellite du tourisme est effectif, en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).



Concernant la culture, les trois Directives sur l'image adoptées en 2018 et celle relative à la lutte commune contre les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique adoptée en 2020 par le Conseil des Ministres sont en cours de transposition dans les législations des huit États membres tandis que la Décision portant création de listes du patrimoine régional est en cours d'opérationnalisation. Il est également important de mentionner l'adoption par le Conseil des Ministres, le 22 septembre 2023, de la Directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein des

États membres de l'UEMOA, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'exercice des métiers respectifs des auteurs et créateurs, trop souvent précaires, et de favoriser leur contribution à la culture et à l'économie des États membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, d'importants efforts ont été consentis en matière d'appui technique et financier aux manifestations culturelles d'envergure de l'Union.



Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, la Commission a poursuivi son appui aux États membres dans leur dynamique d'instauration d'une culture de l'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Ainsi, en collaboration avec l'UNESCO, l'AUF et le CAMES, plus de 1 000 responsables d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche de l'Union ont été renforcés en assurance qualité et gouvernance universitaire. Plus particulièrement, la Commission a lancé son initiative de développement de Pôles régionaux de Formation et de Recherche (PFORE). Prévues pour être adossées aux acquis des centres d'excellence régionaux (PACER), cette initiative a pour ambition d'accélérer l'innovation et les progrès technologiques dans les domaines les plus porteurs de croissance et de création d'emplois durables et décents tels que l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire, la santé humaine.

Le programme de soutien à la formation et à la recherche de l'excellence a mué en programme de bourses d'excellence accompagnant des cycles complets de formation et couvrant les trois grades de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD).

Le processus de mise en œuvre des textes communautaires adoptés dans le domaine se poursuit, notamment l'application de la Directive n°07/2020/CM/UEMOA du 28 septembre 2020 portant organisation du Baccalauréat harmonisé au sein des États membres de l'Union et le Règlement n°03/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein de l'UEMOA. À cet effet, les organes de gouvernance du cursus se mettent en place afin de renforcer la bonne mise en œuvre des activités pédagogiques et de gouvernance de l'ensemble du système de formation et d'examen de l'expertise comptable et financière au sein de l'Union.

Le processus d'installation des organes de pilotage du baccalauréat harmonisé se poursuit avec la tenue de la première session du Comité régional d'orientation stratégique, instance suprême du dispositif, constitué des Ministres sectoriels en charge de l'Enseignement Supérieur. Des textes à l'échelle nationale sont pris dans certains pays de l'Union en vue de la mise en place effective du Comité scientifique régional pour l'harmonisation adéquate du baccalauréat dans l'espace communautaire.

En matière de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR) en synergie d'actions avec la Coopération Suisse se poursuit.



Au titre de la santé et de la protection sociale, les efforts de la Commission en 2023 ont porté sur l'élaboration d'une Stratégie Santé et d'une Stratégie Protection Sociale de l'UEMOA et le renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la réglementation pharmaceutique, de la mutualité sociale et de la prévention et de la réponse aux épidémies, notamment au niveau des points d'entrée aux frontières terrestres.



En ce qui concerne la paix et la sécurité, la Commission met en œuvre le Programme Paix et Sécurité (PPS) qui a pour objectif d'améliorer les capacités d'intervention des États membres dans la prévention des crises et conflits dans l'espace UEMOA. En 2023, trois actions ont été opérationnalisées pour atteindre cet objectif. Il s'agit de : (i) l'informatisation et l'interconnexion des Postes de Police Frontaliers dans l'espace UEMOA, (ii) l'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres de l'UEMOA, et (iii) le renforcement des capacités d'intervention des États membres de l'UEMOA en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités.

Ces actions se sont déclinées en des activités qui se mènent dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires 2025 de la Commission de l'UEMOA dont le livrable tangible obtenu en 2023 est la formulation de vingt-sept (27) indicateurs en vue d'alimenter la plateforme

électronique du MeVap et l'adoption des rapports sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA pour le second semestre 2022 et le premier semestre 2023 par la huitième réunion ministérielle sur la sécurité dans l'espace UEMOA.

L'année 2023 constitue également le début d'opérationnalisation du projet d'informatisation et d'interconnexion des Postes de Police Frontaliers (projet 2i-PPF) adopté en 2022.



Pour ce qui est du Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2023 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03-2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018.

Dans la mesure où la réduction des inégalités entre hommes et femmes concourt à augmenter la croissance économique, des outils méthodologiques ont été développés pour favoriser l'institutionnalisation du Genre dans les États membres.

La Commission a œuvré à l'implémentation, dans les États membres, du Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre (STIG) dans les Ministères et dans les institutions des États membres, adopté par le Conseil des Ministres de l'Union par Décision n°05/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022. En se basant sur les systèmes de planification nationaux, le schéma organisationnel propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le Genre dans l'ensemble des politiques

publiques d'un État, aux niveaux macro, méso et micro. Il constitue ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

Le document du STIG a été édité en 1 000 exemplaires pour la ventilation dans les États membres. De même, des supports de communication y relatifs ont été conçus.

Par ailleurs, des actions ont été menées dans le cadre de la Budgétisation Sensible au Genre. La Commission a disséminé, au niveau régional, les modules en Budgétisation Sensible au Genre (BSG) qu'elle a élaborés. Pour constituer une masse critique de cadres formés en BSG, ces modules élaborés sont destinés à être insérés dans les curricula des Écoles Nationales d'Administration (ENA). Aussi, des concertations ont été menées avec les ENA qui ont approuvé cette démarche et défini les modalités pour ce faire. De plus, la constitution d'un pool d'experts en BSG a été initiée : une formation pilote de vingt-quatre (24) formateurs en BSG a été tenue. Ceux-ci (3 par États membres) procéderont aux formations au niveau national.

Par ailleurs, dans le but de valoriser les productions non marchandes des femmes dans la comptabilité nationale, vingt-quatre (24) experts ont été sensibilisés à l'élaboration des comptes satellites de production des ménages (Instituts Nationaux de Statistique, Direction de la Planification et des Statistiques Sectorielles).

La Commission a également initié la dynamisation du Réseau des Opératrices Économiques de l'UEMOA.

En ce qui concerne le suivi annuel de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé, du 30 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023 dans tous les États membres à l'exception du Niger, la neuvième édition de la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

Au total, 131 textes communautaires en 2023 contre 127 textes en 2022 et quarante-deux (42) programmes et projets communautaires en 2023 contre soixante-trois (63) programmes et projets communautaires en 2022 ont fait l'objet de la revue annuelle. Concernant les 131 textes communautaires, évalués en 2023, on dénombre 69 Directives, 41 Règlements, 18 Décisions, 2 protocoles additionnels et 1 recommandation.

Ces réformes sont relatives à la gouvernance économique et à la convergence (26 textes), au marché commun (42 textes) et aux réformes sectorielles (63 textes).

Des résultats issus des travaux, il ressort que la plupart des États membres ont maintenu leur performance de 2022. Ainsi, le taux de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est de 75,91% en 2023 contre 75,34% en 2022, soit un accroissement de 0,57 point de pourcentage entre 2022 et 2023.

Par domaine, les résultats se présentent comme suit :

- Gouvernance économique et convergence : 86,30% en 2023 contre 86,43% en 2022 ;
- Marché commun : 75,86% en 2023 contre 73,67% en 2022 ;
- Réformes sectorielles : 65,58% en 2023 contre 65,91% en 2022.

Concernant les quarante-deux (42) programmes et projets communautaires en cours d'exécution dans les huit (8) États membres pour un montant global de 139 milliards de francs CFA financés par la Commission, le taux de décaissement est de 79,83%¹ en 2023 contre 74% en 2022. L'ensemble des programmes et projets de l'Union enregistre un indice de performance de 39,01% en 2023 contre 44% en 2022. Quant au taux d'exécution physique, il est de 69,60%² en 2023 contre 75% en 2022.

Il faut noter que les interventions de l'Union intègrent également les activités des autres Organes dont l'état des résultats enregistrés en 2023 est présenté dans le point suivant.



¹ Le coût global des programmes et projets est actualisé chaque année lors de la phase technique de la revue annuelle

² Ce taux physique de 2023 ne prend pas en compte les programmes et projets terminés en 2022

3. Activités des autres Organes de l'Union

Au cours de l'année 2023, les autres Organes ont conduit des activités dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, la Cour de Justice a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités de ses membres et des acteurs nationaux.

La Cour des Comptes a vérifié les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des États membres et participé à des réunions statutaires et à diverses rencontres.

En ce qui concerne le Comité Interparlementaire (CIP), il a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA et assuré la diplomatie parlementaire.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a contribué à accroître le niveau d'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses organisations membres. Elle a mis à la disposition des décideurs (États, Organes de l'Union) des recommandations et suit leur mise en œuvre.

Pour ce qui concerne le **Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)**, au titre de l'année 2023, le CTDS a réalisé toutes les activités inscrites dans son Plan de Travail Annuel.

Ainsi, l'Assemblée Générale qui réunit tous les membres du Conseil s'est tenue les 3 et 4 octobre 2023 à Ouagadougou, au Burkina Faso. Cette Assemblée Générale qui constitue la 14^{ème} session ordinaire du CTDS été marquée par l'adoption des deux résolutions suivantes :

- l'« Avis n°0017/2023 sur la prévention des conflits de travail facteur de productivité et de résilience dans les États membres de l'UEMOA » ;
- l'« Avis n°0018/2023 sur la vie professionnelle et la vie familiale dans les États membres de l'UEMOA ».

Au cours de cette même session, le Bureau du Conseil a procédé à la recomposition des Commissions techniques spécialisées et à la restructuration des Cellules nationales pour permettre à l'Organe de mieux faire face aux nouveaux défis.

4. Recadrage des priorités et réformes internes

Les activités menées par la Commission au titre de l'année 2023 ont été bâties autour des actions issues du Cadre d'Actions Prioritaires « CAP » 2025. En effet, pour imprimer sa marque à la marche de l'Union, conformément aux orientations des plus Hautes autorités de l'Union, la Commission s'est dotée d'une feuille de route dénommée Cadre d'Actions Prioritaires (CAP) 2021-2025 qui traduit sa vision et ses priorités durant le mandat du Collège des Commissaires qui a pris fonction le 10 mai 2021.

Le CAP 2025 est un instrument de planification et de pilotage des interventions phares de la Commission au cours des quatre (4) prochaines années de 2021 à 2025. Il fixe les priorités structurantes, des objectifs stratégiques et des résultats concrets à atteindre à l'horizon 2025, tant au regard des missions assignées par le Traité modifié, des orientations des plus Hautes autorités de l'UEMOA qu'à la lumière des enjeux et défis actuels ou émergents auxquels font face la Commission et les États membres de l'Union.

Le CAP 2025 de la Commission de l'UEMOA, c'est une vision adossée à des objectifs stratégiques déclinés en trois (3) axes d'intervention que concrétiseront vingt-trois (23) actions phares en cohérence avec les dispositions clés du Traité modifié.

Cette vision est de faire de la Commission de l'UEMOA, à l'horizon 2025, une institution moderne et performante dans ses relations avec les États membres, les populations et tous les acteurs de la vie économique et sociale.

Pour traduire la vision en une réalité, la Commission s'est fixé trois (3) objectifs stratégiques :

- accélérer la convergence économique et approfondir le marché commun ;
- consolider les actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable ;
- renforcer la gouvernance et la performance organisationnelle.



Actions de la Commission de l'UEMOA en 2023



5. Bilan et perspectives

En 2023, les Organes de l'UEMOA ont réalisé les priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance (PAP). Ce PAP, élaboré conformément au Cadre d'Actions Prioritaires (CAP) 2025 de la Commission, tient compte des priorités des plus Hautes autorités de l'Union, en l'occurrence les instructions des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union et les défis auxquels font face la Commission, les populations, les entreprises et les États membres de l'Union.

Au terme de l'exécution des activités au titre de l'exercice budgétaire 2023, le taux d'exécution financier du budget de l'Union est estimé à 83,10% contre 86,37% en 2022. Le taux d'exécution physique s'est établi à 84,70% en 2023 contre 88,76% en 2022.

Ces contre-performances réalisées en 2023 sont liées aux multiples crises que traversent les États membres de

l'Union, notamment la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et son extension vers les autres États environnant et la situation socio-politique dans certains États membres de l'Union. Ces événements ont agi tant sur l'exécution de certaines activités des Organes que sur la mobilisation des ressources, notamment les versements du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) dans une certaine mesure, principale source de revenu des Organes de l'Union.

En ce qui concerne les perspectives, en 2024, les interventions de l'Union seront orientées par la poursuite de la mise en œuvre des priorités contenues dans le Cadre d'Actions Prioritaires « CAP » 2025, notamment dans le plan d'accélération du Cadre d'Actions Prioritaires élaboré suite aux recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du CAP 2025.

Introduction

En 2023, la croissance économique de l'Union se situerait à 5,7% comme en 2022, en lien avec le maintien du dynamisme dans l'ensemble des secteurs.

Par État membre, le taux de croissance en 2023 se présenterait comme suit : Bénin (+6,1%), Burkina Faso (+4,4%), Côte d'Ivoire (+7,0%), Guinée-Bissau (+4,2%), Mali (+5,2%), Niger (+4,4%), Sénégal (+4,1%) et Togo (+6,4%).

L'activité économique évoluerait dans un contexte d'ensemble de l'Union caractérisé par un taux d'inflation de 3,7% contre 7,4% en 2022, un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

Le présent rapport analyse l'évolution récente de la conjoncture externe et interne de l'Union, les avancées réalisées par les Organes de l'UEMOA en 2023, pour renforcer l'intégration régionale, les perspectives économiques et les défis du processus d'intégration régionale. Il est structuré en quatre (4) parties :

- la situation économique, financière et monétaire de l'Union ;
- l'état d'avancement du processus d'intégration régionale ;
- la gouvernance institutionnelle ;
- les difficultés, les recommandations et les perspectives.



The background features a photograph of a multi-story building with orange and white architectural details, set against a clear blue sky. Overlaid on this image are large, solid-colored geometric shapes: a green triangle pointing downwards and a blue triangle pointing upwards, which together form a diamond shape in the center of the page.

01

Première partie :
**Situation économique,
financière et monétaire
de l'Union**



1.1. Environnement international

L'activité économique mondiale est demeurée, en 2023, confrontée à la poursuite des répercussions de la crise russo-ukrainienne ainsi que les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, à la persistance de l'inflation à des niveaux élevés et au resserrement continu des politiques monétaires avec comme corollaire la perturbation du secteur financier. Dans ce contexte, selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) publiées au mois d'octobre 2023 (cf. tableau 1), le taux de croissance économique mondiale ralentirait à 3,0% en 2023 contre 3,5% en 2022. Ce ralentissement se poursuivrait en 2024 avec un taux de croissance économique projeté à 2,9%.

L'**inflation mondiale** se réduirait en passant de 9,2% en 2022 à 5,9% en 2023 et 4,8% en 2024. Toutefois, elle resterait au-dessus du niveau d'avant COVID-19. Dans les pays avancés, la hausse du niveau général des prix s'établirait à 3,3% en 2023 après 7,7% en 2022. Dans les pays émergents et en développement, les prix à la consommation augmenteraient de 8,1% en 2023 contre 10,5% en 2022.

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondiale entre 2021-2024 (en%)

	2021	2022	2023 (p)	2024 (p)
Monde	6,3	3,5	3,0	2,9
Pays avancés	5,6	2,6	1,5	1,4
- USA	5,9	2,1	2,1	1,5
- Zone euro	5,6	3,3	0,7	1,2
- Japon	2,2	1,0	2,0	1,0
Pays émergents et pays en développement	6,9	4,1	4,0	4,0
- Chine	8,4	3,0	5,0	4,2
Afrique subsaharienne	4,7	4,0	3,3	4,0
- Afrique du Sud	4,7	1,9	0,9	1,8
- CEMAC	1,9	3,3	2,7	2,9
- CEDEAO	4,4	3,9	3,3	4,1
• Nigeria	3,6	3,3	2,9	3,1
• Ghana	5,1	3,1	1,2	2,7

Source : FMI, WEO octobre 2023, (p) prévision

Sur les marchés des matières premières, les cours ont baissé de 7,5% entre février et août 2023, notamment sous l'action de la baisse des prix des produits énergétiques. En 2023, le cours du baril se réduirait de 16,5% par rapport à 2022 pour s'établir à 80,5 dollars.

S'agissant de la politique monétaire, la plupart des banques centrales dans le monde ont poursuivi le relèvement de leurs taux directeurs à un rythme plus faible, en lien avec une inflation toujours au-dessus des cibles visées bien qu'en ralentissement.

Sur les marchés des changes, au cours des dix premiers mois de l'année 2023, comparé à la moyenne de l'année 2022, l'euro s'est apprécié par rapport au yen japonais (+9,0%), au yuan chinois (+7,8%), à la livre sterling (+2,1%) et au dollar des États-Unis (+2,8%). En revanche, le cours de la monnaie européenne a évolué à la baisse face au franc suisse (-2,9%). Le franc CFA, au terme des six (6) premiers mois de l'année 2023, s'est apprécié face à la leone sierra léonaise (+53,0%), au cedi ghanéen (+34,6%), au naira nigérian (+15,0%), au dalasi gambien (+11,6%), au dollar libérien (+9,5%) et au franc guinéen (+0,5%).

1.2. Évolution de la situation économique dans l'UEMOA

En 2023, la croissance économique de l'Union se situerait à 5,7% comme en 2022, en lien avec le maintien du dynamisme dans l'ensemble des secteurs. Les activités se dérouleraient dans un contexte de décélération de l'inflation avec un taux de 3,7% contre 7,4% en 2022. L'exécution des opérations financières des États en 2023 se traduirait par une réduction du déficit budgétaire global qui se situerait à 5,3% du PIB contre 6,7% en 2022. Le déficit du compte courant de l'Union se réduirait de 1,3 point par rapport à 2022, pour ressortir à 7,0% du PIB. La progression de la masse monétaire ressortirait à 7,8% en 2023 contre 11,3% en 2022.

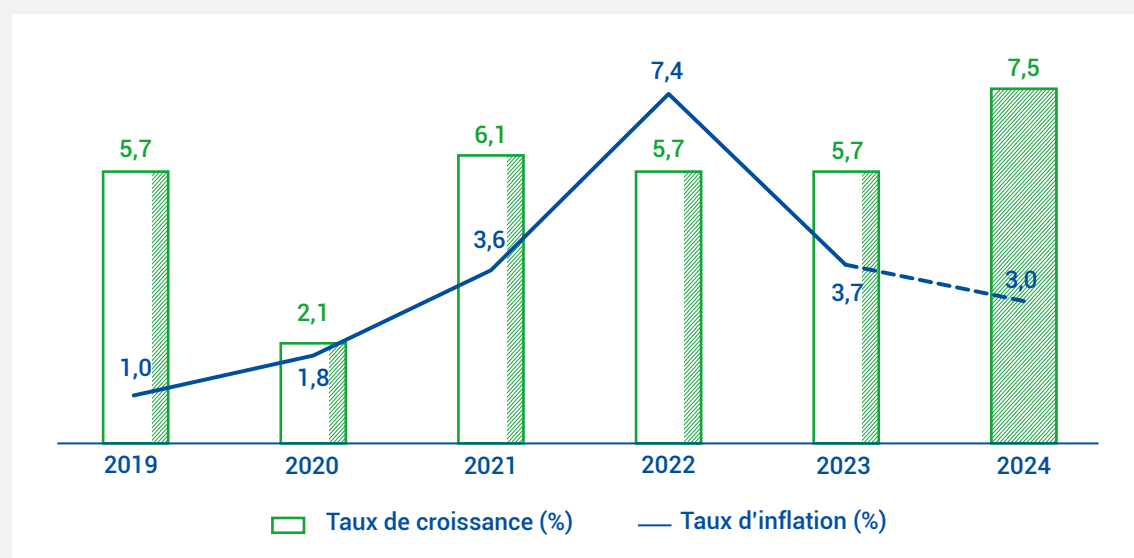
1.2.1. Production

Le dynamisme de la croissance économique en 2023 s'expliquerait par un regain d'activité dans l'ensemble des secteurs, sous l'hypothèse d'une reprise modérée de l'économie mondiale malgré les conséquences de la guerre en Ukraine. Le rythme de progression de l'activité au niveau du secteur primaire s'expliquerait par la hausse de la production vivrière et l'offre de produits de rente. Le secteur secondaire profiterait du dynamisme des activités extractives, du regain des activités manufacturières et de l'essor

des BTP, en raison de l'accélération de l'exécution des grands chantiers. La valeur ajoutée du secteur tertiaire serait en amélioration sous l'effet de la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire.

Par État, le taux de croissance en 2023 se présenterait comme suit : Bénin (+6,1%), Burkina Faso (+4,4%), Côte d'Ivoire (+7,0%), Guinée-Bissau (+4,2%), Mali (+5,2%), Niger (+4,4%), Sénégal (+4,1%) et Togo (+6,4%).

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2019-2024



Source : Commission de l'UEMOA, Rapport de la surveillance multilatérale de décembre 2023

1.2.2. Prix et inflation

En 2023, le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,7% contre 7,4% en 2022, en rapport avec la hausse de la production de la campagne agricole 2022/2023, les mesures ciblées prises par les États pour lutter contre la vie chère et la détente projetée des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers. Par État, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (+2,7%), Burkina Faso (+0,9%), Côte d'Ivoire (+4,3%), Guinée-Bissau (+7,1%), Mali (+2,1%), Niger (+3,7%), Sénégal (+6,0%) et Togo (+5,2%).

1.2.3. Finances publiques et dette publique

L'exécution des opérations financières des États membres, dans un contexte de poursuite du dynamisme de l'activité économique, se traduirait par une réduction des déficits budgétaires en raison, principalement, d'une hausse des recettes plus importante que celle des dépenses publiques.

Les recettes totales et dons progresseraient de 13,5% pour représenter 18,0% du PIB, tirés principalement par l'augmentation des recettes fiscales de 14,5%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 14,5% contre 13,8% en 2022. L'augmentation des recettes fiscales s'expliquerait par la mise en œuvre des réformes engagées par les États membres pour une meilleure administration de l'impôt et l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la levée de certaines mesures prises au profit des entreprises pour faire face à la crise sanitaire. Par pays, le taux de pression fiscale en 2023 se présenterait comme suit : Bénin (12,8%), Burkina Faso (17,8%), Côte d'Ivoire (13,9%), Guinée-Bissau (9,5%), Mali (14,9%), Niger (7,9%), Sénégal (19,0%) et Togo (13,8%).

Les recettes non fiscales augmenteraient de 11,4% pour représenter 1,5% du PIB, après la baisse constatée en 2022. Les dons progresseraient de 17,1% pour représenter 1,4% du PIB avec la poursuite des appuis budgétaires.

S'agissant des dépenses totales et des prêts nets, ils croîtraient de 5,6% pour représenter 23,3% du PIB, sous l'impulsion des dépenses courantes et d'investissement. Les dépenses courantes progresseraient de 5,6%, tirées par la hausse de 11,5% des dépenses de personnel et celle des charges d'intérêts de la dette de 18,3%. Les transferts et subventions baisseraient de 3,0% en 2023. L'accroissement de la masse salariale s'expliquerait principalement par les mesures de revalorisation salariale prises au profit des fonctionnaires. Les dépenses d'investissement s'accroîtraient de 6,6%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement.

Au total, le déficit budgétaire global représenterait 5,3% du PIB contre 6,7% en 2022. Quant au déficit budgétaire global, hors dons, il serait de 6,7% du PIB contre 8,0% en 2022.

En 2023, le taux d'endettement s'établirait à 59,5% contre 57,6% en 2022, soit une progression de 1,9 point de pourcentage. Il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser rapidement dans plusieurs États membres, en lien avec les interventions sur le marché financier régional.

1.2.4. Commerce extérieur et balance des paiements

Les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA se traduiraient en 2023 par un solde global de la balance des paiements déficitaire de 3 008,9 milliards de francs CFA contre un déficit de 3 343,1 milliards de francs CFA en 2022. Cette évolution serait liée à l'atténuation du déficit du compte courant, modérée par le repli des entrées de capitaux au titre du compte financier.

L'amélioration du déficit courant découlerait en grande partie de la réduction du solde déficitaire de la balance des biens, résultant d'une

augmentation des exportations (+3,7%), associée à une diminution des importations (-2,7%). Rapporté au PIB, le déficit courant ressortirait à 7,0% du PIB contre 8,3% en 2022.

L'excédent du compte de capital ressortirait à 1 685,4 milliards de francs CFA contre 1 378,5 milliards de francs CFA un an plus tôt, en liaison avec l'accroissement des dons projets dans certains États membres.

Ainsi, le ratio des réserves en mois d'importations serait en 2023 de 3,5.

1.2.5. Situation monétaire

À fin décembre 2023, la situation monétaire serait caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des créances intérieures et atténuée par la dégradation des Actifs Extérieurs Nets (AEN).

L'évolution des créances intérieures résulterait de l'augmentation de ses composantes que sont les créances nettes sur les Administrations Publiques Centrales (APUC) et les créances sur l'économie. Les créances nettes sur les APUC augmenteraient de 1 964,7 milliards

de francs CFA, en liaison avec le recours au marché régional de la dette publique par les États pour le financement de leur déficit. Les créances sur l'économie connaîtraient une hausse de 3 767,9 milliards de francs CFA (+12,0%) après celle de 14,4% observée en 2022, en ligne avec la dynamique de l'activité dans les pays de l'Union. Les AEN, pour leur part, diminueraient de 3 008,9 milliards de francs CFA en 2023, reflétant le profil des échanges extérieurs.





An aerial photograph of a city, likely in a developing region, showing a mix of residential and commercial buildings, some green spaces, and a road with a truck. A large, dark blue geometric shape, resembling a stylized 'V' or a large arrow pointing downwards, is overlaid on the right side of the image. The number '02' is printed in large white font on this blue shape.

02

Deuxième partie :
État d'avancement du
processus d'intégration
régionale

2.1. Gouvernance et convergence économiques



2.1.1. Surveillance multilatérale

• Résultats clés de la surveillance multilatérale

En 2023, l'exercice de la surveillance multilatérale s'est réalisé conformément aux dispositions de la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020.

Les orientations de politique économique aux États membres au titre de l'année 2023, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, en sa session du 16 juin 2022 tenue à Niamey, ont porté principalement sur la nécessité de :

- (i) intensifier les investissements dans le secteur agricole, et accélérer la diversification et la transformation des produits agricoles par le développement de pôles agro-industriels ;
- (ii) renforcer la mobilisation des ressources pour une production agricole durable à travers le recours aux mécanismes innovants de financement et l'amélioration des conditions pour une meilleure participation du système financier régional au financement du secteur agricole ; et
- (iii) renforcer les échanges intra-communautaires des produits agricoles, à travers notamment l'amélioration du système d'information et la levée des entraves à la libre circulation des biens.

Quant au rapport de la surveillance multilatérale de décembre 2023, il a été, principalement, consacré à l'analyse des perspectives économiques et financières sur la période 2024-2028. L'analyse de ces perspectives indique que la reprise de la croissance serait maintenue à moyen terme, sous l'hypothèse d'une maîtrise des crises, notamment sécuritaire. En outre, le retour à une consolidation budgétaire pour l'ensemble des États membres de l'Union est prévu pour 2026. Aussi, le Conseil des Ministres a adopté la Recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres de l'UEMOA sur la période 2024-2028.

• Assistance et suivi des économies des États membres

Dans le cadre du suivi des économies, la Commission a conduit une mission dans cinq (5) États en vue d'évaluer les Ajustements-Stock-Flux (ASF) et leurs impacts budgétaires potentiels dans les États membres de l'UEMOA. Le but de cette mission est d'assurer le financement du développement durable des économies de l'Union et conforter la viabilité de la dette publique.

Elle a, également, poursuivi les travaux relatifs à la mise en place d'un fonds de stabilisation macroéconomique au sein de l'UEMOA, le but dudit fonds étant de contribuer au renforcement de la résilience des économies de l'Union en cas de chocs majeurs. À cet égard, le rapport de l'étude de faisabilité est disponible et les projets de textes juridiques pour l'opérationnalisation du fonds sont en cours d'élaboration.

En outre, en vue de contribuer au développement harmonieux de l'espace communautaire, la Commission a élaboré un Programme spécial d'Appui Technique et Financier (PATF) au profit de la Guinée-Bissau d'un montant de 50 milliards de francs CFA. Le processus pour son opérationnalisation est en cours.

2.1.2. Harmonisation des cadres juridique et comptable



• Finances publiques

En dépit des difficultés liées à la COVID-19, les actions de modernisation de la gestion des finances publiques des États membres ont été poursuivies par la Commission. À cet effet, elle a, avec l'appui de ses partenaires techniques, poursuivi l'élaboration des guides didactiques pour accompagner les États membres dans la mise en œuvre des principales innovations du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques. Ainsi, le guide sur le contrôle interne comptable et celui du contrôle interne budgétaire ont été élaborés et validés par les États membres au cours des ateliers virtuels.

Dans le cadre du renforcement des capacités, une mission d'assistance sur la mise en œuvre de la Directive n°10 relative au Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) a été réalisée dans les États membres. En outre, les capacités des acteurs des collectivités territoriales ont été renforcées à travers un atelier de formation sur l'application du principe de la sincérité budgétaire au niveau des budgets locaux. Quant aux Assistants des Commissions des Finances des Assemblées Nationales des États membres de l'UEMOA, leur neuvième séminaire de formation s'est tenu en visioconférence sur l'examen des documents servant au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

• Appui aux Administrations fiscales et aux organismes de la profession comptable

La Commission a continué à faire le suivi de la mise en œuvre des réformes fiscales à travers l'organisation des ateliers et réunions au cours desquels des échanges ont eu lieu avec les représentants des États membres.

Dans ce cadre, il est engagé un processus de révision du Règlement n°08/2008/CM/UEMOA du 26 septembre 2008 portant adoption des règles visant à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et des règles d'assistance administrative en matière fiscale. Il s'agit d'adapter le Règlement à l'évolution des standards internationaux en matière de prévention de la double imposition ainsi que de la fraude et l'évasion fiscales internationales.

Par ailleurs, la Décision n°02/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019 portant adoption du Plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les États membres de l'UEMOA est également en cours de révision. La relecture de cette décision permettra d'actualiser le plan d'actions en vue de le rendre plus efficace dans l'optique de l'optimisation de la collecte des recettes fiscales.

En outre, la Commission de l'UEMOA, en relation avec celle de la CEDEAO, poursuit la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Transition Fiscale (PATF) en Afrique de l'Ouest, un programme financé par l'Union Européenne au profit des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie. Le PATF a permis l'adoption, au profit des États de la CEDEAO, de Directives communautaires dans le domaine de la TVA, des prix de transfert et des dépenses fiscales.

• Appui aux réformes des marchés publics dans l'espace UEMOA

À l'issue de la 25^{ème} réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP), il est ressorti des recommandations à l'attention de la Commission de l'UEMOA, une demande forte de la part des États membres quant à une précision de l'étendue du principe de la reconnaissance mutuelle qui, certes est consacré à l'article 2 de la Directive n°04/2005/CM/UEMOA portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et délégations de service public, mais ne fait l'objet d'aucune définition ni par le droit communautaire originaire, ni par celui dérivé.

Le principe de la reconnaissance mutuelle est un apanage du principe de l'égalité de traitement des soumissionnaires dont il vise à renforcer l'effectivité à l'échelle communautaire de l'espace UEMOA. Il vise à rendre réelle la mobilité de l'offre et de la demande de biens et services dans le domaine spécifique des marchés publics et de faire en sorte que toutes les entreprises communautaires puissent participer aux procédures de passation des marchés publics lancés dans l'espace communautaire sans qu'il ne leur soit opposé des barrières tarifaires ou quantitatives ou des Mesures d'Effet Équivalent à des Restrictions Quantitatives (MEERQ).

Il participe, par conséquent, à la création et la consolidation du marché commun de l'UEMOA en renforçant les libertés de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux.

L'évaluation de la transposition du principe de la reconnaissance mutuelle s'est effectuée autour d'une dizaine d'indicateurs prévus à travers la Directive n°04/2005/CM/UEMOA, à savoir :

1. la consécration du principe de la reconnaissance mutuelle (article 2) ;
2. les spécimens des attestations administratives relatives aux conditions de participation aux marchés publics (article 21 et 23) ;
3. les conflits d'intérêts (article 17) ;
4. les restrictions liées à la personne des soumissionnaires : les faillites (article 18) ;
5. les black-list de candidats (article 18) ;
6. les capacités techniques (article 21) ;
7. les agréments et certifications (article 22) ;
8. les capacités financières (article 23) ;
9. les garanties de soumission (article 55) ;
10. la préférence communautaire (article 62).

Il ressort des évaluations contradictoires effectuées au cours de la mission circulaire dans les États membres, des recommandations spécifiques adressées aux États de l'Union et à la Commission.

2.1.3. Prévisions et études économiques



En 2023, la Commission a poursuivi la mise à jour des annexes statistiques au rapport d'exécution de la surveillance multilatérale, notamment l'actualisation des indicateurs **économiques régionaux sur le secteur réel et les finances publiques**. Elle a également rédigé et publié les notes trimestrielles sur la conjoncture économique régionale.

Dans le but de mettre à la disposition des utilisateurs de la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) des informations statistiques en ligne avec les dernières recommandations internationales en matière d'élaboration de statistiques économiques et financières, la Commission a poursuivi, en collaboration avec les États membres, la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2023 qui a abouti à la mise en production effective de la plateforme en ligne de la BDSM. La migration de la BDSM vers cette plateforme en ligne vise à renforcer la cohérence des données et à faciliter leur mise à jour par les Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE) ainsi que leur transmission régulière à la Commission, tout en mettant à la disposition du grand public un outil ergonomique et convivial.

À la suite de la mise en place des Modèles Quasi-Comptables (MQC) de prévision achevée en 2021, la Commission a poursuivi les travaux d'élaboration du cadrage macroéconomique de l'Union. Ces travaux se sont traduits par la mise à jour du modèle de prévision macroéconomique de chacun des États membres de l'Union, à l'élaboration d'un cadrage macroéconomique pour chacun des États membres et à la publication de la première de la note de cadrage macroéconomique de l'Union pour la période 2023-2027.

Par ailleurs, la Commission a organisé plusieurs réunions et ateliers, en présentiel et en visioconférence, afin de maintenir des cadres d'échanges réguliers avec les États membres sur les questions relatives à la gestion de la

BDSM, la conjoncture économique régionale, et à la prévision macroéconomique. La réunion annuelle des correspondants des CNPE sur la mise à jour de la BDSM s'est tenue à Niamey (Niger), de même que les séminaires semestriels sur la conjoncture et les prévisions et l'atelier régional annuel sur le cadrage macroéconomique de l'Union qui a permis de partager les résultats dudit cadrage avec les États membres.

Les travaux en vue de l'élaboration de la quatrième (4^{ème}) édition du rapport régional de suivi des Plans Nationaux de Développement et/ou Stratégies de Réduction de la Pauvreté (PND/SRP) en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui procède à l'évaluation des performances à caractère économique et social au sein de l'Union, ont été menés. Le rapport a permis d'apprécier les efforts des États membres en vue de l'atteinte des ODD, à travers une analyse consolidée des principaux indicateurs de l'Union issus des bilans nationaux de mise en œuvre des PND/SRP axés sur les ODD.

Par ailleurs, plusieurs notes techniques d'analyse ont été produites dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'impact de l'intervention militaire de la Russie en Ukraine sur les économies des États membres de l'Union. Des notes techniques d'analyse ont aussi été produites sur de nombreux autres sujets tels que : (i) l'impact des sanctions communautaires sur l'économie nigérienne ; (ii) l'évolution de la situation de la pandémie de COVID-19 dans les États membres de l'Union ; (iii) les perspectives de l'économie mondiale (WEO) du FMI ; (iv) l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) ; (v) la crise de l'endettement en Afrique subsaharienne et dans la Zone UEMOA ; (vi) la mobilisation des financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique ; et (vii) l'évolution du déficit budgétaire, ses déterminants et son lien avec le déficit courant, les avoirs de réserves et la situation monétaire.

Dans le but de renforcer la compréhension des dynamiques économiques et sociales en cours au sein de l'Union, des études ont été réalisées à l'interne sur les thématiques suivantes :

- (i) Analyse des déterminants de l'inflation dans la Zone UEMOA ;
- (ii) Analyse de la soutenabilité de la dette publique dans la Zone UEMOA ;
- (iii) Élaboration d'un indicateur régional avancé de conjoncture pour l'UEMOA ».

Afin de renforcer les capacités des cadres des États membres dans les domaines de la prévision macroéconomique, un webinaire régional a été organisé sur les meilleures pratiques de prévision macroéconomique, consacré aux enjeux des nouvelles recommandations de la Directive portant TOFE et du Manuel des statistiques de finances publiques pour les travaux de cadrage macroéconomique dans les États membres de l'UEMOA.

Enfin, dans le cadre du développement des outils et du renforcement des capacités en matière d'analyse d'impact, les travaux de suivi de la mise en œuvre du projet de construction des Matrices de

Comptabilité Sociale (MCS) des États membres se sont poursuivis et ont abouti à la tenue des ateliers nationaux pour l'élaboration des macro et micro-MCS dans tous les États membres. En outre, la Direction a organisé un atelier régional de formation sur les outils d'analyse d'impact, notamment les Matrices de Comptabilité Sociale (MCS), ainsi que la réunion régionale de suivi des PND/SRP en lien avec les ODD dans le cadre de l'atelier d'analyse des indicateurs ODD liés au genre et à la nutrition sur la base de la deuxième (2^{ème}) Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2).

2.1.4. Développement du système statistique régional



Concernant la production de statistiques, les Indices Harmonisés des Prix à la Consommation (IHPC base 2014) ont été produits pour les États membres et pour l'Union. Cela a permis de suivre l'évolution des prix dans l'Union et d'alimenter les réflexions sur les mesures anti-inflationnistes prises dans les différents États.

Par ailleurs, en vue de préserver la qualité de l'IHPC, la mise en œuvre du Projet de rénovation a été prolongée durant l'année 2023 avec l'organisation d'ateliers techniques au profit des experts des États membres et AFRISTAT. Les collectes des prix de base se sont poursuivies dans les États membres. En rappel, la rénovation de l'IHPC pour être en phase avec les habitudes de consommation des citoyens de l'Union et aussi les derniers développements méthodologiques au plan international fait partie des activités du CAP 2025.

En outre, le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages (PHMECV) dans les États membres de l'UEMOA, d'un montant d'environ 22 milliards de francs CFA et financé sur don de la Banque Mondiale à la Commission de l'UEMOA, a connu l'exploitation des données de la deuxième enquête dans les huit (8) États membres de l'Union. Les résultats de cette enquête ont été publiés ainsi que des micro-données sur le site web dédié au PHMECV (<https://phmecv.uemoa.int>).

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration continue de l'harmonisation statistique au sein de l'Union, la Commission est partie prenante du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) avec un accord de don IDA de 10 millions de dollars US. L'accord de don a été signé le 6 juin 2023 et permettra à la Commission de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités au profit des systèmes statistiques nationaux dans les domaines des statistiques des finances publiques, des comptes nationaux, des enquêtes sur l'emploi et les conditions de vie et sur les systèmes d'information.

Enfin, en vue d'assurer une large diffusion des statistiques, la Commission de l'UEMOA a organisé une première journée régionale sur la statistique à Ouagadougou le 5 décembre 2023. Elle a permis de vulgariser les plateformes d'informations statistiques mises en ligne par la Commission et portant sur les données des enquêtes (emploi et conditions de vie des ménages), la macroéconomie (BDSM), l'agriculture (SIAR) et l'Énergie (SIE). Ont pris part à cette journée, des étudiants, des chercheurs, des universitaires, les experts des Instituts Nationaux de la Statistique et des Ministères en charge de l'Agriculture ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.

2.2. Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement



2.2.1. Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux

• Renforcement de l'Union douanière

Dans le cadre de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO, la Commission de l'UEMOA a en 2023 poursuivi ses efforts en vue de l'harmonisation du processus de migration vers la version 2022 du Système Harmonisé (SH). À cet effet, deux (2) rencontres du groupe de travail « TEC, valeur en douane, procédures et régimes douaniers » ainsi que deux (2) sessions du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation ont été tenues.

La migration vers la version 2022 du Système Harmonisé (SH) est effective dans l'ensemble des États membres.

Par ailleurs, les travaux en vue de la mise en place du régime de la libre pratique se sont poursuivis avec notamment

l'élaboration d'un document de projet en phase de validation. Ledit document est adossé à un plan d'actions et à un chronogramme d'exécution. Il s'agit d'une étape supplémentaire devant permettre de parachever l'Union douanière.

Les actions en matière de renforcement de l'Union douanière se sont poursuivies à travers la validation du projet de Règlement déterminant les procédures simplifiées de dédouanement révisé.

La onzième édition du forum des agents des douanes de l'UEMOA a été organisée sous le thème : « La modernisation des services de surveillance à l'épreuve de nouveaux types de criminalité transfrontalière ».

• Développement des échanges commerciaux

Les principales réalisations en matière de développement des échanges commerciaux en 2023 ont été en faveur de (i) la facilitation des échanges commerciaux, (ii) la promotion des produits originaires de l'Union, (iii) l'accès aux marchés étrangers des produits de l'Union et (iv) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale.

En matière de facilitation des échanges, le projet de texte sur la dématérialisation des opérations commerciales et douanières a été adopté sous forme de Directive par la réunion des Ministres statutaire, le 16 juin 2023, à Niamey. Son adoption marque une évolution positive dans le corpus réglementaire en matière

de commerce. Ce texte permettra en effet de saisir les opportunités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication dans le développement du commerce au sein de l'espace communautaire. La Directive est une réponse à l'ambition des administrations douanières et de commerce de l'Union de réduire significativement les temps de traitement des dossiers relatifs au commerce extérieur pour augmenter le volume des recettes et des affaires. La dématérialisation des procédures et formalités renforce l'efficacité des actions douanières et facilite les échanges de documents ou de dossiers entre les autorités administratives, d'une part, et entre les autorités douanières et les autres acteurs compétents, d'autre part.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (PFEAO) financé par la Banque Mondiale, deux ateliers régionaux, tenus en septembre et octobre 2023 ont permis de valider, d'une part, la matrice des indicateurs et le système de la mise en place d'un mécanisme de mesure et de suivi de performance des postes frontaliers terrestres de l'espace UEMOA et, d'autre part, le cadre régional de suivi et d'évaluation pour la facilitation des échanges à travers les Comités Nationaux de Facilitation des Échanges.

En ce qui concerne la promotion des produits locaux originaires et du renforcement du commerce entre les États membres de l'Union, la Commission de l'UEMOA a co-organisé avec la République du Bénin, du 3 au 9 octobre 2023, à Cotonou, la 4^{ème} édition de l'initiative « Mois d'octobre, Mois du consommateur local » au niveau régional sous le thème : « Quelles stratégies pour stimuler la consommation des produits locaux ? ». Ce thème est en phase avec les initiatives en cours dans les États membres et au niveau de la Commission pour l'élaboration et la validation de programmes structurants de promotion des produits locaux. Cette quatrième édition a permis d'intensifier aux niveaux régional et national les actions de communication sur le concept du consommateur local qui englobe les produits locaux et originaires de l'Union à travers plusieurs activités dont une cérémonie officielle de lancement de l'événement, une exposition-vente des produits et services originaires de l'Union, animée par des exposants comprenant des transformateurs, des commerçants et des prestataires de service, une conférence publique et des panels sur le thème central et une session de formation d'une trentaine d'exposants sur la qualité et la traçabilité des produits et des visites d'entreprises pour le partage d'expériences.

Par ailleurs, pour accompagner la célébration du « Mois d'octobre, Mois du consommateur local » au niveau national, la Commission a octroyé aux États membres en 2023 une subvention d'un montant total de quatre-vingts (80) millions de francs CFA, à raison de dix (10) millions de francs CFA par État.

Dans la perspective d'un renforcement de l'offre exportable, la Commission a lancé, en 2023, deux importantes études. Il s'agit de l'étude relative à l'élaboration d'une stratégie de promotion des produits locaux de l'Union et de l'étude pour l'élaboration des projets de texte de l'UEMOA sur la bourse régionale des produits agricoles. La première étude vise à identifier les activités pertinentes à réaliser pour la transformation et la commercialisation des produits de l'Union. La seconde vise à définir le cadre juridique qui devrait encadrer la mise en place des bourses nationales et régionales. Ces textes définiront les responsabilités des différentes parties prenantes.

En vue du renforcement des échanges commerciaux et de l'employabilité des jeunes, la phase pilote du projet Talents Africains à l'International (TAI), qui est un projet de Volontariat International en Entreprise (VIE), a été opérationnalisée depuis son lancement en juin 2021. En octobre 2023, le projet a enregistré une vingtaine de missions en cours dans les 4 pays pilotes (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal). La Commission a participé au 1^{er} forum entreprises-jeunes TAI de Cotonou en septembre 2023. Le forum a servi de cadre pour dresser le bilan des 100 premiers jours de mission des premiers jeunes TAI déployés dans les quatre (4) États pilotes. Si la situation du projet est satisfaisante au niveau du Bénin, il semble nécessaire qu'il y ait plus de mobilisation à faire au niveau des trois autres États concernés par la première phase.

Au titre des actions visant l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale, la réunion des Ministres chargés du Commerce des États membres de l'UEMOA a été organisée à Abidjan le 14 juillet 2023. Cette réunion a été précédée de la réunion des Experts, préparatoire à la rencontre ministérielle, du 10 au 13 juillet 2023. La réunion des Ministres du Commerce a servi de cadre d'échange sur les divers sujets en lien avec le renforcement de l'intégration régionale, le développement du commerce et la régulation de la concurrence. Au cours de cette rencontre, les Ministres en charge du Commerce ont approuvé les deux projets de Règlements

relatifs à la mise en œuvre du dispositif TAI dans les États membres. Il s'agit du Règlement fixant le régime juridique du Volontariat International en Entreprise et le Règlement d'exécution relatif à la création du dispositif de promotion du VIE.

Par ailleurs, des projets de textes communautaires pour la mise en place des bourses nationales et régionale des produits agricoles sont en cours d'élaboration.

• Promotion de la libre circulation et du droit d'établissement

De nouvelles reconnaissances de l'origine communautaire UEMOA des produits, octroyées par les États membres, ont été enregistrées et leur ont été notifiées. Ainsi, ces reconnaissances portent le total des produits originaires à plus de 7 000.

Une session de renforcement des capacités des experts des États, réalisée sur les règles d'origine, a permis de former trente experts avec l'appui technique de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et d'obtenir ainsi leur accréditation auprès de l'OMD comme maîtres formateurs sur les règles d'origine.

Une mission de contrôle des agréments a été réalisée dans le secteur agroindustriel.

La réunion du groupe de travail sur la libre circulation, qui a regroupé une trentaine d'experts des États membres, a notamment permis d'approfondir les réflexions sur la révision des textes communautaires UEMOA en matière de règles d'origine pour tenir compte des mutations de l'environnement international (nouvelles règles d'origine de la CEDEAO et de la ZLECAf).

Par ailleurs, la Commission a entamé le processus de dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine. Cette dématérialisation se fera à travers une plateforme collaborative entre la Commission et les États membres. Elle vise à simplifier et à accélérer le processus y relatif, en permettant aux opérateurs économiques de soumettre leurs demandes et de fournir les documents nécessaires de manière électronique.

La dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine communautaire présente plusieurs avantages. Elle réduit les délais de traitement, facilite la gestion des dossiers et permet aux opérateurs

économiques de gagner du temps en évitant les déplacements physiques. De plus, elle contribue à la transparence et à la traçabilité des demandes.

Au-delà de la procédure d'octroi de l'origine, elle devra permettre à la Commission de procéder à la notification directe des décisions de reconnaissance aux États membres.

En ce qui concerne spécifiquement la libre circulation des personnes non ressortissantes de l'Union, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses travaux en vue de l'institution d'un visa unique de l'UEMOA. Quatre (4) projets de texte sont ainsi en cours de finalisation et seront, à cet effet, réintroduits dans le circuit d'adoption par les instances de l'Union.

La Commission a également entrepris une démarche de recherche de partenariat avec l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC) – INTERPOL dans la perspective de la formalisation d'un accord de coopération en matière de sécurisation de l'espace communautaire.

S'agissant de la libre circulation des services, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses réflexions en vue du déroulement de la feuille de route issue du document cadre élaboré, qui définit les actions prioritaires à réaliser au cours des cinq prochaines années (2021-2025).

Au titre des difficultés rencontrées en matière de libre circulation, il convient de rappeler le refus d'octroyer les avantages liés à l'origine communautaire aux produits originaires de l'Union par un État membre, les tracasseries sur les corridors, notamment dans le cadre des opérations de transit inter-États et la multiplicité des postes de contrôle sur les corridors.

Pour remédier à ces entraves, la Commission a entrepris de mettre en place un mécanisme d'alerte aux entraves à la libre circulation et au droit d'établissement.

Le mécanisme d'alerte vise à identifier rapidement les problèmes et à faciliter leur résolution dans les plus brefs délais. Il repose sur la coopération entre les États membres, les Organes de l'UEMOA et les acteurs du secteur privé.

Le mécanisme d'alerte fonctionne de la manière suivante : si une entrave à la libre circulation est détectée, que ce soit par un citoyen, une entreprise ou une autorité compétente, elle est signalée aux

autorités nationales concernées et à la Commission de l'UEMOA. La Commission et les États concernés enquêtent alors sur l'entrave signalée et collaborent pour trouver une solution rapide et efficace.

À travers l'opérationnalisation de ce mécanisme d'alerte, la libre circulation pourra s'améliorer au sein de l'Union.

En accompagnement, la Commission a organisé dans tous les États membres, *des ateliers nationaux de formation à l'utilisation du dispositif d'alerte à la libre circulation et au droit d'établissement ainsi que de la plateforme de dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine communautaire.*

2.2.2. Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services

• Surveillance commerciale

Dans le cadre de l'élaboration du rapport régional de la surveillance commerciale pour l'année 2023, une réunion régionale organisée du 15 au 17 novembre 2023, à Ouagadougou, a permis de suivre les principaux indicateurs commerciaux de l'Union et la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale. Les travaux ont permis de relever une mise en œuvre globalement satisfaisante et une amélioration des instruments de la politique commerciale. En ce qui concerne les échanges commerciaux, la synthèse fait ressortir une amélioration du taux

des exportations intra-communautaires qui passent de 15,7% en 2021 à 18,2% en 2022. En termes de recommandation, les États membres ont été invités à poursuivre les efforts pour éliminer toutes les restrictions, tarifaires et non tarifaires, dans le cadre du commerce intra-communautaire. Cet exercice assez original contribue à la transparence et à la prévisibilité des opérations commerciales dans l'espace UEMOA. Il contribue au renforcement du dialogue entre les administrations nationales.

• Régulation du marché des biens et services

En matière de régulation du marché, des actions visant à assainir la concurrence entre les acteurs économiques pour le bien-être des consommateurs ont été poursuivies en 2023.

- Au titre de l'instauration d'une concurrence saine et loyale dans le marché des biens et services de l'Union

Dans le cadre de l'instauration d'une concurrence saine et loyale, des actions visant à assainir le marché pour le bien-être des consommateurs se sont poursuivies en 2023 à travers l'adoption de neuf (9) Décisions dans les secteurs des hydrocarbures, des assurances, des dispositifs médicaux, de la brasserie, du tabac, de la confiserie, de l'affichage publicitaire, du ciment et de la métallurgie.

En outre, la Commission de l'UEMOA a réalisé trois (3) enquêtes de concurrence : en Guinée-Bissau dans le secteur de la fourniture de carburant aux navires de pêche, au Burkina Faso dans le secteur de la distribution des produits pharmaceutiques et en Côte d'Ivoire dans le secteur du lait infantile.



Par ailleurs, le Comité Consultatif de la concurrence, chargé de donner des avis à la Commission avant la prise de décision, s'est prononcé sur deux (2) projets de Décision relatifs à des pratiques anti-

concurrentielles dans le cadre de l'attribution des droits de retransmission de la coupe du monde FIFA, Qatar 2022, au Sénégal et dans le secteur de la monnaie mobile en Côte d'Ivoire.

- Au titre du renforcement de l'efficience des dispositifs et des mécanismes d'administration des règles de concurrence des Organes de l'Union et des États membres

Les actions visant à développer la culture de concurrence et à promouvoir les droits de propriété intellectuelle au sein de l'UEMOA se sont poursuivies dans plusieurs pays et ont touché environ 160 cadres des services des douanes, des impôts, des structures impliquées dans la gestion des aides publiques, des structures de concurrence, des services de propriété industrielle, littéraire et artistique, des magistrats, des avocats et des femmes entrepreneures.

Par ailleurs, en vue d'assurer une meilleure implication des États membres dans la régulation de la concurrence à travers un partage des compétences entre la Commission et ceux-ci, les Ministres du Commerce ont procédé à la validation de trois projets de texte sur

la réforme du cadre juridique et institutionnel de la concurrence. De même, un projet de Règlement relatif au contrôle des concentrations des entreprises au sein de l'UEMOA a été validé par les Ministres du Commerce et les experts statutaires. À ce propos, le Conseil des Ministres a demandé que le texte lui soit soumis à nouveau lors d'une autre session, après la prise en compte des recommandations formulées.

Enfin, pour éviter les contrariétés dans la mise en œuvre des règles de concurrence en Afrique de l'Ouest, la Commission de l'UEMOA et la Commission de la CE-DEAO ont finalisé le projet d'accord de coopération en vue d'une mise en œuvre harmonisée des règles de concurrence dans l'espace ouest-africain.

2.3. Négociations d'accords commerciaux

La Commission a contribué au renforcement des capacités des États membres sur les négociations des accords commerciaux régionaux et internationaux. Des actions doivent être poursuivies pour la ratification de l'accord sur la subvention pêche conclue à l'OMC en juin 2022 et une participation efficiente à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC prévue en février 2024.

2.3.1. Accords au niveau sous régional ou continental

Avec l'entrée en vigueur de l'accord de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) en janvier 2022, qui vise notamment à créer un marché unique pour les marchandises et les services et à faciliter la libre circulation des personnes, des capitaux et des investissements, l'Union a procédé, en juillet 2023, à la validation de la stratégie sous régionale de renforcement de la compétitivité des États membres et du secteur privé de l'UEMOA, dont la mise en œuvre permettra au secteur privé d'être plus compétitif sur le marché continental.

L'adoption d'une stratégie sous régionale répond, d'une part, aux sollicitations des États membres pour les accompagner dans le processus afin de maximiser les gains attendus et de minimiser les risques encourus et, d'autre part,

à la nécessité de préserver les acquis communautaires. Tout en veillant à une cohérence aux niveaux régional et national, l'élaboration de la stratégie sous régionale s'est appuyée sur la connaissance des impacts, du cadre institutionnel et la capacité des acteurs.

Des actions de renforcement des capacités sur la ZLECAf ont été réalisées en faveur des Parlementaires de l'Union et du secteur privé de l'Union en collaboration avec la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA et des Bureaux de Représentation de l'UEMOA. Les défis et les opportunités de la ZLECAf ont été présentés à l'ensemble des acteurs. Des efforts doivent être poursuivis pour la mobilisation des ressources en vue d'une mise en œuvre de la stratégie.



2.3.2. Accords au niveau international

La Commission a contribué au renforcement des capacités des États membres, en avril 2023, sur l'ensemble des résultats de la douzième Conférence Ministérielle (CM12) de l'OMC de juin 2023 à Genève, notamment l'Accord sur les subventions à la pêche, les décisions relatives au commerce électronique et les réponses de l'OMC aux situations d'urgences liées à la crise alimentaire et à la pandémie de COVID-19. Aussi, une session de formation spécifique a été organisée, en novembre 2023, sur l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC) à l'attention des Experts du domaine.

Sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire

entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire (APEI/UE-CI), la Commission a participé en avril 2023 à la réunion des Ministres en charge du Commerce de l'espace CEDEAO. D'autres concertations se sont tenues entre les Commissions de l'UEMOA, de la CEDEAO et l'Union Européenne en novembre 2023 afin de relancer les négociations APE au niveau régional. Ceci au regard des contraintes qu'engendre la pluralité des Accords Commerciaux dans l'espace CEDEAO. Au cours de ces différentes rencontres, les deux Commissions (UEMOA et CEDEAO) se sont engagées à relancer les discussions sur les Accords de Partenariat Économique.



2.4. Coordination et financement des chantiers communautaires



2.4.1. Programme de coopération

La Commission de l'UEMOA a poursuivi, en 2023, la mise en œuvre de son Programme de Coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers afin de contribuer à l'amélioration de sa capacité d'intervention par le développement des partenariats et des synergies. Dans ce cadre, la Commission travaille à améliorer ses relations de coopération avec ses partenaires traditionnels (Union Européenne, France, Banque Mondiale et BAD), à développer de nouvelles relations de coopération (Coopération Suisse, GIZ, Japon, Chine, Canada, etc.) et à renforcer les synergies avec les autres Organisations Intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest, particulièrement la CEDEAO.

Pour atteindre ces résultats, la Commission a inscrit dans son Cadre d'Actions Prioritaires (CAP) 2025, l'action phare relative au « **renforcement des capacités de mobilisation des partenariats et d'absorption des ressources extérieures** » dans l'optique d'accroître la mobilisation des ressources extérieures pour le financement des chantiers communautaires. Les activités réalisées s'articulent autour du renforcement de ses capacités internes en matière de coopération et de l'amélioration de ses relations avec ses Partenaires Techniques et Financiers.

2.4.1.1. Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de coopération

Au titre du renforcement de ses capacités institutionnelles et organisationnelles, l'atelier sur le bilan et les perspectives de la coopération, tenu en février 2023, a permis de passer en revue l'état de mise en œuvre des recommandations issues des quatre études réalisées en 2020 et 2021 relatives aux outils de la coopération, à la mise en œuvre des programmes financés sur ressources extérieures, à la convergence avec la CEDEAO et à la coopération entre OIG de l'Afrique de l'Ouest.

De manière spécifique, l'étude relative aux outils de la coopération a abouti à la proposition d'un nouveau dispositif interne et d'outils efficaces pour permettre à la Commission de mieux gérer sa coopération avec les PTF. Ces actions visent notamment à améliorer la coordination de la mobilisation et du suivi des ressources extérieures.

Au niveau institutionnel, la Commission a mis en place, en août 2023, un Comité de mobilisation et d'absorption des ressources extérieures pour améliorer

en interne la coordination de la mobilisation, de l'exécution et du suivi des opérations financées sur ressources extérieures. La 1^{ère} réunion du Comité, tenue le 23 novembre 2023, a permis de passer en revue les initiatives en cours et de proposer un plan d'actions pour l'opérationnalisation du Comité.

En outre, la Commission a élaboré un projet de guide de conduite des actions de la coopération, document de référence en la matière, afin d'assurer une meilleure coordination et gestion des actions de mobilisation des ressources, de mise en œuvre et de suivi des opérations financées par l'extérieur.

S'agissant des outils, la Commission s'est dotée, en 2023, d'une plateforme informatique de gestion de l'aide extérieure dont le rôle est de permettre d'assurer la visibilité et le suivi des engagements des partenaires extérieurs ainsi que l'amélioration du pilotage des activités de la coopération en fournissant une vue globale sur les initiatives en matière de recherche de financements, l'état du por-

tefeuille de la coopération, les différents programmes de coopération en cours ou en préparation ainsi que l'actualité de la coopération au sein de la Commission. La plateforme, finalisée en octobre 2023, a fait l'objet de présentation aux différents acteurs intervenant dans la coopération qui ont adopté un plan d'actions pour son opérationnalisation à partir de 2024.

Dans l'optique de l'amélioration de sa performance dans l'exécution des opérations financées par ses PTF, la Commission a élaboré un projet de texte pour la mise en place d'une Cellule de Gestion des Opérations sur Ressources Extérieures (CG-ORE). Cette proposition fait suite aux constats sur les contreperformances dans la mise en œuvre de certains projets sur ressources extérieures caractérisées par des retards d'exécution, des lourdeurs administratives ainsi que de faibles taux de décaissements. La CG-ORE aura pour mission d'assurer la coordination, la facilitation de la mise en œuvre et le suivi des opérations financées sur ressources extérieures. Afin de soutenir son action, la Commission a élaboré un projet de guide de gestion des opérations financées sur les ressources extérieures. Ce document

visait à proposer un dispositif et des procédures (suivi-évaluation, gestion administrative et financière, gestion des ressources humaines, etc.) optimisés pour une mise en œuvre efficace des opérations financées par les partenaires extérieurs. Le texte relatif à la CG-ORE et le projet de guide de gestion des opérations financées sur les ressources extérieures sont dans le circuit de validation.

S'agissant du mécanisme de concertation et de coordination avec les PTF, l'année 2023 a enregistré la tenue de la rencontre annuelle entre le Président de la Commission et les PTF ainsi que les revues de portefeuille de la coopération avec certains partenaires comme l'Union Européenne, la France et la Suisse. Ces rencontres ont permis d'avoir un dialogue de proximité sur la mise en œuvre de projets communs, les enjeux et défis du processus d'intégration ainsi que les perspectives de la coopération.

Au titre du renforcement de la visibilité de la Commission auprès des PTF, la Commission a procédé à l'acquisition, en 2023, de supports et outils de communication pour renforcer la promotion de l'Institution et de ses projets.

2.4.1.2. Coopération avec les partenaires

- Au titre de la coopération avec l'Union Européenne

L'Union Européenne demeure le principal bailleur de fonds de l'UEMOA et de ses États membres.

Au titre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), l'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des projets relatifs à la résilience, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au pastoralisme et à la transhumance, aux ressources naturelles, à la gouvernance du secteur de l'énergie et à la transition fiscale qui sont en phase de finalisation ou de clôture. Elles ont pour la plupart atteint des résultats satisfaisants malgré le contexte sécuritaire dégradé. Pour le cas de l'appui institutionnel à la Com-

mission de l'UEMOA, le volet opérationnel de la 2^{ème} phase du Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI 2), débuté en 2021, a poursuivi sa mise en œuvre et consolidé les actions entreprises dans le cadre de la première phase.

Depuis le 9 juin 2021, l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI 2021-2027) remplace les instruments précédents de la coopération de l'UE dont le FED. Au titre de cet instrument, la Commission de l'UEMOA et l'Union Européenne ont signé, en 2023, deux conventions de financement relatives au projet de stabilisation dans la zone



des quatre frontières Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso et Wa (SKBOWA) (40 millions d'euros) et à la phase 1 du Programme NaturAfrica (41 millions d'euros). D'autres enveloppes régionales sont en cours de programmation dans le cadre du soutien à la jeunesse, de l'émergence de l'économie d'élevage et du pastoralisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel, de la stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire ainsi que l'appui institutionnel à la Commission de l'UEMOA et à la BOAD.

S'agissant de la coopération institutionnelle, la deuxième réunion du cadre de

dialogue tripartite UEMOA-UE-CEDEAO pour la programmation et la mise en œuvre du NDICI, s'est tenue à Accra au Ghana du 12 au 16 juin 2023. Elle a permis de consolider le cadre de concertation entre les parties dans une logique de dialogue tripartite structuré. Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a pris part à la réunion ministérielle relative au dialogue politique entre la CEDEAO et l'UE tenue en février 2023 à Bruxelles ainsi qu'à la réunion extraordinaire du Réseau Ouest-Africain des structures Nationales et Régionales en charge de la coopération avec l'UE tenue en mai 2023 à Abidjan.



- Au titre de la coopération avec la France

La Commission et la Direction Régionale Grand Sahel de l'Agence Française de Développement (AFD) ont tenu en 2023 des rencontres techniques de suivi de portefeuille de leur coopération. Ces rencontres ont permis notamment d'aboutir à la signature, en août 2023,

d'un avenant à la convention d'aide budgétaire française à l'UEMOA qui a permis d'octroyer 2,4 milliards de francs CFA au renforcement des mécanismes régionaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Partenariat stratégique

Les échanges sont en cours pour l'élaboration d'un cadre stratégique de coopération à moyen terme après l'expiration des accords de 2010 et 2012 en matière de partenariat stratégique et dans le domaine du renforcement des capacités. À cet effet, les parties ont convenu de dresser un bilan exhaustif des actions en cours afin de cerner au

mieux le futur partenariat. Un groupe de travail pour la rédaction du nouvel accord de coopération a été mis en place en septembre 2023. Par ailleurs, la Commission a conduit en novembre 2023, une mission auprès de Campus AFD pour identifier de nouveaux axes de partenariat en matière de renforcement des capacités.

- Projet Talents Africains à l'International

Le Projet Talents Africains à l'International (TAI) s'inscrit le cadre général d'un vaste Projet de Renforcement des Capacités pour le Management Opérationnel des Programmes de Soutien aux Exportations (MOPSE) pour lequel le Réseau des Organismes de Promotion du Commerce des États membres de l'UEMOA (ROPC/UEMOA) a convenu avec Business France d'une Déclaration d'Intention de collaboration pour le développement économique mutuel à l'international.

Il vise à offrir aux jeunes, aux PME et à la diaspora, des opportunités d'emplois entre deux pays et de développement des échanges commerciaux intracommunautaires pour les États membres de l'UEMOA. La phase pilote est mise en œuvre dans 4 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal).

Le projet TAI bénéficie d'un appui financier de 520 000 euros du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français sur le Fonds de Solidarité pour

les Projets Innovants (FSPI). Cet appui a permis de mettre en œuvre une première phase du FSPI qui a pris fin au premier semestre 2023, une requête pour la mise en œuvre d'un deuxième FSPI est en cours. La Commission a apporté en 2022

et 2023 une contribution au financement du projet à hauteur de 113,9 millions de francs CFA sous forme de subventions au CESAG qui héberge l'Unité Régionale de Gestion du Projet.

- Au titre de la coopération avec la Banque Mondiale

La Banque Mondiale est un partenaire clé qui soutient l'UEMOA et ses États membres dans le développement de la région et l'approfondissement du processus d'intégration régionale. Au niveau de la Commission, la Banque intervient dans plusieurs secteurs au titre desquels les statistiques, la lutte contre l'érosion côtière, l'habitat social et la facilitation des échanges.

S'agissant des **statistiques**, la phase opérationnelle du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages (PHMECV - 22,5 milliards de francs CFA) est arrivée à échéance en octobre 2023. La première enquête a été réalisée et ses résultats sont publiés sur un site web dédié mis en place par la Commission (<https://phmecv.uemoa.int>). La deuxième enquête a pu également être mise en œuvre sur le terrain malgré les défis sécuritaires et sanitaires (COVID-19). Ainsi, l'ensemble des États membres a pu conduire la collecte des données de manière satisfaisante en deux vagues comme initialement prévu dans la méthodologie de l'enquête. Dans la continuité du PHMECV, la Commission de l'UEMOA et la Banque Mondiale ont signé, en juin 2023, une nouvelle convention de financement pour la mise en œuvre du Programme d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO) pour un montant de 20 millions de dollars US.

Au titre de la lutte contre l'érosion côtière, la Commission a poursuivi, en 2023, la mise en œuvre du Projet d'Investissement pour la Résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) d'un coût global de 218,6 millions de dollars US. Le deuxième projet, qui concerne le Ghana, la Gambie, la

Guinée-Bissau et l'UEMOA (composante régionale), est évaluée à 241 millions de dollars US dont 16 millions de dollars US pour la composante Régionale. Cette dernière a fait l'objet, en mars 2023, d'une convention de financement signée entre la Commission de l'UEMOA et le Groupe de la Banque Mondiale.

En matière d'habitat social, la coopération entre l'UEMOA et la Banque Mondiale concerne le Projet Régional pour le Financement de l'Habitat Social pour lequel la Banque a accordé une prorogation de la durée de mise en œuvre du projet jusqu'au 31 décembre 2023 en raison des retards enregistrés dans sa mise en œuvre. Une nouvelle prorogation de la durée du projet est en cours de négociation.

En matière de facilitation des échanges, la région Afrique de l'Ouest bénéficie, dans le cadre du 11^{ème} FED, d'un appui du Groupe de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de l'USAID, de la GIZ et du Royaume des Pays-Bas pour la mise en œuvre du programme régional de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO). La Banque Mondiale appuie spécifiquement la Commission à travers l'octroi de plusieurs financements pour l'organisation d'ateliers nationaux de vulgarisation des études et enquêtes réalisées par le programme. Après l'expiration du premier accord financier le 31 décembre 2021, un nouvel accord a été signé entre les parties en janvier 2023 pour un montant de 125 155 480 francs CFA. Ce nouveau programme vise à renforcer les capacités des Comités nationaux de facilitation des échanges, à assurer le suivi des performances aux frontières et à réaliser des actions en faveur des petits commerçants, en particulier les femmes et les jeunes.





- Au titre de la coopération avec la Suisse

La Commission de l'UEMOA entretient d'excellentes relations avec la Coopération Suisse depuis quelques années. En effet, le portefeuille de projets soutenus par la Coopération Suisse porte sur plusieurs domaines tels que la décentralisation, la coopération transfrontalière et la formation professionnelle pour une enveloppe financière globale estimée à environ 20 milliards de francs CFA. Plus spécifiquement, il s'agit :

- du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) pour une enveloppe financière de 11 milliards de francs CFA couvrant la période 2021-2024 ;
- du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) d'un montant de 4,5 milliards de francs CFA ;
- du Programme régional pour la Formation professionnelle dans l'espace UEMOA (PROFOR) d'un montant de 4,5 milliards de francs CFA pour une durée de 4 ans.

La mise en œuvre de ces programmes s'est poursuivie convenablement malgré les contraintes liées au contexte politique et sécuritaire de la sous-région. Des revues de portefeuilles se sont tenues au cours de l'année 2023 et ont permis de relever les contraintes majeures dans la mise en œuvre desdits programmes et d'identifier les mesures correctives à prendre pour une gestion plus performante.



2.4.1.3. Coopération avec les Organisations sous régionales et régionales

- Au titre de la coopération avec la BOAD

La Commission de l'UEMOA et la BOAD ont convenu, depuis 2014, de mettre en place un cadre de coopération visant à favoriser plus de cohérence et de synergies dans les actions qu'elles initient.

La 5^{ème} réunion dudit cadre s'est tenue du 6 au 8 décembre 2023 à Lomé, au siège de la BOAD. Elle a permis de recueillir les instructions des Chefs d'institution relatives aux dossiers communs et notam-

ment en ce qui concerne la préparation de la table ronde pour le financement du Plan directeur de l'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO), prévue en février 2024. Cette rencontre a également été l'occasion de matérialiser la signature de l'accord de coopération par une cérémonie officielle en présence des deux Chefs d'institution et des médias.

autres, à l'absence de portage politique de haut niveau au profit des décideurs politiques et économiques des États membres et la faible visibilité du processus de convergence tant au sein des OR qu'au niveau des États membres et autres parties prenantes.

Face à ces contraintes, un projet de document de stratégie de coopération entre la CEDEAO et l'UEMOA, couvrant la période 2024-2033, a été finalisé au cours d'un atelier conjoint tenu du 27

au 31 mars 2023 à Dakar. Pour faciliter l'opérationnalisation de cette stratégie, un Plan d'actions prioritaires pour la période 2024-2026 a été élaboré. Son objectif est de parvenir à une redynamisation durable du processus de convergence.

Les prochaines étapes prévoient une validation du document de stratégie au cours de la prochaine réunion interinstitutionnelle CEDEAO-UEMOA prévue au cours du premier semestre de 2024.

- Fonds structurels

Au cours de l'année 2023, la Commission s'est également attelée au suivi des programmes et projets en cours d'exécution en vue de leur parachèvement conformément aux instructions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Ce mécanisme de suivi a permis d'enclencher le processus de clôture d'une bonne partie du portefeuille de projets confiés aux agences d'exécution (MOD).

Les fonds structurels ont permis de prendre en charge la contrepartie et la bonification des taux d'intérêt des prêts accordés par les institutions financières (BOAD, BIDC, BID...) aux États membres pour un montant de plus de 47 milliards de francs CFA. À ce titre, la Commission a procédé au remboursement des parts bonifiées échues présentées par les États bénéficiaires.

Les projets du programme d'urgence de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) ont été financés à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). Le FDE a été doté d'un montant global de 257,2 milliards de francs CFA, mobilisé par la BCEAO et la Commission de l'UEMOA à hauteur de 250 milliards de francs CFA et le Royaume de Belgique pour 11 millions d'euros, soit 7,2 milliards de francs CFA.

Le FDE a financé quinze (15) projets pour un montant global de 244,93 milliards de francs CFA dont treize (13) portés par les États membres de l'UEMOA concernant le développement de l'offre énergétique et deux (2) par la Commission de l'UEMOA portant sur l'efficacité énergétique.



2.5. Programme économique régional et politiques sectorielles de l'Union

2.5.1. Programme Économique Régional (PER)

Du 27 au 29 novembre 2023, s'est tenue la onzième (11^{ème}) réunion annuelle des Cellules Nationales de Suivi du Programme Économique Régional (CNS-PER) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'objectif de cette réunion est de faire le point sur la mise en œuvre du Programme Économique Régional (PER) dans chaque État membre.

Pour rappel, depuis son adoption en 2004, le PER a démontré son rôle central dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale et la visibilité des actions de l'UEMOA par son caractère fédérateur des interventions de tous les acteurs de l'intégration régionale (États membres et institutions communautaires).

Le PER II comporte 102 projets et programmes communautaires répartis comme suit :

- **Axe 1** : Cohésion sociale et territoriale, bonne gouvernance et approfondissement de l'intégration économique : (16 projets) ;
- **Axe 2** : Développement des infrastructures économiques : (59 projets) ;
- **Axe 3** : Appui à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré : (20 projets) ;
- **Axe 4** : Développement des ressources humaines : (4 projets) ;
- **Axe 5** : Développement du partenariat, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources : (1 projet) ;
- **Secteur privé** : (2 projets).

Au 31 décembre 2023, le coût total révisé du PER II est estimé à 7 102 milliards de francs CFA. L'axe 2 relatif au « Développement des infrastructures économiques » représente 89,01% du coût total du PER II, suivi de l'axe 3 « Appui à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré » avec un poids relatif de 8,41%. Le financement déjà mobilisé est de 4 651,70 milliards de francs CFA et le montant à rechercher se chiffre à 2 450,68 milliards de francs CFA, soit 34,50% du coût total révisé du PER II.

La situation à fin décembre 2023 montre que la proportion de projets en cours d'exécution est de 52,94% en 2023 contre 67,4% en 2022. Le taux d'exécution financière est de 57,68% en 2023 contre 56,9% en 2022. Dix-sept (17) projets et programmes sont achevés représentant 16,67% du total. Par État membre, la situation des projets achevés se présente dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Situation des projets achevés par État membre

N°	Pays	Nombre total de projets	Nombre de projets achevés au 31 décembre 2023	Nombre de projets en ajout au nombre initial inscrit au PER (actualisation du PER)
1	Bénin	6	3	1
2	Burkina Faso	7	1	2
3	Côte d'Ivoire	17	9	5
4	Guinée-Bissau	6	0	1
5	Mali	12	4	3
6	Niger	6	0	1
7	Sénégal	10	0	2
8	Togo	6	0	2
		70	17	13



2.5.2. Aménagement du territoire communautaire

En matière d'aménagement du territoire communautaire, les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Programme de Développement Territorial et Transfrontalier (PDTT) visant à mettre en œuvre l'approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire. Il s'agit notamment des activités réalisées dans les domaines de la gestion spatiale, du développement urbain de la coopération transfrontalière et de la décentralisation.



• Outils de gestion spatiale

La Commission de l'UEMOA, au cours de l'année 2023, a appuyé les États membres pour le fonctionnement des Comités nationaux de suivi du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER). De plus, la Commission a organisé la réunion préparatoire de la prochaine table ronde des bailleurs de fonds pour le financement des projets régionaux structurants et prioritaires du SDER.

Toujours dans le cadre de la gestion spatiale, la plateforme web-SIG pour le partage et la diffusion des indicateurs et données cartographiques de l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) est actualisée en 2023 avec les données de base. Les indicateurs de suivi du territoire ont été validés par les États au cours des ateliers nationaux. Afin de pérenniser l'ORASTEC, un projet de Décision est en cours de validation.

• Développement urbain



En 2023, la mise en œuvre du projet d'assistance technique du don IDA sur le logement abordable qui vise à appuyer les politiques foncières et l'habitat dans les États membres s'est traduite par la réalisation des activités ci-après :

- la mise en œuvre du CEH en lien avec les livrables ci-après indexés sur quatre (4) piliers (indicateurs, formation, rapports pays et partenariat, innovation) qui constituent l'architecture même du CEH : (i) la méthodologie de collecte est affinée et la plateforme de données réalisée et intègre la dimension innovation, (ii) la tenue de la seconde session de formation en ligne et l'étude régionale des besoins en formation professionnalisante en cours de finalisation, (iii) le rapport pays du Sénégal finalisé pour le Sénégal, quatre autres sont en cours d'élaboration (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire et Guinée-Bissau) et (iv) la stratégie et le plan de communication réalisés ;
- les livrables finaux de l'appui-conseil au Burkina Faso et au Togo disponibles ;
- les deux études de faisabilité relatives à la définition de la vision communautaire de l'habitat et le développement d'une offre locative pour les deux principales villes du Burkina Faso (Bobo-Dioulasso et Ouagadougou) sont réalisées ;
- le concours d'idées pour les jeunes architectes réalisé et la participation des cadres aux différents forums organisés dans le secteur de l'habitat.

• Coopération transfrontalière et décentralisation



Au titre de la coopération transfrontalière locale, l'année 2023 a été marquée par les activités suivantes :

- l'appui institutionnel, organisationnel et de fonctionnement à six (6) faïtières des collectivités territoriales situées dans les zones transfrontalières. Il s'agit des subventions pour le fonctionnement, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités et des faïtières ainsi que la mobilisation d'une assistance technique ;
- l'appui institutionnel, technique et financier aux structures nationales en charge de la gestion des frontières : il s'agit de la tenue des cadres de concertation entre les acteurs pour promouvoir la coopération transfrontalière, la cohésion sociale entre les populations de part et d'autre des frontières ;
- l'élaboration du SATI dans le Bassin du Fleuve Sénégal ;
- la réalisation des travaux d'aménagement d'un périmètre irrigué de 50 ha à Ouéléni dans la région des Cascades au Burkina Faso ;
- la réalisation des études techniques et l'élaboration du DAO en cours pour la réhabilitation du marché à légume de GAO au Mali.

Au titre du PRADEF, les principales activités menées en 2023 sont les suivantes :

- l'actualisation du livre blanc sur la décentralisation financière dans l'espace UEMOA ;
- le recrutement de l'opérateur chargé d'appui à la mise en œuvre des activités de certaines composantes du PRADEF ;
- la poursuite du processus d'élaboration de la Directive portant le taux de transfert des recettes budgétaires des États aux collectivités territoriales, à hauteur de 20% d'ici 2028 ;
- la poursuite du processus pour l'élaboration du Règlement portant mise en place d'un mécanisme communautaire de financement des Collectivités Territoriales.

2.5.3. Infrastructures et services des transports

Dans le domaine des infrastructures et services des transports, les réalisations en 2023 s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR), du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA), du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire (PRDTMFL) ainsi que du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire.

Elles portent, entre autres, sur (i) le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières, (ii) la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, (iii) la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires, (iv) la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des Corridors pour l'Anneau de

Croissance en Afrique de l'Ouest (CA-CAO), (v) la coordination régionale de la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage, (vi) la relance du projet de la boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé et la nouvelle liaison Lomé-Ouagadougou sollicitée, (vii) la réalisation de l'étude d'élaboration du document de projet de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako-Ouagadougou et des liaisons Bamako-Koulikoro et Sikasso-Bobo-Dioulasso, (viii) la mise en œuvre d'études relatives au tracking des cargaisons et à l'interconnexion des systèmes informatiques des Douanes de la Côte d'Ivoire et du Mali, (ix) la réalisation des études relatives à la construction du marché à bétail de Tengrela en Côte d'Ivoire.



• Préservation des infrastructures routières

Dans le cadre du suivi-évaluation du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA, la Commission a poursuivi, en 2023, l'organisation des concertations régionales, la réalisation de missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de la réglementation communautaire.

Depuis 2018, ces actions ont permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 10%. À l'issue de la réunion des Ministres tenue le 21 octobre 2022 à Lomé, les États et la Commission ont

convenu de généraliser, au plus tard le 1^{er} avril 2023, l'application de la tolérance maximum de 15% ainsi que l'application du régime des sanctions et du délestage au-delà des 15%. Les engagements pris à travers la déclaration des Ministres du 21 octobre 2022 prévoient une application intégrale et concomitante du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA à partir du 1^{er} janvier 2024.

Au niveau des États membres, le déploiement du dispositif de suivi-évaluation de l'application dudit Règlement par les États membres s'est poursuivi en 2023. L'examen des statistiques de pesage de l'année 2023 montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.

• Programmes routiers

La Commission a poursuivi la coordination régionale de la mise en œuvre des programmes routiers suivants :

- Programme routier n°5 (Corridor Lomé-Cotonou) ;
- Programme routier n°7 (Corridor Abidjan-Ouagadougou) ;
- Programme routier n°8 (Corridor San Pédro-Zantiébougou-Bamako) ;
- Programme routier n°9 (Koupéla-Fada N’Gourma-Frontière du Niger).

Ces programmes sont co-financés par la BAD, les États membres et la Commission de l’UEMOA et bénéficient du mécanisme de « blending » du 11^{ème} FED.

Des activités ont été menées en 2023 pour lancer avec la BAD de nouveaux programmes routiers sur les corridors entre le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire et entre la Côte d’Ivoire et le Mali. Des missions d’instruction/évaluation de ces projets ont eu lieu entre juillet, août et septembre 2023.



• Études relatives aux infrastructures des transports routiers

En 2023, dans ce domaine, les études qui sont conduites en Maîtrise d’Ouvrage Déléguée concernent l’autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou (les études du tronçon Bobo-Dioulasso - Banfora - Frontière Côte d’Ivoire sont achevées, les tronçons Bouaké-Ferkessédougou et Ferkessédougou - Frontière Burkina Faso sont en cours d’achèvement). Les études des routes communautaires (CU7b) Bobo-Dioulasso-Orodara-Frontière Mali, Bobo-Dioulasso-Banfora-Frontière Côte d’Ivoire, (PR8) en Côte d’Ivoire et au Mali

sont également achevées. De nouvelles conventions de Maîtrise d’Ouvrage Déléguée ont été signées pour des études autoroutières au Sénégal et des études routières au Bénin.

En outre, un schéma directeur autoroutier est en cours de finalisation pour : i) harmoniser et mettre en cohérence les projets d’autoroutes des États, ii) harmoniser les normes de conception et de mise en œuvre et iii) interconnecter l’espace UEMOA aux autoroutes transafricaines.



• Plan directeur de l'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO)

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 5^{ème} conférence de Tokyo sur le Développement de l’Afrique (TICAD V) tenue en juin 2013 à Yokohama, la JICA a réalisé, au profit de quatre (4) États membres de l’Union (Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Togo et Bénin) et du Ghana, le Plan directeur d’aménagement des Corridors pour l’Anneau de Croissance en Afrique de l’Ouest.

Ce Plan définit des stratégies pour promouvoir l’investissement et le développement de projets structurants sur les corridors Abidjan-Ouagadougou, Ouagadougou-Accra, Abidjan-Lagos, Lomé-Ouagadougou et Cotonou-Ouagadougou.

En prélude à l’organisation de la table ronde sur le financement des projets hautement prioritaires du Plan directeur CACAO, prévue au premier trimestre 2024, une mission circulaire d’information et de sensibilisation des Partenaires Techniques et Financiers a été effectuée dans les États concernés que sont le Togo, le Ghana, le Bénin, la Côte d’Ivoire et le Burkina Faso.

Cette mission a permis de présenter les projets hautement prioritaires du Plan directeur CACAO aux Partenaires Techniques et Financiers et de recueillir leurs observations et leur adhésion quant à son financement.





• Construction, équipement et exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de facilitation du transport et du transit dans l'espace UEMOA, la Commission a poursuivi la construction des Postes de Contrôle Juxtaposés aux frontières des États, sur les principaux corridors routiers communautaires.

Quatre PCJ sont actuellement achevés. Il s'agit des PCJ de Cinkansé (frontière Burkina Faso-Togo), de Malanville (frontière Bénin-Niger), de Boundou Fourdou (Sénégal-Guinée) et de Hillacondji/Sanveecondji (frontière Togo-Bénin). Les actions se poursuivent pour leur exploitation effective. En 2023, les PCJ de Hillacondji/Sanveecondji (frontière Togo-Bénin) mis en service en 2022 sont en exploitation en vue d'atteindre les objectifs de facilitation des transports. Des travaux complémentaires (réhabilitation de chaussée et magasin ECOR) sont en cours de réalisation en vue d'une exploitation optimale desdits PCJ.

Particulièrement pour les PCJ de Cinkansé, la Commission a effectué avec le concessionnaire une mission d'inventaire contradictoire qui a permis de dresser les listes de biens de retour, biens de reprise et biens propres.

Des travaux de remise en état des infrastructures des PCJ de Pételkolé (frontière Burkina Faso-Niger) ont été réalisés en 2022. Toutefois, le contexte sécuritaire dans la zone du projet n'a pas permis une mise en service.

Les travaux des PCJ de La Léraba (frontière Burkina Faso-Côte d'Ivoire) sont achevés et des dispositions sont en cours (élaboration de cahier des charges notamment) pour l'inauguration et la mise en service de l'ouvrage/infrastructure. Les travaux des PCJ de Zégoua (frontière Côte d'Ivoire-Mali) sont en cours.



• Construction de stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires



En vue d'accompagner les États membres dans l'application du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA, la Commission met en œuvre un projet de construction d'une station de pesage de camions dans chaque État membre. L'état d'avancement est le suivant : (i) sept (7) stations de pesage sont achevées et remises aux États (Houegbo au Bénin, Allokoi en Côte d'Ivoire, Diamniadio au Sénégal, Magaria au Niger, Koro au Mali, Nagréongo au Burkina Faso et Tsévié au Togo), (ii) les travaux de la station de Safim en Guinée-Bissau ont démarré en février 2023 et se poursuivent.

• Services de transports routiers



Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), il a été constaté la persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA.

Le nombre important des postes de contrôle routiers se justifierait par les questions sécuritaires. Les États ont engagé des actions de sensibilisation à travers les Comités nationaux de facilitation des transports.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est en cours et son opérationnalisation est prévue en 2024 pour intégrer d'autres dimensions portant sur les volumes, les délais et les coûts le long des corridors, aux frontières, dans les ports, aéroports et plateformes logistiques.

• Développement du transport ferroviaire



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire, et en vue d'améliorer la gouvernance du secteur du transport ferroviaire, le Conseil des Ministres a adopté, en 2015, la Décision portant création du Comité Consultatif Régional chargé d'assister la Commission et les États membres.

À la suite de la réunion des Ministres des Infrastructures et des Transports qui a adopté le document de mise en œuvre du Projet de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou et son plan d'actions, les diligences ont été mises en œuvre pour l'adoption de la Décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle Ferroviaire ».

La réunion des Experts et Ministres du 02 au 05 mai 2023 à Abidjan a servi de catalyseur à cette Décision qui a été finalement adoptée en 2023 par la réunion de la Commission.

La signature du Président de la Commission interviendra pour faciliter la recherche de financement pour la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes.

Courant 2023, le processus de recrutement d'un consultant pour l'élaboration du document de projet de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako-Ouagadougou s'est poursuivi et a abouti à la signature d'un contrat de consultant individuel. Les prestations sont en cours et les livrables, notamment le rapport provisoire de l'étude et le document de mise en œuvre du projet, ont été transmis à la Commission.

• Développement du transport aérien



Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'offre de services et des infrastructures de transport aérien, il convient de noter que la Commission a entamé le processus de recrutement d'un consultant pour la réalisation d'un schéma directeur de développement des aéroports de l'Union. Au cours de la 5^{ème} réunion du Comité de Coordination du PRDTA, les États membres ont recommandé à la Commission l'organisation de la journée de transport aérien des États membres de l'UEMOA qui seront tournantes dans les États membres. La Commission a également assuré le suivi de l'exécution du PRDTA dans un État membre et a poursuivi la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO). Ces activités ont permis de noter une amélioration de la performance des États en matière de transport aérien.

De même, la Commission a assuré divers conseils, formations et assistances aux États membres en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile.

L'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC).

Par ailleurs, les activités conduites dans le cadre de la coordination de la supervision de la sécurité de l'aviation civile et l'appui à la certification des exploitants ont permis les réalisations suivantes :

- notamment (i) la formation en imagerie des cadres de l'aviation civile et de la garde nationale de l'aéroport de la Guinée-Bissau, le démarrage du processus de certification des aéroports de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso et de Cap Skirring au Sénégal, (ii) l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des évaluations et menaces contre la sûreté de l'aviation civile et la gestion des risques associés à ces menaces ainsi que (iii) la validation des manuels harmonisés à l'intention des inspecteurs d'aviation civile des États membres pour la certification des exploitants, des organismes de maintenance, (iv) la relecture du projet de Règlement communautaire relatif à la navigabilité des aéronefs ;
- la mise à jour du manuel d'inspection des aéroports et aides au sol ;
- les formations des inspecteurs nationaux et régionaux sur la supervision des opérations de location d'aéronefs ;
- la tenue de la réunion du Comité de direction de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des États membres (URSAC) ;
- la coordination des activités de supervision de la sécurité et de la sûreté avec l'OACI, les AAMAC et les autres RSOO ;
- l'élaboration de la méthodologie d'évaluation des risques en sûreté de l'aviation ;
- l'évaluation des tests d'audit en sûreté réalisés dans les États membres ;
- la validation du projet d'amendement de la réglementation communautaire par les États membres.

De plus, les résultats significatifs suivants sont à noter :

- sept (7) États sur les huit (8) au-dessus de l'Objectif Cible d'Abuja fixé par les Ministres africains en charge de l'Aviation Civile (60% de EI) en 2023 contre un (1) État en 2012 ;
- pas de préoccupations significatives de sécurité (SSC) décelées dans la Zone UEMOA ;
- aucun État de la Zone UEMOA ne figure sur la liste des pays dont les exploitants aériens sont interdits de desserte des aéroports européens ;
- sept (7) États sur huit (8) ont certifié au moins un aéroport international (87%) en 2023 contre Zéro en 2012.

• Développement du transport maritime

Pour améliorer la gouvernance dans le secteur du transport maritime, fluvial et lagunaire, les activités menées par la Commission ont consisté en l'exécution de diligences pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur, à travers notamment l'accompagnement des États membres. La Commission a aussi poursuivi ses actions de plaidoyer

pour l'opérationnalisation effective des fonds nationaux.

L'harmonisation de la réglementation communautaire du transport maritime et la coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire ont été poursuivies.



2.5.4. Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures

Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, le Code minier communautaire révisé a été adopté. Afin de permettre une application aisée dudit Code, trois (3) projets de Règlement d'exécution élaborés sont en attente de validation par les différentes instances d'adoption de textes. Il s'agit du : (i) Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux permis miniers et autorisations, (ii) Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine ou de la carrière, et (iii) Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux droits, taxes et redevances applicables aux activités minières.

Les activités menées dans le sous-secteur des hydrocarbures ont porté sur l'examen de trois (3) projets de textes communautaires, qui ont été introduits dans le circuit d'adoption, à savoir deux projets de Règlement portant sur : (i) l'harmonisation des spécifications techniques des hydrocarbures dans les États membres de l'Union, (ii) les normes de fabrication et des conditions de distribution des bouteilles de gaz butane et (iii) un projet de Directive portant sur la sécurité et l'accroissement des capacités de stockage des produits pétroliers dans les États membres.

La réalisation d'une étude sur la parafiscalité, la fiscalité et des dispositions commerciales applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans les États membres a été finalisée et les projets de texte issus de ladite étude ont été validés par un atelier régional.

En matière de renforcement des capacités, vingt-sept (27) cadres des administrations en charge des Mines, de l'Environnement et des Finances ont été formés sur la réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation.

Au titre des cadres de concertation qui ont réuni des acteurs du secteur extractif, les aspects suivants ont fait l'objet d'échanges : (i) les statistiques minières, (ii) un projet de guide d'évaluation des coûts des activités en amont de l'exploitation minière industrielle, (iii) l'actualisation du plan d'actions triennal du secteur des mines, (iv) les projets de texte issus de l'étude pour l'harmonisation de la parafiscalité, la fiscalité et des dispositions commerciales applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans les États membres de l'UEMOA, (v) la mise en place d'un système d'information régional sur le secteur extractif.

Par ailleurs, la Commission a pris part à la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMA O 2023) et au Salon International des Mines du Sénégal (SIM Sénégal 2023).





2.5.5. Développement du secteur de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, la Commission a engagé des actions visant à mobiliser des ressources pour le financement des projets prioritaires de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE) qui a été adoptée par le Conseil des Ministres, le 30 septembre 2022. Cette stratégie vise à mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes, en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production.

La Stratégie est portée par une vision énoncée comme suit : « Dans un marché régional ouvert, à l'horizon 2033, l'UEMOA dispose des pôles énergétiques

viables et durables qui sont alignés sur les meilleures pratiques avec un mix énergétique optimal s'appuyant sur des partenariats efficaces, pour un accès universel à l'électricité ».

Le développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA est une stratégie évolutive permettant de consolider les acquis de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) et d'adresser de manière durable les défis d'accessibilité, de disponibilité et d'abordabilité de l'énergie électrique. La SDPE contribue à accélérer l'émergence d'un véritable marché régional ouvert et concurrentiel à l'échelle de toute l'Afrique de l'Ouest.

Le développement des capacités de production et de transport s'opère autour de trois Pôles :

- **le Pôle Côte d'Ivoire** s'appuyant sur les ressources hydrauliques, gazières, solaires et en biomasse dont sont dotés les pays de la zone d'influence qui comprend la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo ;
- **le Pôle Niger** organisé autour des ressources pétrolières, gazières, minières (charbon) et solaires dont regorgent les pays de la zone d'influence comprenant le Niger, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo ;
- **le Pôle Sénégal** ayant recours essentiellement aux ressources gazières, hydrauliques et solaires. La zone d'influence de ce pôle comprend le Sénégal, la Guinée-Bissau, le Mali et les pays voisins non membres de l'UEMOA.



Les études de faisabilité du développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA ont déterminé le coût global de la Stratégie qui est de 14 846 milliards de francs CFA.

La déclinaison des projets et leur priorisation ont permis de constituer un portefeuille de projets des pôles énergétiques pour la période 2023-2027. Le portefeuille des projets en recherche de financement qui était au départ de 5 700 milliards de francs CFA avec 78 projets est passé après actualisation à 7 540,803 milliards de francs CFA, comprenant 98 projets dont 50 projets de transport et 48 projets de production pour la période 2023-2027. Le financement recherché concerne, d'une part, les projets de production pour un montant de 5 002,656 milliards de francs CFA et, d'autre part, les projets de transport pour un montant de 2 538,147 milliards de francs CFA.

Les financements recherchés par pôle énergétique se présente comme suit en milliards de francs CFA :

- Pôle Côte d'Ivoire : 1 527,820 ;
- Pôle Niger : 3 481,617 ;
- Pôle Sénégal : 2 531,366 ;

Soit un total de **7 540,803**.

Dans la perspective d'apporter un appui aux États membres pour la mobilisation des fonds en vue du financement des projets des pôles énergétiques, la Commission a organisé à Abidjan en Côte d'Ivoire, avec succès, les 27 et 28 novembre 2023, une table ronde des

Partenaires Techniques et Financiers pour présenter le portefeuille de projets et susciter l'intérêt des bailleurs de fonds aussi bien du secteur public que privé.

La forte mobilisation des PTF et leurs engagements à soutenir la SDPE et le PRDEN s'est manifestée à travers les promesses de financement d'un montant cumulé de plus de 6 032 milliards de francs CFA, représentant 79% des 7 662 milliards de francs CFA recherchés. Tenant compte des promesses de financement complémentaires de certains bailleurs de fonds, la satisfaction du besoin total de financement paraît assurée.

Il convient de noter que dans le cadre du CAP 2025 de la Commission, des ressources ont été inscrites pour le financement d'actions d'accompagnement de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques pour un montant de 19 200 336 432 francs CFA.

La Commission assure, conjointement avec la BOAD, le suivi des projets financés par le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). En effet, les ressources du FDE de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) ont servi à financer quinze (15) projets pour un montant total de 244,925 milliards de francs CFA dont une subvention de 5,72 milliards de francs CFA accordée à la Commission pour l'exécution de deux (2) projets du Programme Régional d'Économie Énergétique (PREE).

Les treize (13) projets portés par les États membres de l'UEMOA concernent le développement de la production, du transport et de la conduite des réseaux. Le montant global du financement de ces projets sur les ressources du FDE s'élève à 224,21 milliards de francs CFA sur lesquels 196,350 milliards ont été engagés (marchés signés) à la date du 31 octobre 2023. La situation de leur exécution se présente comme suit :

- six (6) projets achevés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire (2 projets), au Niger et au Sénégal ;
- six (6) projets en cours d'exécution présentent un état d'avancement relativement satisfaisant au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et au Togo ;
- un (1) projet en phase de démarrage au Togo.



En ce qui concerne le Système d'Information Énergétique dans les États de l'UEMOA (SIE-UEMOA), la plateforme <http://sie.uemoa.int> mise en ligne est fonctionnelle. Dans la perspective de pérenniser les acquis du SIE-UEMOA, la Commission a démarré le processus d'élaboration d'un projet de texte communautaire visant l'institutionnalisation du dispositif de collecte de traitement et de diffusion des statistiques énergétiques dans l'Union. Des actions visant la consolidation du SIE-UEMOA ont été entreprises. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité des données sur les énergies domestiques par la réalisation d'enquêtes de terrain et d'automatiser l'interface de saisie des données sur la plateforme.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission a poursuivi en 2023 la mise en œuvre du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) dans les États membres, conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de décembre 2018. Un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge de l'Énergie avec plus d'implication des Ministères en charge de l'Énergie, pour la poursuite des travaux du PRODERE. À cet

effet, quatre (4) conventions en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ont été signées avec les agences nationales du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. La mise en œuvre des projets, objet de ces conventions MOD est en phase de passation de marchés au Bénin et en Côte d'Ivoire, les contrats de fournitures et de travaux sont déjà signés au Burkina Faso et les travaux sont en cours. Pour le Sénégal, la réception provisoire des réalisations du projet a été prononcée en septembre 2023. Les réceptions définitives des ouvrages réalisés du lot 2 en Côte d'Ivoire et du lot 1 au Mali sous la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) de la SABER ont été réalisées 2023. Les activités financées sur appuis apportés aux États membres par la Commission, pour la pérennisation et la réhabilitation des équipements solaires du volet 1 du PRODERE, sont en phase d'achèvement en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali et au Niger. Elles sont en cours au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo.

Par ailleurs, dans le cadre du CAP 2025, le suivi des conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée a été conclu avec les agences nationales en charge de l'Énergie au Niger et au Togo, et avec la SABER pour la Guinée-Bissau. De façon

générale, ces conventions visent principalement à la réalisation des études, l'élaboration du document de projet, la construction de mini-centrales solaires et la mise en place de mécanismes de gestion et d'exploitation des ouvrages et de pérennisation des acquis du projet, y compris le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

Pour une meilleure mise en œuvre de tous ces projets dans les États membres, la Commission organise des missions de supervision et de suivi desdits projets.

Dans le cadre de la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à la transition vers un mix dominé par les énergies vertes, notamment l'implication des investisseurs privés, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté, en 2022, la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'Union. En vue de faciliter l'appropriation des dispositions de cette Directive par les acteurs nationaux, la Commission a organisé des ateliers nationaux d'information et de sensibilisation desdits acteurs dans tous les pays de l'Union.

En outre, des actions de renforcement des capacités ont été effectuées au profit des Experts des États membres, notamment le renforcement des capacités des chercheurs des Centres membres du Consortium de Centres de Recherche (CoCER) dans l'espace UEMOA sur les normes et le contrôle de qualité des équipements d'énergies

renouvelables. Aussi, l'élaboration par le CoCER des protocoles de tests de conformité des équipements d'énergies renouvelables se poursuit.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie Énergétique (PREE), notamment l'opérationnalisation des équipements des cinq (5) laboratoires de référence pour les tests de performance énergétique et l'appui aux États membres pour la transposition des Directives.

La mise en œuvre des actions de communication et de vulgarisation des deux textes au profit des acteurs nationaux est en cours.

Dans le but de finaliser les activités restantes, un nouveau protocole d'entente entre la Commission et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sans incidence financière a été signé en 2022. Ce protocole vise, entre autres, la finalisation de l'équipement et l'opérationnalisation du laboratoire de tests de performance énergétique, l'assistance technique à la transposition nationale des Directives relatives à l'efficacité énergétique dans les États membres de l'UEMOA et le renforcement des capacités, l'information et la sensibilisation nationale des professionnels, des décideurs et du grand public aux enjeux, aux pratiques et aux comportements éco énergétiques en matière d'efficacité énergétique des bâtiments neufs.





2.5.6. Développement de l'économie numérique

Dans le domaine de l'économie numérique, l'année 2023 a été marquée par l'adoption des Décisions n°01/2023/CM/UEMOA portant adoption du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique de l'UEMOA et n°02/2023/CM/UEMOA portant modalités de mise en œuvre du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique de l'UEMOA, le 30 mars 2023. En outre, le Conseil des Ministres a adopté quatre (4) autres textes communautaires relatifs à l'économie numérique, à savoir :

- la Directive n°03/2023/CM/UEMOA portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques pour les services de terre 87,5 MHz à 80 GHz dans les zones frontalières des États membres de l'UEMOA, le 16 juin 2023 ;
- la Directive n°04/2023/CM/UEMOA portant harmonisation des règles relatives à l'homologation des équipements terminaux et équipements radioélectriques dans les États membres de l'UEMOA, le 16 juin 2023 ;
- la Décision n°10/2023/CM/UEMOA portant création et modalités de fonctionnement du Comité des Régulateurs Nationaux du Numérique des États membres de l'UEMOA, le 22 septembre 2023 ;
- la Directive n°06/2023/CM/UEMOA relative à l'usage de masse du numérique, le 22 septembre 2023.

La Commission de l'UEMOA a prévu de mettre en place un nouveau cadre législatif et réglementaire. Un avant-projet de texte validé par les États membres a fait l'objet d'une large diffusion au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal. La Commission de l'UEMOA attend la tenue de l'atelier national de concertation au Togo. La Commission a créé une Task force chargée de la relecture de l'avant-projet avant sa soumission au processus d'adoption.

L'assistance aux États membres pour digitaliser trois services publics parmi les Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP) a connu un début de mise en œuvre au Burkina Faso et au Togo. Ainsi,

le Burkina Faso a digitalisé le processus d'obtention du casier judiciaire. Au Togo, il a été mis en service une plateforme pour le suivi du processus de délivrance et d'obtention en ligne du certificat de nationalité.

La Commission de l'UEMOA a organisé les 27 et 28 novembre à Abidjan une table ronde des bailleurs de fonds pour mobiliser les ressources financières afin de financer les projets contenus dans le PRDEN et la SDPE. Cette table ronde a été un succès avec les annonces qui couvrent les besoins de financement du PRDEN et de la SDPE. Les principaux donateurs sont la BOAD, la BAD, la BADEA, la BID, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.



2.5.7. Développement agricole et sécurité alimentaire



• Gouvernance agricole et sécurité alimentaire

Dans le cadre de la gouvernance et du développement agricoles, le programme régional de construction des infrastructures de conservation des récoltes, des graines et des produits agricoles dans les États membres tire à sa fin. Au total, une capacité de stockage installée de plus de 290 300 tonnes est disponible dans les États membres, suivant des modules variant de 1 000 à 4 000 tonnes. Tous les magasins sont équipés de matériel de conditionnement et de nettoyage. La rétrocession aux États membres est en cours.

Concernant l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles, après les 500 ha rendus disponibles à l'Office du Niger sur financement de la Commission, les travaux ont été suspendus en raison de l'inefficience et de l'insécurité qui sévit dans la zone du projet. Une reprise a été amorcée par une étude de faisabilité d'un Partenariat Public-Privé (PPP) de type concession pour la poursuite de l'aménagement et la mise en valeur de l'ensemble des 11 288 ha de terres (parcelle de Kandiourou et parcelle de Touraba) mis à la disposition de la Commission par le Mali. Les résultats de l'étude pour une concession n'ont pas été favorables. La Commission est en train d'examiner d'autres voies pour la poursuite du projet, qui passeront par une évaluation positive de la situation sécuritaire.

Aussi, des travaux de construction des plateformes agricoles intégrées MICRO-SOL-UEMOA, engagés depuis 2015, sont achevés dans tous les États membres à l'exception du Mali (changement de site) et du Niger (contrainte sécuritaire). Les raccordements et la mise en service des applications agro-sylvo-pastorales sont prévus courant 2024. Les installations sont composées dans chaque État membre : (i) d'une centrale photovoltaïque d'une puissance crête de 50 KW ; (ii) d'une centrale thermique plan ou à concentration d'une puissance de 50 KW ; (ii) d'applications d'irrigation, de pisciculture, de transformation, de pasteurisation et/ou de conservation.



S'agissant de la sécurité alimentaire, la réunion des Experts de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, de l'Élevage du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) s'est tenue du 03 au 05 octobre. Elle a fait le point de la situation alimentaire et nutritionnelle qui s'est globalement détériorée dans l'ensemble de l'espace Sahel et Afrique de l'Ouest, expliquée en partie par la conjugaison des effets des crises sécuritaire et sanitaire qui induisent des effets négatifs sur le tissu de production, et perturbent le fonctionnement des marchés agricoles, mais aussi l'inflation. Près de 42,5 millions de personnes, y compris les Personnes Déplacées Internes (PDI) sont affectées par la crise alimentaire et nutritionnelle au niveau de la région.

Pour la Zone UEMOA, les dernières analyses du cadre harmonisé confirment que la période de soudure de l'année en cours (juin à août 2023) a enregistré plus de 11,15 millions de personnes en insécurité alimentaire dont près de 45 000 personnes en phase catastrophe, rencontrées pour une première fois, notamment dans la partie sahélienne du Burkina Faso. Les États les plus concernés de l'Union sont le Burkina Faso (30% de la population analysée), le Niger (29% de la population analysée), le Mali (11% de la population analysée) et le Sénégal (11% de la population analysée).

La situation nutritionnelle est également très préoccupante dans la région, notamment dans les zones des trois frontières du Sahel (Burkina Faso-Mali-Niger) et au Sénégal où la prévalence de la malnutrition aiguë globale dépasse le seuil d'urgence (15%).

Face à cette situation, les pays ont élaboré des Plans Nationaux de Réponses (PNR) adoptés par les États les plus concernés de l'Union (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal). Le budget consolidé s'élève à 708,19 milliards de francs CFA, avec un taux faible de mobilisation financière de l'ordre de 49%, contre un niveau de 53,2% à la même période de l'exercice 2022.

Une contribution de la Commission à hauteur de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de francs CFA est en cours de préparation. Elle sera répartie au prorata des populations affectées et en appui aux dispositifs nationaux de collecte de l'information sur la vulnérabilité des zones et des populations à l'insécurité alimentaire.

Quant à la saison agricole 2023-2024, elle a connu un démarrage globalement précoce, notamment dans les pays du Golfe de Guinée, la bande soudanienne et dans certaines localités du Sahel Centre et Ouest. Les conditions de semis des céréales pluviales ont été effectives avant la fin du mois de juillet, dans toute la région. Cependant, des déficits hydriques assez persistants ont été observés au cours des mois de mai-juin-juillet et même en début août, dans certaines localités du Sahel Centre et Est, notamment au Niger et au Mali.

La situation phytosanitaire est relativement calme dans la région. Même si des attaques d'ennemis de cultures ont été enregistrées (chenille défoliatrice du cacaoyer, Jasside sur le cotonnier), le criquet pèlerin est resté calme dans la région au cours du mois d'août. Seuls des adultes solitaires isolés, pour l'essentiel, ont été observés dans le Sahel septentrional en Mauritanie, y compris quelques larves, et dans le Sahel des pâturages au Niger Centre.

Les perspectives de rendements montrent une tendance globale de la production normale, par rapport à la moyenne des cinq dernières années en fonction de la fin de la saison, notamment pour certaines céréales pluviales comme le mil et le sorgho (Niger, Mali, Sénégal, etc.) et pour les plantes à tubercules et racines. En revanche, comparée à la production de la campagne précédente, la production céréalière de la campagne 2023-2024 de la Zone pourrait enregistrer un recul de 4%, pour un volume de 30,6 millions de tonnes. La production de tubercules pourrait enregistrer un volume de 28,8 millions de tonnes et marquer un recul de 3% par rapport à la production de la campagne 2022-2023.

Enfin, la Commission a poursuivi, aux côtés de la CEDEAO et du CILSS, le pilotage de la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à travers une participation à l'animation des cadres dédiés, notamment le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) et le Comité de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA). Elle a, dans ce cadre, prévu une contribution en 2023, au renforcement des stocks alimentaires destinés à ces pays membres à hauteur de 2,066 milliards de francs CFA obtenus sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD).

La situation pastorale a été marquée par une disponibilité fourragère et des conditions d'abreuvement du bétail relativement satisfaisantes. Toutefois, dans certaines zones, on note un accès difficile des éleveurs au pâturage à cause de l'insécurité civile, des mesures de limitation, voire d'interdiction de la transhumance dans certains pays.

La situation zoonositaire de la région a été globalement calme en dépit de quelques foyers d'épizooties signalés, notamment de grippe aviaire et de Peste Porcine Africaine (PPA).

Concernant la production halieutique, elle a encore dépassé la barre du million de tonnes en 2023, assurant une couver-

ture de 66% des besoins de la population sans cesse croissants. Les pertes post-capture dans l'espace communautaire restent constantes et varient entre 1,5 et 4% selon les pays, et la contribution de l'aquaculture reste assez faible (<2% à l'offre de produits halieutiques dans l'espace UEMOA).

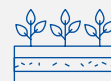
• Développement des filières agricoles

Concernant la production végétale, les actions ont principalement visé l'amélioration de la compétitivité des filières riz, maïs et coton.

Pour ce qui concerne les filières riz et maïs, les interventions menées en 2023 ont permis de consolider la structuration des acteurs, à travers notamment l'accompagnement et le renforcement des capacités des huit (8) Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) de la filière riz et six (6) OIA de la filière maïs

mis en place dans le cadre des projets d'appui à la structuration des filières riz et maïs.

Les interventions ont également permis, dans le cadre de la coopération entre la Commission de l'UEMOA et le Centre du Riz pour l'Afrique (AfricaRice) à travers un projet financé intégralement par la Commission de l'UEMOA, de renforcer l'accès des riziculteurs et transformateurs de riz aux technologies et innovations de production et de transformation.



Au niveau de la filière coton, la Commission a poursuivi en 2023 :

- (i) l'appui aux organisations régionales du secteur du coton-textile,
- (ii) l'appui à la structuration des filières coton du Sénégal et au Togo pour la mise en place de l'Organisation Régionale représentative des interprofessions coton de l'UEMOA,
- (iii) le processus d'actualisation et d'adoption du document révisé de la stratégie pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA en vue de disposer d'un nouvel agenda coton sur les dix prochaines années.





• Développement des productions animales

Dans le domaine des productions animales, la mise en œuvre des activités en 2023 a été marquée par la poursuite du processus de structuration des filières animales prioritaires avec la tenue de l'atelier régional de validation des conclusions de l'étude diagnostique sur la réforme de l'UOFA en tant que cadre de concertation régional des acteurs de la filière avicole et la réunion d'échanges sur la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs de la filière bétail-viande.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi le processus de sélection du Consultant pour la réalisation de l'étude sur la mise en place d'un programme régional de développement d'une économie fourragère et de valorisation des sous-produits agricoles dans les États membres. Elle a assuré la coordination des initiatives régionales en faveur d'une gestion de la transhumance transfrontalière à travers la participation aux Comités de

pilotage du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP), du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et des autres projets régionaux pilotés par la CEDEAO ou le CILSS.

En outre, elle a assuré le suivi de la mise en œuvre des conventions pour la finalisation des marchés à bétail au Togo et au Bénin, et la construction et l'équipement d'un magasin, d'un centre de collecte de lait et des annexes pour le stockage et la commercialisation d'aliments pour bétail et de produits vétérinaires au profit du consortium des professionnels de la filière lait au Mali (COPROFIL-Mali). Pour finir, un atelier régional a été organisé pour intégrer les données de l'élevage (productions animales, santé et sécurité sanitaire) dans le dans le Système d'Information Agricole Régional (SIAR).

• Pharmacie vétérinaire

Dans le domaine de la pharmacie vétérinaire cinquante-six (56) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires ont été délivrées en 2023, portant à cinq cent dix-huit (518) le nombre total d'AMM octroyées aux firmes pharmaceutiques.

En outre, les activités des campagnes d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires se sont poursuivies dans les États membres suite à l'appui financier accordé en 2022. Ces activités ont porté sur (i) la sensibilisation des acteurs sur les textes communautaires relatifs aux médicaments vétérinaires et sur les dangers liés à l'utilisation des médicaments de mauvaise qualité, (ii) la saisie d'importantes quantités de produits vétérinaires frauduleux et (iii) des opérations de répressions des acteurs illicites.

Des données sur les médicaments vétérinaires ont été intégrées et mises à jour

dans le Système d'Information Agricole Régional (SIAR).

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a octroyé un appui financier aux États membres pour la poursuite du contrôle post-AMM de la qualité des médicaments vétérinaires homologués en circulation dans l'espace communautaire. Elle a également poursuivi les activités de renforcement des capacités des agents des laboratoires membres du réseau chargé du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires à travers la formation sur (i) la certification des vaccins vétérinaires et (ii) la norme ISO 17025 v2017 et l'audit interne des systèmes de management de la qualité.

Enfin, un projet de référentiel des bonnes pratiques de distribution des médicaments vétérinaires a été élaboré pour doter les États membres d'un cadre harmonisé d'inspection pharmaceutique vétérinaire.



• Gestion des systèmes d'intrants agricoles

Dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation régionale relative aux intrants de production végétale (semences, engrais, pesticides), la Commission a poursuivi, aux côtés de la CEDEAO et du CILSS, dans les dix-sept (17) pays de la région Afrique de l'Ouest, les efforts d'application des textes réglementaires communautaires.

Ainsi, les acteurs se sont attelés à la poursuite du dialogue relatif à la mise en œuvre de l'harmonisation régionale de la gestion des intrants agricoles à travers notamment :

- (i) la tenue de la huitième réunion statutaire du Comité Régional des Semences et Plants d'Afrique de l'Ouest (CRSPAO),
- (ii) la tenue de la troisième session du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP),
- (iii) la mise en place du Comité Ouest-Africain de Contrôle des Engrais et la tenue de sa première session en septembre 2023 à Abidjan.

Aussi, l'évaluation de l'état de mise en œuvre des textes réglementaires relatifs aux intrants agricoles dans les États membres de l'Union, effectuée en 2022, a permis la mobilisation d'appuis financiers de la Commission aux services publics chargés de la gestion des intrants pour le renforcement de leurs capacités dans l'organisation, le contrôle et l'assainissement des marchés des produits. Ces appuis devront permettre la mise à niveau de ces services et la finalisation des textes réglementaires pour une gestion harmonisée des intrants dans l'espace, fondement d'une circulation des produits.





• Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments

Dans le cadre du renforcement de la coopération zoosanitaire et de la sécurité sanitaire des aliments, et en complément du Règlement n°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, la Commission a poursuivi le processus d'adoption par la tenue de la réunion des Ministres et des Experts sectoriels sur les textes définissant les règles relatives aux mesures sanitaires applicables lors des échanges intracommunautaires et internationaux des denrées alimentaires animales et d'origine animale, d'une part, et, d'autre part, portant harmonisation des procédures de contrôle et des certificats sanitaires et de salubrité officiels dans l'UEMOA.

En outre, dans le domaine de la sécurité phytosanitaire, la Commission a organisé la réunion statutaire du sous-comité phytosanitaire et l'atelier d'harmonisation des certificats phytosanitaires.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi l'appui financier aux États membres pour la lutte contre le Charbon bactérien et a, dans le cadre de la lutte contre la Peste des Petits Ruminants (PPR), accordé un appui financier aux États membres qui ne bénéficient pas de l'accompagnement du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme

au Sahel (PRAPS) – Phase 2 et a aussi accordé un appui financier aux Ordres professionnels vétérinaires.

Elle a également apporté sa contribution technique aux travaux de l'atelier de formulation d'un système de collecte de données au niveau des postes vétérinaires frontaliers pour l'optimisation des dispositifs de surveillance des zoonoses prioritaires d'origine alimentaire dans une approche «Une seule santé» organisé par le Centre Régional de Santé Animale (CRSA/CEDEAO).

Par ailleurs, elle a participé à la 1^{ère} session annuelle du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC, à la quatre-vingt-dixième (90^{ème}) session générale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA), et à la 25^{ème} conférence régionale de l'OMSA pour l'Afrique.

Au titre de la sécurité sanitaire des végétaux, les interventions de la Commission ont concerné notamment la tenue de la sixième réunion statutaire du sous-comité de sécurité sanitaire des végétaux de l'UEMOA et l'appui à l'organisation du Colloque panafricain sur la Protection des végétaux en Afrique subsaharienne.



• Développement de la pêche et de l'aquaculture



Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions au titre de l'harmonisation des législations ont porté, en 2023, sur l'adoption de la Décision n°16/COM/UEMOA du 19 septembre 2023 portant adoption de modèles harmonisés de permis de pêche et définition de catégories de permis de pêche ainsi que la finalisation des projets de Décision portant réglementation de l'exercice de l'aquaculture dans les États membres de l'UEMOA et portant adoption de la composition et des modalités de fonctionnement du Réseau des centres de recherche communautaire en matière de pêche et d'aquaculture.

Sur le suivi de l'application des réformes sur la pêche et l'aquaculture, plusieurs évaluations de la conformité technique et juridique par rapport au droit communautaire en vigueur en matière d'aquaculture (Directive n°03/2014/CM/UEMOA du 28 juin 2014 et Directive n°04/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014) ont été faites et des observations formulées et adressées aux États membres concernés.

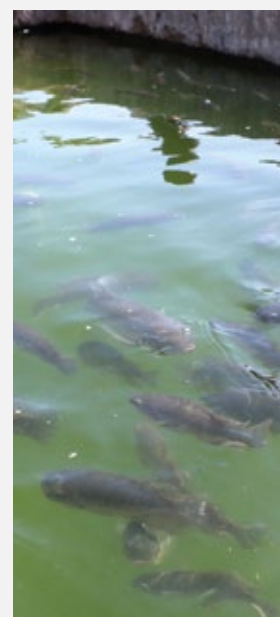
Au titre de la coordination, la Commission a participé aux rencontres de la CEDEAO dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Gouvernance Régionale de la Pêche en Afrique de l'Ouest (PESCAO). Elle a également pris part aux différents travaux de la 23^{ème} session du Comité des Pêches pour l'Afrique Centre-Est

(COPACE) axée sur la présentation des résultats de la neuvième session du sous-comité scientifique sur l'évaluation des stocks halieutiques dans la zone COPACE et la formulation de nouvelles mesures de gestion garantissant la gestion durable des ressources halieutiques.

S'agissant de la mise à jour du SIRP, des appuis ont été accordés aux États membres pour soutenir les efforts d'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données statistiques. Pour la mise en place d'un système de suivi de la pêche artisanale maritime, l'année 2023 a été marquée par la validation de la méthode statistique de suivi de la pêche artisanale maritime et du prototype de l'outil de gestion des données collectées.

Sur le renforcement de capacités des États membres, il a été organisé en 2023 la formation des Experts des États membres sur le référentiel du Marine Stewardship Council (MSC) et ses outils en vue de créer une expertise de haut niveau capable d'apporter les changements souhaités en matière de gouvernance des pêches.

Au titre de l'approche de négociation d'accords de pêche concertés, les États membres ont été saisis pour la constitution des équipes nationales de négociation composées des différents profils retenus.





• Amélioration de la gestion du foncier rural

En 2023, les interventions de la Commission de l'UEMOA **dans le domaine du foncier rural** ont été marquées par la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) et la finalisation des travaux de la première phase du contrat du Consultant Expert en informatique et base de données chargé du management du site internet de l'ORFAO.

La Commission a également poursuivi la mobilisation des parties prenantes du foncier rural et, à la suite du lancement

du site internet de l'ORFAO, des ateliers nationaux ont été organisés dans les différents États membres. Des brochures sur les politiques foncières rurales sont publiées et le site internet de l'ORFAO (<https://orfao.uemoa.int>) est fonctionnel.

Aussi a-t-il été lancé le processus de suivi des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural par l'organisation d'un atelier méthodologique et l'octroi d'appuis financiers à quatre (4) États membres pour l'élaboration de rapports sur l'état des ODD relatifs au foncier rural.



• Système d'Information Agricole Régional (SIAR)

L'Acte additionnel n°3/2001 adoptant la Politique Agricole de l'Union prévoit, en son article 12, la mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) qui doit fournir les informations d'aide à la décision dans tous les domaines d'intervention de cette Politique. Il a été lancé officiellement en novembre 2022. Il est accessible par le lien ci-après : <http://siar.uemoa.int>.

Le Système est conçu pour assurer spécifiquement :

- le stockage, l'organisation et les sorties des données sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'accès libre aux données et informations concernant le secteur agricole.

Il comprend cinq composantes organisant les données en lien avec les filières agricoles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les marchés agricoles, la macroéconomie rurale et les négociations internationales agricoles. À ceux-ci, ont été adjoints trois sous-systèmes déjà fonctionnels et relatifs à la gestion de la pêche, au foncier rural et à la filière coton.

Dans le cadre de son opérationnalisation, des actions ont été engagées depuis

2016 par la Commission de l'UEMOA et qui ont permis de disposer d'une plateforme et d'une base de données. Le chargement de cette base se poursuit avec des données officielles des États membres dans les domaines concernés. Dans chaque pays, l'équipe nationale SIAR est coordonnée par le Ministère en charge de l'Agriculture et comprend les services pourvoyeurs d'informations des autres Ministères sectoriels.

2.5.8. Environnement et développement durable



• Maîtrise de l'eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement, gestion et gouvernance des ressources en eau

En 2023, les initiatives prises en vue d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à l'eau et à l'assainissement, à savoir le programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural ainsi que les aménagements hydrauliques multi-usages ont été achevées dans la plupart des États membres.

Le programme BID-UEMOA permettra de réaliser :

- (i) 940 forages équipés de pompes à motricité humaine,
- (ii) 209 mini adductions d'eau solaires, thermiques et/ou électriques,
- (iii) 21 adductions d'eau multi-villages,
- (iv) 6 postes d'eau autonomes,
- (v) 19 250 latrines privées,
- (vi) 720 latrines publiques.

Les travaux viennent d'être achevés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. Ils sont en cours d'achèvement au Niger, au Sénégal et au Togo. En Guinée-Bissau où le projet a été suspendu en vue d'une évaluation, suite à la défaillance de l'Agence d'exécution, une étude proposant des solutions pour le redémarrage a été réalisée et le rapport est disponible.

Les aménagements hydrauliques multi-usages permettront, quant à eux, de mettre à la disposition des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, des plateformes intégrées d'accès à l'eau ainsi qu'aux aménagements agricoles et piscicoles. Les travaux sont achevés sur le site de Fon au Burkina Faso, le site de Nabingué en Côte d'Ivoire, le site de Kita au Mali et le site de Kouforpissiga au Bénin. Ils sont en cours d'achèvement sur les sites de Koutoumbou au Niger, de Touba Dior au Sénégal et de Nagbeni au Togo.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui aux Programmes Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) des États membres, le projet d'aménagement de 1 000 ha de périmètres et de bas-fonds, par pays à l'exception du Mali, à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques, s'est poursuivi. Les travaux d'aménagement sont achevés au Bénin, au Burkina Faso et au Togo (toutefois, avec un besoin de travaux complémentaires de confortement des ouvrages). Ils se poursuivent également en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal, pendant qu'ils sont suspendus en Guinée-Bissau.

En outre, la Commission a réalisé une étude prospective sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable liés à l'eau et à l'assainissement et a poursuivi, à travers des ateliers de renforcement des capacités, la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans l'espace l'UEMOA à l'horizon 2030.



• **Préservation des ressources naturelles et prévention des risques biotechnologiques**

Dans le cadre de la préservation de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne, le processus conjoint UE-MOA-CEDEAO-CILSS a permis de finaliser l'accord tripartite qui devrait faciliter la mise en œuvre par les États membres, du Règlement régional sur la biosécurité adoptée en septembre 2020.

En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, l'Union Européenne a signé, avec les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, les conventions de financement du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) et du Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFOR), pour un montant de 65 millions d'euros sur le PIR du 11^{ème} FED, sous-secteur ressources naturelles. Le processus de mise en œuvre de ces deux programmes régionaux se poursuit.

La Commission poursuit sa collaboration avec l'Union Européenne et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO), à travers le Programme Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA). À ce propos, la Commission, en sa qualité de chef de file de la région dans

le domaine des Ressources naturelles, est ciblée comme hôte institutionnel devant abriter ledit Observatoire, dans une perspective de durabilité.

Le site web y afférent a été dupliqué au niveau du système d'informations de la Commission de l'UEMOA.

En outre, à la suite de la validation de l'avant-projet de Directive communautaire sur les zones humides urbaines et périurbaines et sur l'approche écosystémique de la santé dans les zones humides par les instances internes de la Commission, le projet de texte communautaire a été approuvé par les Ministres en charge de l'Environnement et de la Santé des États membres, en perspective de son adoption par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union.

Par ailleurs, en perspective de la mise en œuvre de « l'Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale » de l'Union Européenne (NDICI) 2021-2027 pour l'Afrique de l'Ouest, et relativement à son domaine prioritaire 3 qui traite de la transition verte et notamment l'objectif spécifique n°4 « Améliorer la préservation de la biodiversité, son utilisation durable et sa bonne gouvernance », les Commissions de l'UEMOA et de l'Union Européenne ont signé la Convention de financement « NaturAfrica – Phase 1, volet Afrique de l'Ouest », pour un montant de 41 millions d'euros, soit environ 26,9 milliards de francs CFA.



• Gestion durable des zones côtières



Au titre de la résilience des zones côtières, les avancées enregistrées en 2023 concernent la mise en œuvre du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) financé par IDA/Banque Mondiale et la préparation du deuxième projet d'investissement (WACA ResIP2).

Le Projet WACA ResIP vise à renforcer la résilience des communautés et des zones côtières dans six pays dont quatre de l'UEMOA (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo). En 2023, les efforts de la Commission et de ses partenaires régionaux, notamment l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Centre de Suivi Écologique (CSE) de Dakar et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC), ont permis :

- l'animation du Comité régional mis en œuvre pour le suivi de la mise en œuvre des cinq Règlements communautaires relatifs à : (i) la protection et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Union, contre la pollution due aux sources et activités terrestres, (ii) les normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière offshore, (iii) la gestion durable des mangroves, (iv) la gestion intégrée des zones côtières et (v) les règles communes de gouvernance des activités de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières ;
- l'approbation, par les Ministres de l'Environnement, de la deuxième mise à jour du Schéma Directeur du Littoral Ouest-Africain (SDLAO) intitulée « Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre » et les livrables de l'étude de faisabilité pour la mise en place de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA) ;
- la poursuite de l'appui-conseil et l'assistance technique aux six pays concernant les aspects relatifs à la planification, à la structuration des mécanismes d'observation des littoraux, aux réformes réglementaires et à l'ingénierie côtière ainsi que les aspects de gestion du projet (planification stratégique, suivi et évaluation, gestion des standards environnemental et social, passation des marchés, gestion financière et communication) ;
- la sensibilisation des Parlements et élus de trois pays dont deux pays de l'Union (Sénégal et Togo) sur le processus de ratification des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan ;
- le développement en cours de la plateforme web de gestion et de partage des données sur le littoral, à l'échelle régionale ;
- des missions d'appuis aux pays pour la mise en place et le renforcement des systèmes nationaux d'observation du littoral et d'alerte précoce au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo ;
- l'appui aux pays (Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo) dans les domaines de l'ingénierie côtière, l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des zones côtières ;
- la signature de l'accord de financement du deuxième Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP2) et des accords de financement y relatifs. Ce second compact consacre l'élargissement de l'initiative à deux pays hors UEMOA (Ghana et Gambie) et à un pays de l'Union (Guinée-Bissau) ;
- la validation des études régionales d'élaboration du Plan d'actions régional stratégique pour les investissements et de la stratégie de mobilisation des financements.



• Gestion durable des déchets

La Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, a organisé l'atelier régional de validation des projets de document de stratégie régionale de gestion des produits et déchets plastiques, et de Règlement harmonisé.

La stratégie harmonisée identifie les principaux défis en matière de gestion des déchets plastiques et d'environnement résultant du passage à l'utilisation des plastiques dans les États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA. L'analyse situationnelle et de référence menée dans les États membres révèle, entre autres, l'inefficacité des cadres juridiques et institutionnels ainsi que leur disparité.

Ainsi, les deux (2) Commissions ont travaillé à mettre en place un projet de Règlement régional qui a pour objet de fixer les principes et règles applicables à toutes activités relatives à la production, à l'importation, à la commercialisation, à l'exportation, au transport, au stockage, à l'utilisation et à la substitution des produits plastiques ainsi qu'à la gestion rationnelle des déchets des matières plastiques au sein des États membres de la CEDEAO. Les discussions se sont poursuivies pour la finalisation du projet de Règlement harmonisé.

En plus de ces réalisations, la Commission a poursuivi les discussions avec la BOAD pour la mise en œuvre du Projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dont l'objectif est de promouvoir une approche innovante pour la gestion durable des déchets, y compris des Polluants Organiques Persistants (POP),

du mercure et des gaz à effet de serre, à travers la valorisation environnementale, sociale et économique des déchets. À ce sujet, les échanges se sont poursuivis et ont permis de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre et de signer la convention relative à l'exécution dudit projet. Les instances de coordination du projet que sont le Comité Régional de Pilotage et l'Unité Régionale de Gestion ont été mises en place, ce qui permet d'envisager un démarrage effectif des activités.

Aussi, la Commission a engagé des réflexions sur la gestion des déchets biomédicaux à travers la tenue, en 2021, d'un atelier régional de concertation sur la gestion de ces déchets. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur la problématique de la gestion de ce type de déchets, considérés comme dangereux et dont les volumes ont augmenté du fait du contexte de la COVID-19. Ledit atelier a identifié comme action prioritaire à mettre en œuvre, la conduite d'une étude régionale sur la question. L'année 2023 a connu le recrutement du consultant et le démarrage de ladite étude.

Enfin, en ce qui concerne les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), le processus pour la conduite d'une étude régionale a été engagé sur la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables. Cette étude a démarré et se poursuit.

• Harmonisation des évaluations environnementales



L'étude régionale portant harmonisation des réglementations relatives aux évaluations environnementales au sein des États membres de l'UEMOA, réalisée par la Commission de l'UEMOA, a fait le point de la pratique des évaluations environnementales au sein de l'espace UEMOA. Elle a conduit à l'identification de deux axes principaux pour les interventions en matière d'évaluation environnementale dans l'espace UEMOA. Il s'agit de : (i) le renforcement des capacités des acteurs au sein des États et (ii) l'adoption d'un cadre juridique harmonisé en matière d'évaluation environnementale.

En ce qui concerne, le cadre juridique harmonisé, les exigences du processus de convergence juridique avec la CEDEAO n'ont pas permis l'adoption de ce projet

de Règlement communautaire sur les évaluations environnementales même si en 2020 s'est tenue une réunion régionale sur le projet de texte qui a permis de recueillir des orientations dans le but de sa finalisation.

En attendant l'aboutissement du processus de réglementation au niveau régional, la Commission a, en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), élaboré et validé un Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA (PRCEE/UEMOA) pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales.

Ce Plan qui s'étend sur trois ans (2021-2023) est subdivisé en trois (3) axes :

- (i) le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- (ii) les formations ;
- (iii) la production et la diffusion de guides et autres documents méthodologiques.

L'année 2023 a consacré la poursuite des activités du PRCEE/UEMOA à travers le démarrage du processus d'élaboration de guides de réalisation des évaluations environnementales notamment : (i) un guide pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social, (ii) un guide pour les réalisations des audits Environnementaux et sociaux et (iii) un guide pour la réinstallation des populations.





2.5.9. Développement du secteur privé

La mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, s'est poursuivie à travers, entre autres, l'élaboration et la validation d'un document intitulé « Guide Investir dans l'UEMOA » et l'examen des politiques d'investissement réalisé en collaboration avec la CNUCED.

En matière de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), suite à l'adoption de la stratégie d'encadrement des PPP et de la Directive portant cadre réglementaire et institutionnel, le 30 septembre 2022, la Commission de l'UEMOA a versé des appuis pour l'accompagnement des États membres pour l'appropriation et la vulgarisation des documents. Par ailleurs, un accord de collaboration et de partenariat pour la mise en œuvre de la stratégie a été signé avec la Société Financière Internationale (SFI) au cours des assemblées annuelles des institutions de Brettons Woods à Marrakech en octobre 2023. Cet accord porte sur quatre composantes que sont : i) la préparation d'un Guide PPP, ii) le renforcement des capacités, iii) la définition d'un pipeline de projets en PPP, iv) l'élaboration d'une stratégie de communication institutionnelle sur le PPP.

Concernant le Dialogue Public-Privé (DPP), la Commission attache une importance à sa promotion en tant qu'instrument majeur d'amélioration de la gouvernance économique dans les États membres. Un état des lieux a donc été réalisé en la matière avec l'appui de la Facilité pour les réformes dans le climat des investissements, financée par l'Union Européenne. Au cours de l'année 2023, la Stratégie de promotion du DPP dans l'UEMOA a été validée par les États membres.

En vue d'évaluer les acquis de la Politique Industrielle Commune, la Commission a mandaté un Cabinet pour conduire une étude d'évaluation, le rapport provisoire du Cabinet a été validé par les Experts des États membres et sera soumis aux instances de l'Union.

Par ailleurs, la Commission a entamé le processus d'adoption de la Stratégie de développement du secteur privé par les instances de l'Union. Pour rappel, il ressort du rapport du diagnostic stratégique que le principal problème identifié est la faible compétitivité du secteur privé communautaire. Les causes directes de ce problème central sont de quatre ordres, à savoir i) le faible niveau de productivité du secteur privé, ii) la difficulté d'accès au financement, iii) le cadre législatif et réglementaire inadéquat et iv) le coût élevé des facteurs de production.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises dans un contexte caractérisé par l'entrée en vigueur de la ZLECAf, la Commission a organisé un atelier de concertation entre la CCR-UEMOA et les Bureaux de Restructuration et de Mise à Niveau des États membres afin d'échanger sur la contribution de ces derniers dans les initiatives devant permettre à l'Union de tirer un meilleur parti de la ZLECAf.

En matière de promotion de la qualité, la Commission a relancé les activités par l'organisation, en 2023, d'une réunion de concertation des Organismes Nationaux de Normalisation et d'une réunion régionale de l'ensemble des Organismes de Promotion de la Qualité. Par ailleurs, elle a entamé l'organisation de la 6^{ème} Édition du Prix UEMOA de la Qualité (PUQ), à travers le recrutement des auditeurs et la réalisation des audits d'évaluation des entreprises candidates. Sur le plan de la métrologie, elle a organisé une réunion des organismes nationaux de métrologie et une mission de suivi de l'application des textes communautaires relatifs à la métrologie au Niger, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Elle a également poursuivi la mise en œuvre de ses appuis à deux laboratoires d'étalonnage à vocation régionale, à la mise en œuvre du Plan d'actions du Réseau UEMOA des structures de métrologie et au fonctionnement du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC). Concernant la protection des consommateurs, la Commission a fait

adopter la Directive y relative, a apporté un appui financier à quatre États membres pour l'organisation d'ateliers nationaux de vulgarisation de ladite Directive. Enfin,

elle a mis dans le circuit d'adoption le projet de Décision portant organisation et fonctionnement du Comité régional de protection du consommateur.

2.5.10. Artisanat

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA), le processus d'harmonisation des cadres réglementaires des activités de l'artisanat et de mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la qualité des produits et services de l'artisanat s'est poursuivi. À la suite de l'adoption en 2022 des derniers Règlements d'exécution en application du Règlement n°01/2014/CM/UEMOA portant Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA, des missions de suivi de la mise en œuvre desdits textes ont été organisées cette année au Mali, au Bénin et en Côte d'Ivoire.

Dans le même sens, un séminaire d'information et de sensibilisation à l'endroit des acteurs à la base a été organisé en mai dernier à Dakar (Sénégal) pour permettre une meilleure appropriation. Toujours dans le sens de l'harmonisation des cadres réglementaires dans le secteur, la réunion annuelle du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA) a été organisée avec les acteurs des États membres, à savoir les Directeurs Nationaux de l'Artisanat, les Présidents des Chambres de Métiers de l'Artisanat et les Responsables des Organisations professionnelles d'artisans. L'objectif étant d'échanger sur les questions d'intérêt liées à l'artisanat et de formuler des recommandations.

Enfin, pour contribuer à l'amélioration de la qualité et à la promotion des produits et services du secteur, un atelier de planification de la phase 2 du Programme d'Appui aux Petites Entreprises Artisanales de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA) a été organisé. Ce programme vise l'amélioration de la qualification professionnelle des artisans à travers le déploiement d'équipements

nécessaires à la mutualisation de ressources ainsi qu'à la formation.

Par ailleurs, la Commission a accordé des subventions d'abord pour la mise en œuvre du Plan d'actions du Réseau des Chambres de Métiers de l'Artisanat et ensuite pour l'organisation des manifestations commerciales de promotion des produits et services du secteur.





2.5.11. Culture

En matière de culture, des actions pour la consolidation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels ont été menées. Œuvrant dans ce sens, les Directives relatives à l'image, adoptées par le Conseil des Ministres en septembre 2018, ont fait l'objet de vulgarisation et sont en phase de transposition dans les législations nationales tandis que la Décision portant création des Listes du patrimoine régional adoptée en juin 2020 est en cours d'opérationnalisation par la mise en place du Comité du patrimoine régional.

De même, dans le souci de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'exercice des auteurs et créateurs, et en vue de sauvegarder leurs métiers respectifs, trop souvent précaires, et de favoriser leur contribution à la culture et à l'économie des États membres de l'UEMOA, la Directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée a

été adoptée, le 22 septembre 2023, par le Conseil des Ministres statutaire. Sa transposition et son application dans les États membres permettront de réduire tant soit peu la précarité des auteurs et créateurs induite par l'usage généralisé des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Par ailleurs, le Plan de gestion d'un mécanisme de promotion des entreprises et industries culturelles et créatives a été finalisé avec l'appui technique des partenaires de l'Union, à savoir la BOAD, la BRVM, la BCEAO l'AMF-UMOA et le Cabinet Bloomfield Investment Corporation, en vue de son opérationnalisation.

En matière de visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire, plusieurs manifestations culturelles d'envergure et de projets culturels, notamment de production cinématographique au sein de l'Union, ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier.

2.5.12. Tourisme



La pandémie de COVID-19 et l'insécurité dans certains États membres ont fortement perturbé les activités du secteur du tourisme. La Commission, poursuivant son objectif de rendre la destination UEMOA attractive, a impulsé la réflexion autour d'une double approche (intracommunautaire et internationale) de promotion des attraits touristiques de l'Union, basée sur la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles. Cette nouvelle approche ouvre également la voie à la participation groupée des huit (8) États membres aux Foires Internationales du Tourisme à partir de 2023, comme ce fut le cas à la Foire Internationale du Tourisme (FITUR) de Madrid en Espagne, du 15 au 22 janvier 2023. Ces actions pourront fortement

contribuer à faire de l'Union une destination touristique de choix sur les plans international, sous régional et national, tout en constituant un levier de relance et de résilience du secteur face au défi immédiat posé par la COVID-19.

Le chantier du Compte Satellite du Tourisme (CST) a été lancé au profit des États membres, en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), pour une mesure rigoureuse et progressive de la contribution du secteur à la production de la richesse. Ce chantier a connu des actions de terrain par l'organisation des ateliers nationaux pour la prise en compte des besoins spécifiques des équipes dédiées ; celles-ci vont connaître un développement important, les années à venir.





2.5.13. Développement humain

En matière de développement humain, les interventions poursuivies en 2023 ont porté sur les points ci-dessous.

• Appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la formation professionnelle

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, des avancées importantes ont été enregistrées. L'année 2023 s'est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre du développement de Pôles Régionaux de Formation et de Recherche au sein de l'Union (PFORE). Prévue pour être adossée aux acquis des centres d'excellence régionaux (PACER), cette initiative a pour ambition d'accélérer l'innovation et les progrès technologiques dans les domaines les plus porteurs de croissance et de créa-

tion d'emplois durables et décents tels que l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire et la santé humaine.

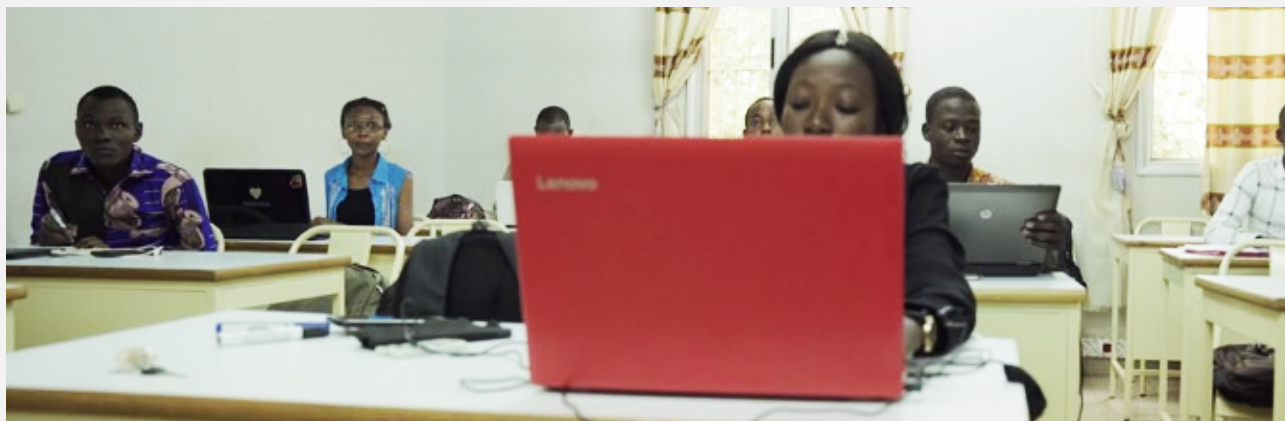
En outre, en application de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD) dans les Universités et établissements d'enseignement supérieur, le programme de bourses d'excellence de l'UEMOA s'est étendu à l'ensemble des trois grades de la réforme LMD et couvre désormais des cycles complets de formation.

Les principales réalisations ont porté sur :

- (i) le renforcement du système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA,
- (ii) la poursuite des travaux d'harmonisation de l'examen du baccalauréat au sein de l'Union,
- (iii) la poursuite de l'initiative d'expérimentation du concept de collèges communautaires,
- (iv) le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR),
- (v) la poursuite du renforcement de la mobilité des étudiants au sein de l'espace communautaire,
- (vi) l'appui au Réseau Think-Tank de l'UEMOA ;
- (vii) la poursuite de l'harmonisation effective des conditions d'exercice de la profession comptable et à l'application effective de la liberté d'établissement des ressortissants de l'Union dans tous les États membres.

Ainsi, la Commission a poursuivi, en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES), son action de renforcement des interventions des États membres de l'Union dans leur dynamique de mise en place d'un dispositif national d'assurance qualité, en application de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA, susmentionnée, à travers notamment l'animation de la plateforme virtuelle de la communauté régionale de pratique en assurance qualité.

Le processus d'installation des organes de pilotage du baccalauréat harmonisé se poursuit avec la tenue régulière des sessions du Comité régional d'orientation stratégique, instance suprême du dispositif, constituée des Ministres sectoriels en charge de l'Enseignement Supérieur. Ainsi, cinq (5) textes ont été pris à l'échelle nationale (Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, Burkina Faso et Togo) pour la mise en place du Comité scientifique régional pour l'harmonisation adéquate du baccalauréat dans l'espace communautaire.



Dans cet élan et en application du Règlement n°03/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein des États membres de l'UEMOA, une troisième Décision relative au jury des examens du cursus de formation a été adoptée et vient renforcer la bonne mise en œuvre des activités pédagogiques et de gouvernance de l'ensemble du système de formation et d'examens de l'expertise comptable et financière au sein de l'Union. Cette dynamique engagée vient renforcer la mise en place de la réforme LMD dans l'Union, qui impose des normes minimales communes de compétences préalables à acquérir pour entreprendre des études dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, quatre-vingt-dix (90) bourses pour des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants pour accroître la mobilité intracommunautaire dont vingt (20) bourses d'excellence aux étudiants de Guinée-Bissau, au titre de l'édition 2023-2026, pour des cycles complets de formation de niveau Licence (14), Master (2) et spécialisation postdoctorale (4), portant le nombre de bénéficiaires à environ 830 depuis le lancement du programme en 2001. Aussi, quatre (4) conventions ont été signées avec les établissements (CESAG, 2iE, ESMT et Université d'Abomey Calavi) pour accueillir les étudiants de la Guinée-Bissau.

Au titre de la formation professionnelle, le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR), action conjointe avec la

Coopération Suisse d'un montant de 4,5 milliards de francs CFA, se poursuit ; ce qui permettra aux États membres de mieux affronter la question du sous-emploi et du chômage des jeunes.

Ainsi, l'Unité de Coordination du Programme mise en place a soumis et fait adopter le rapport opérationnel et financier de 2022, le PTAB 2023 du PROFOR par le partenaire, la Coopération Suisse. Aussi, vingt-quatre (24) métiers porteurs ont été identifiés et une méthodologie harmonisée des programmes a été élaborée pour chaque métier. On note la signature de deux conventions de partenariats et la mise à disposition des ressources financières auxdits partenaires.

La Commission a poursuivi son accompagnement au cadre de concertation des Ministres sectoriels avec la contribution à l'animation de la plateforme numérique pour la mutualisation des ressources et outils de formation professionnelle et l'organisation d'une réunion annuelle du Cadre de Concertation des Ministres de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'UEMOA (CCMEFP-UEMOA).

Enfin, dans le but de mieux articuler la formation au besoin de l'emploi, la Commission poursuit son accompagnement aux États membres dans le cadre de l'expérimentation du concept de collèges communautaires, dans leurs efforts de transformation des huit (8) centres pilotes retenus. Dans ce but, le programme Bourses Canadiennes de Développement International 2030 (BCDI 2030) est en cours d'exécution pour faciliter le déploiement des collèges communautaires.



• Renforcement des systèmes de santé et de protection sociale

Dans le but de donner plus de cohérence et de mieux structurer les interventions de l'Union en matière de santé, la Commission a lancé en 2023 un processus en vue de doter l'UEMOA d'une Stratégie santé. Sur la thématique de la lutte contre les épidémies, une étude a été réalisée afin d'examiner la pertinence de la mise en place d'un fonds régional de lutte contre les épidémies. Par ailleurs, la Commission a organisé la formation de plusieurs experts nationaux afin de permettre une meilleure surveillance épidémiologique et une réponse plus efficace aux épidémies, notamment aux points d'entrée. L'animation des instances de coordination des questions relatives aux épidémies (réunion des responsables nationaux de la surveillance épidémiologique et de l'information sanitaire, réunion du Comité technique régional d'experts sur les épidémies et réunion du Comité scientifique régional) entamée en 2022 a été poursuivie en 2023.

En matière de réglementation pharmaceutique, les actions de la Commission se sont concentrées sur le renforcement des capacités des autorités nationales

de réglementation pharmaceutique en vue de leur permettre de mettre en œuvre de manière efficace les différentes fonctions de réglementations. Par ailleurs, pour faciliter et sécuriser les échanges d'informations et de dossiers entre États dans le domaine du médicament, la Commission a mis en place une plateforme d'échange et d'information collaborative et formé les experts des États membres à son utilisation.

Concernant le volet protection sociale, l'opérationnalisation du Groupe de travail régional sur la couverture du risque maladie de l'UEMOA a été lancée avec l'élaboration du Programme d'activités type des Groupes techniques et les acteurs de la mutualité sociale ont été formés sur les textes relatifs aux règles et ratios prudentiels de contrôle des mutuelles sociales adoptés en 2022 pour un meilleur contrôle des mutuelles de l'espace. Enfin, la Commission a recueilli les contributions des États membres et des partenaires sur le projet document de stratégie de protection sociale de l'UEMOA en vue de son adoption.



• Développement du Genre

Au titre de la promotion du Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2023 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03/2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe principal l'amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les Organes de l'Union et dans les États membres ».

Dans la mesure où la réduction des inégalités entre hommes et femmes concourt à augmenter la croissance économique, des outils méthodologiques ont été développés pour favoriser l'institutionnalisation du Genre dans les États membres.

Ainsi, le Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre dans les Ministères et dans les institutions des États membres (STIG), élaboré en 2020, a été adopté par le Conseil des Ministres de l'Union par Décision n°5/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022. Il s'agit d'un dispositif organisationnel qui, en se basant sur les systèmes de planification nationaux, propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le Genre dans l'ensemble des politiques publiques d'un État, aux niveaux macro, méso et micro. Il constitue ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

Ce schéma, compte tenu du contexte du budget programme, est un prélude institutionnel nécessaire à l'implémentation optimale de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) projetée dans les États membres.

Suite à son adoption, le STIG a été disséminé dans chaque État membre de l'Union auprès de tous les départements ministériels lors d'une séance commune. D'autre part, des rencontres individuelles se sont tenues avec les structures constituant des acteurs majeurs dans sa mise en œuvre, à savoir les secrétariats Généraux de Gouvernement, les Assemblées nationales et les Ministères

en charge du Plan, du Budget, du Genre ainsi que de la Fonction publique.

De plus, un module de formation en Budgétisation Sensible au Genre a été validé, édité et sa dissémination entamée. Il sera intégré dans les curricula des écoles de formation professionnelle des États membres afin de renforcer les capacités des futurs fonctionnaires dès la base.

Dans le cadre de la transversalité du Genre, un appui technique a été apporté aux départements pour la prise en compte du Genre dans leurs programmes.

Par ailleurs, la Commission a pris part au premier atelier continental sur les statistiques de Genre, intitulé "Les impératifs des statistiques de Genre en Afrique", organisé sous le leadership de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en tant que dépositaire du Programme Africain sur les Statistiques de Genre (APSG), en collaboration avec ONU Femmes et ses partenaires, la Banque Africaine de Développement (BAD), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^{ème} siècle (PARIS21).

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 2 de la stratégie Genre de l'Union intitulée « Soutien à des initiatives spécifiques axée sur les droits, la représentation et l'autonomisation économique des femmes », la Commission a procédé à la sensibilisation/formation des agents des Instituts Nationaux de la Statistique sur l'élaboration des Comptes satellites de production de ménages. Ces comptes, préconisés par le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies permettent de mieux quantifier les productions économiques des États membres.

De plus, en vue de favoriser l'accès des femmes aux actifs fonciers, un atelier régional de partage des bonnes pratiques pour l'accès des femmes à la sécurisation foncière s'est tenu.





2.6. Paix et sécurité dans l'espace UEMOA

Dans le cadre de sa contribution à relever les défis de l'insécurité dans l'espace UEMOA, la Commission s'était fixé comme objectif d'améliorer les capacités d'intervention des États membres dans la prévention des crises et conflits dans l'espace UEMOA. Pour atteindre cet objectif, trois actions ont été mises en œuvre. Il s'agit de :

- l'informatisation et l'interconnexion des Postes de Police Frontaliers dans l'espace UEMOA ;
- l'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres de l'UEMOA ;
- le renforcement des capacités d'intervention des États membres de l'UEMOA en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités.

Ces actions se sont déclinées en des activités qui se mènent dans le cadre de la mise en œuvre du CAP 2025 de la Commission de l'UEMOA. Ainsi, en 2023, les résultats suivants ont été obtenus.

Concernant l'information et l'interconnexion des Postes de Police Frontaliers (PPF), il convient d'indiquer que le projet d'Informatisation et d'Interconnexion des Postes de Police Frontaliers (projet 2i-PPF) adopté en 2022 est en cours d'opérationnalisation. Les activités suivantes ont été réalisées :

- adoption d'un projet de décision portant adoption du projet 2i-PPF ;
- adoption d'un projet de décision portant création d'un dispositif institutionnel de gestion du projet 2i-PPF ;
- adoption d'un chronogramme de mise en œuvre du projet 2i-PPF ;
- identification des besoins pour la construction des Postes de Police Frontaliers et de salles serveurs ;
- élaboration des caractéristiques techniques des équipements informatiques et sanitaires des PPF ;
- validation des termes de référence pour le recrutement d'un bureau d'études dans le cadre d'une mission de conception, d'études et de suivi des travaux de réalisation de Postes de Police Frontaliers et de salles serveurs. Le processus de sélection est en cours.

Il est important de relever que la mise en œuvre du programme se déroule dans un contexte politique et sécuritaire difficile.

En perspective, les dispositions sont prises afin qu'en 2024 soient construits huit (8) postes de police au niveau des frontières et huit (8) salles serveurs dans les capitales, tous équipés en matériel informatique et sanitaire.

Pour accélérer la mise en œuvre du projet 2i-PPF, les États membres sont invités à prendre les dispositions nécessaires au niveau national pour une implication de toutes les parties prenantes.

Pour ce qui est de l'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres de l'UEMOA, la Commission travaille, en synergie avec la Commission de la CEDEAO, les centres nationaux d'alerte précoce et les réseaux nationaux ouest-africains pour l'édification de la paix (WANEP), à rendre opérationnel le Mécanisme de Veille et d'Alerte Précoce de l'UEMOA (MeVap).

Pour ce faire, un atelier organisé à Niamey, du 24 au 28 octobre 2022, a permis de formuler des indicateurs en vue d'alimenter la plateforme électronique du MeVap. Ces indicateurs ont été affinés au cours d'un atelier interne tenu à Ouagadougou, du 13 au 17 mars 2023.

Le traitement et l'analyse des indicateurs ont permis de retenir que le MeVap se basera sur trois (3) domaines d'intervention, dix (10) dimensions et vingt-sept (27) indicateurs.

Quant à son architecture, elle sera à trois niveaux, à savoir la collecte de données, l'analyse et la réponse.

Pour accélérer l'opérationnalisation du MeVap, la Délégation générale à la paix et à la sécurité a effectué une mission d'études et de prospection de partenariat au Bureau régional de WANEP. Cette mission a été sanctionnée par un aide-mémoire dont l'une des recommandations est de formaliser la collaboration entre WANEP et l'UEMOA dans le domaine de la paix et la sécurité.

Dans la même dynamique, des rencontres ont eu lieu au siège de la Commission de la CEDEAO à Abuja, du 09 au 11 mai 2023, en vue d'une part, d'évaluer la mise en œuvre, aux fins de sa redynamisation, du Mémoire d'entente signé en juin 2018 et, d'autre part, d'explorer les pistes de renforcement de la coopération et de la coordination de l'action des deux organisations sur les questions de paix et de sécurité.

Ainsi, il a été constaté que le MoU UEMOA-CEDEAO dans le domaine de la paix et de la sécurité a connu une léthargie qui a entravé le processus d'opérationnalisation du Mécanisme de veille et d'alerte précoce.

La Commission de la CEDEAO a pris l'engagement de renforcer la collabo-

ration avec la Commission de l'UEMOA dans la mobilisation des fonds pour le financement du Plan d'actions de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, qui s'enlise malheureusement après les appuis financiers de l'UEMOA.

Au regard des enjeux et défis sécuritaires dans l'espace ouest-africain, et du rôle important que jouent les Mécanismes d'alerte précoce dans l'anticipation, la prévention, la gestion et la résolution des conflits, la sixième réunion du Comité de haut niveau sur le chantier paix et sécurité dans l'espace UEMOA, tenue à Dakar, le 24 novembre 2023, a recommandé à la Commission de l'UEMOA de finaliser la définition des indicateurs d'alerte, et de renforcer cette collaboration afin d'opérationnaliser le MeVap en 2024.

Le Comité a en outre recommandé d'appuyer les États membres dans le renforcement de leur mécanisme national de prévention et d'anticipation des crises et des conflits en collaboration avec la Commission de la CEDEAO.

Dans le cadre du renforcement des capacités d'intervention des États membres de l'UEMOA en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités, les rapports sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA pour le second semestre 2022 et le premier semestre 2023 ont été adoptés par la huitième réunion ministérielle sur la sécurité dans l'espace UEMOA tenue par vidéoconférence, le 27 octobre 2023. Ces documents, qui font le point de l'évolution de la situation sécuritaire dans les pays, constituent des repères et des outils importants pour les décideurs politiques et les acteurs de terrain.

En outre, en collaboration avec l'École nationale de cybersécurité à vocation régionale de Dakar, la Commission a organisé, du 27 novembre au 1^{er} **décembre 2023, un atelier de formation sur la lutte contre la cybercriminalité dans l'espace UEMOA. En raison de la nature complexe et évolutive de la cybercriminalité, les enquêteurs et investigateurs numériques nationaux ont besoin d'être outillés de nouvelles techniques et d'accéder aux technologies les plus avancées en matière de lutte contre ce fléau.**

En effet, la criminalité comme le piratage informatique, les attaques par

logiciel malveillant et les attaques avec demandes de rançons, représente une menace réelle pour la sécurité des Gouvernements, des entreprises et des citoyens de l'espace communautaire.

Elle constitue un important défi pour les services des États membres de l'Union chargés des investigations des infractions liées à Internet, car nombreux d'entre eux ne disposent pas encore de connaissances ou de compétences techniques approfondies pour y faire face.

Par ailleurs, un projet de formalisation de la collaboration avec l'ENC-VR est en cours de finalisation.

En outre, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) basé à Lomé, a organisé, du 20 au 24 mars 2023 à Abidjan, une formation au bénéfice des cadres des Commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ComNat). La formation a porté, d'une part, sur les thématiques liées aux pratiques de traçage, de marquage et de destruction des armes, sur les exigences et techniques de contrôle des flux d'armes aux frontières et, d'autre part, sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), la Commission de l'UEMOA a organisé à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, du 24 au 28 avril 2023, un atelier de formation sur la lutte contre le terrorisme, spécifiquement sur le thème suivant : « Coordination nationale et coopération régionale en matière de lutte contre le financement du terrorisme ».

Enfin, la Commission de l'UEMOA a renforcé les capacités des États membres à travers une dotation en équipement informatique à deux entités nationales : les points focaux de l'Accord-cadre de

coopération en matière de sécurité et de renseignement mis en place depuis l'année 2018, et les Commissions nationales de lutte contre la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat ALPC).

En matière de stabilisation sécuritaire dans les zones transfrontalières, la Commission a organisé, en 2023 à Ouagadougou, la troisième édition des Concertations sur la paix, la sécurité et le développement dans les zones transfrontalières, après celles de Sikasso en 2019 et de Korhogo en 2021. L'objectif général recherché à travers ces concertations est de promouvoir une approche partagée et globale visant à renforcer l'action des collectivités territoriales dans la préservation de la paix et de la sécurité, ainsi que la promotion du développement dans les zones frontalières au sein de l'espace UEMOA.

Pour les concertations de 2023, le thème suivant a été retenu : « Contribution du secteur privé à la construction et à la consolidation de la paix, de la sécurité, et du développement dans les zones frontalières ». Les résultats de la troisième édition des concertations ont été présentés à la sixième réunion du Comité de haut niveau sur le Chantier paix et sécurité dans l'espace UEMOA, tenue à Dakar le 24 novembre 2023, qui a recommandé aux États membres et à la Commission de l'UEMOA de faire un suivi diligent de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le relevé de conclusions.

Au titre du suivi institutionnel du Programme paix et sécurité, ont eu lieu le 27 octobre 2023 et le 24 novembre 2023, respectivement, la 8ème réunion ministérielle sur la sécurité dans l'espace UEMOA (visioconférence), et la 6ème réunion du Comité de haut niveau sur le Chantier paix et sécurité de l'espace UEMOA, à Dakar au Sénégal.

2.7. Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au titre de l'année 2023



Pour favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En application des dispositions de l'Acte additionnel, la Décision n°13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013, portant modalités de mise en œuvre de cette revue, prévoit une évaluation des réformes et de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires dont le rapport de synthèse est soumis à la Conférence de l'Union.

Dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé, en 2023, la 9^{ème} édition de la revue annuelle.

Les huit (8) éditions de la revue, tenues en 2014, 2015, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ont suscité une forte adhésion des États membres et ont permis de dynamiser leurs dispositifs de suivi de la mise en œuvre (transposition et application) des textes communautaires. D'une revue à l'autre, les États membres enregistrent des performances appréciables. Cette dynamique s'est poursuivie au cours de la neuvième édition de la revue annuelle dont la phase technique s'est

déroulée dans tous les États membres du 30 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023 à l'exception du Niger compte tenu des événements sociopolitiques intervenus dans ce pays. Toutefois, les données de l'édition 2022 de la revue annuelle au Niger ont été utilisées pour le calcul des indicateurs à l'échelle de l'Union au titre de l'année 2023.

Au total, 131 textes communautaires en 2023 contre 127 textes en 2022 et quarante-deux (42) projets et programmes communautaires en 2023 contre soixante-trois (63) projets et programmes communautaires en 2022 ont fait l'objet de la revue annuelle. Concernant les 131 textes communautaires évalués en 2023, on dénombre 68 Directives, 41 Règlements, 19 Décisions, 2 protocoles additionnels et 1 recommandation.

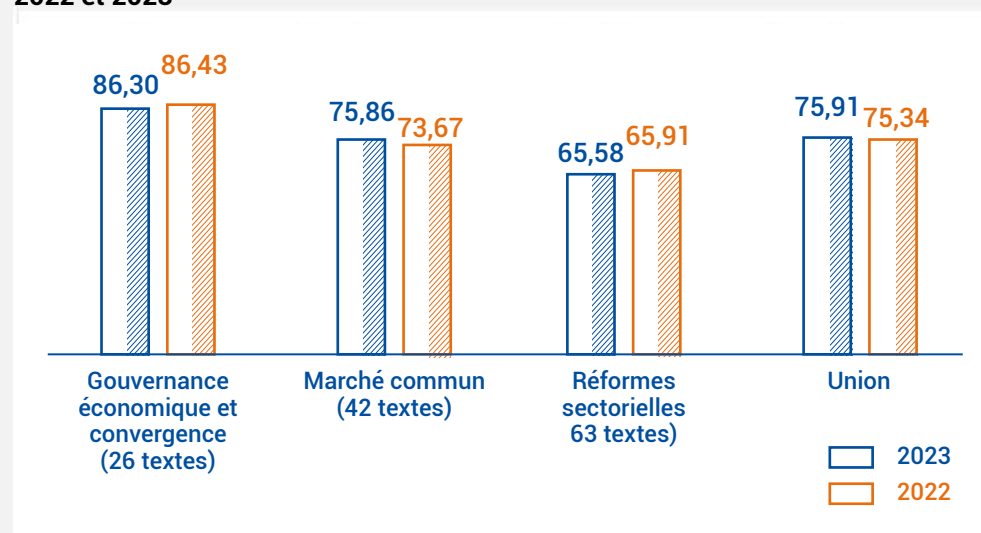
Ces réformes sont relatives à la gouvernance économique et à la convergence (26 textes), au marché commun (42 textes) et aux réformes sectorielles (63 textes).

Des résultats issus des travaux, il ressort que la plupart des États membres ont maintenu leur performance de 2022. Ainsi, le taux de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est de 75,91% en 2023 contre 75,34% en 2022, soit un accroissement de 0,57 point de pourcentage entre 2022 et 2023.

Par domaine, les résultats se présentent comme suit :

- Gouvernance économique et convergence : 86,30% en 2023 contre 86,43% en 2022 ;
- Marché commun : 75,86% en 2023 contre 73,67% en 2022 ;
- Réformes sectorielles : 65,58% en 2023 contre 65,91% en 2022.

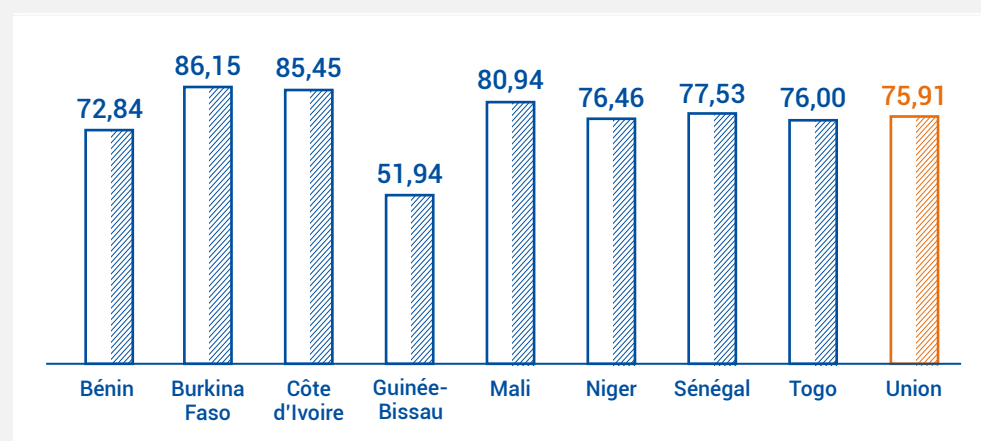
Graphique 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre des années 2022 et 2023



Source : Commission UEMOA, Revue annuelle, édition 2023

Ces résultats présentent des disparités d'un pays à un autre.

Graphique 3 : État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2023



Source : Commission UEMOA, Revue annuelle édition 2023

Ce niveau de performance réalisée en 2023 est imputable aux efforts fournis par l'ensemble des États membres dans le domaine de la gouvernance économique et convergence (86,86%), dans le domaine du marché commun (75,86%) et en matière de conduite de réformes sectorielles (65,58%) dont les taux moyens de mise en œuvre étaient respectivement de 86,43% ; 73,67% et 65,91% en 2022.

Le tableau ci-contre présente la situation par État membre.

Tableau 3 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2023

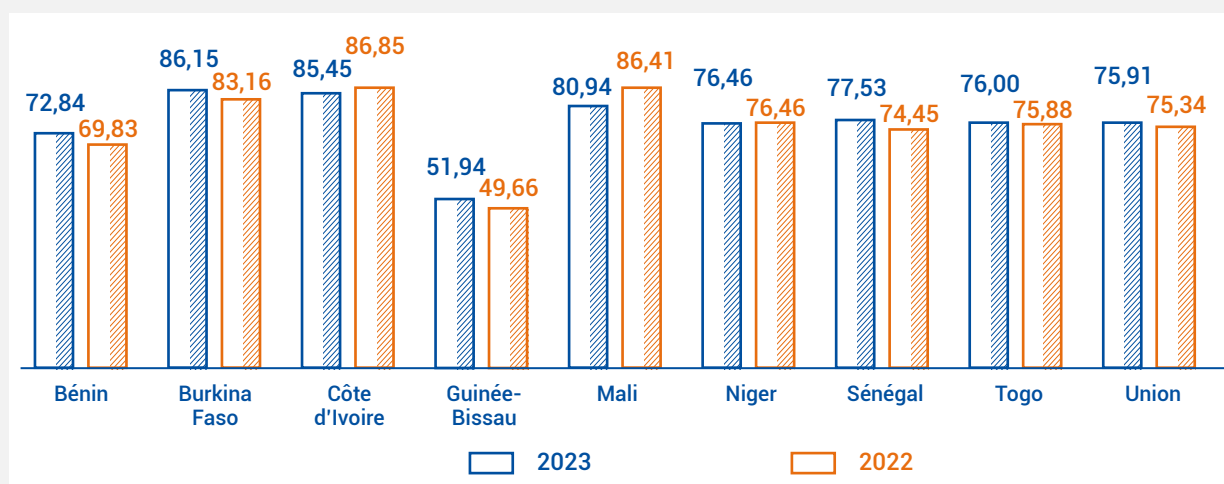
États membres	DOMAINES			Taux moyen de mise en œuvre (%)
	Gouvernance économique et convergence (%)	Marché commun (%)	Réformes sectorielles (%)	
Bénin	83,30	75,54	59,68	72,84
Burkina Faso	94,54	82,94	80,97	86,15
Côte d'Ivoire	89,70	83,25	83,39	85,45
Guinée-Bissau	71,30	53,89	30,63	51,94
Mali	87,07	88,36	67,40	80,94
Niger	82,54	82,10	64,75	76,46
Sénégal	88,51	73,48	70,60	77,53
Togo	93,44	67,35	67,20	76,00
Union	86,30	75,86	65,58	75,91

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2023

Ces résultats obtenus en 2023, comparés à ceux de 2022, montrent un accroissement du taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau de l'Union, passant de 75,34% en 2022 à 75,91% en 2023, soit une augmentation de 0,57 point de pourcentage.

Le graphique 4 illustre les performances réalisées par les États membres dans la mise en œuvre des réformes entre 2022 et 2023.

Graphique 4 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2022 et 2023



Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2023

Concernant les quarante-deux (42) projets et programmes communautaires en cours d'exécution, leur coût global est de 138,9 milliards de francs CFA dans les huit États membres.

La situation des projets et programmes communautaires par pays se présente comme suit :

Tableau 4 : Situation des programmes et projets communautaires en 2023 par État membre

Pays	Nombre de projets et programmes	Coût global	Montant décaissé	Taux de décaissement (%)	Taux d'exécution physique	Indice de performance
Bénin	5	3 689 971 670	3 649 971 670	98,92	60,97	28,36
Burkina Faso	3	12 631 681 990	8 413 373 325	66,61	54,50	48,57
Côte d'Ivoire	6	21 806 890 000	21 793 754 597	99,94	79,72	29,56
Guinée Bissau	3	26 314 813 667	11 537 444 100	43,84	63,23	38,71
Mali	7	22 193 750 000	22 093 750 000	99,55	87,50	37,16
Niger ³	6	12 812 917 670	5 696 464 336	44,46	89,35	45,65
Sénégal	7	35 284 397 954	35 284 397 954	100,00	70,73	56,82
Togo	5	4 239 213 667	2 470 471 845	58,28	50,84	27,28
Total	42	138 973 636 618	110 939 627 827	79,83	69,60	39,01

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2023

Le taux de décaissement des 42 projets et programmes communautaires au titre de l'année 2023 est de 79,83% contre 85% en 2022. Quant à l'indice de performance, il est de 39,01% contre 47% en 2022. Le taux moyen d'exécution physique de l'ensemble des projets et programmes est de 69,60% en 2023 contre 75% en 2022.



³ Les données du Niger sont celles au 31 décembre 2022 car la phase technique de la revue annuelle n'a pas eu lieu dans ce pays en 2023 en raison de sa situation sociopolitique

2.8. Contrôle démocratique et juridictionnel



2.8.1. Cour de Justice (CJ)

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, la Cour de Justice, Organe de contrôle juridictionnel de l'Union, a réalisé, en 2023, des activités judiciaires et extrajudiciaires.

Au titre des activités judiciaires, la Cour de Justice a clôturé la procédure écrite et entamé l'instruction de plusieurs affaires contentieuses pendantes. Elle a jugé plusieurs dossiers, notamment dans le domaine du droit communautaire UEMOA.

La Cour de Justice a tenu en 2023, deux (2) audiences publiques solennelles, l'une pour la prestation de serment de ses membres et l'autre pour l'installation de son Président. Elle a tenu trois (3) audiences publiques ordinaires et cinq (5) assemblées intérieures. Elle a rendu un (1) arrêt, un (1) avis et quarante-quatre

(44) ordonnances. Elle a également reçu, dans la même année, six (6) nouvelles affaires portant sur divers domaines du contentieux communautaire.

La Cour a exécuté plusieurs actions liées à la mise en œuvre de sa coopération judiciaire et au renforcement des capacités des institutions judiciaires communautaires, à la promotion du droit et de la justice communautaire, à l'organisation des séminaires nationaux et la conduite de diverses activités.

En 2023, elle a organisé, pour la première fois, sa retraite judiciaire hors siège, à Niamey (Niger), suivie d'une rencontre avec le Président de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union, Son Excellence Monsieur **Mohamed BAZOUM**, Président de la République du Niger.

Dans le domaine de la coopération judiciaire avec ses partenaires, la Cour de Justice a :

- effectué une mission d'échange d'expérience avec la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Arusha en Tanzanie ;
- participé au sixième dialogue judiciaire organisé par la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Alger ;
- participé au colloque organisé par la Cour de Justice de la CEDEAO sur le thème relatif à « la tolérance zéro pour les changements anti constitutionnels de régime dans les États membres de l'espace » ;
- participé au colloque international sur l'insolvabilité des entreprises à Kigali (Rwanda).

S'agissant du renforcement des capacités des institutions judiciaires communautaires, la Cour a formé vingt (20) magistrats de la Cour Suprême et du Parquet général de la République de Guinée-Bissau sur des thématiques liées au droit communautaire UEMOA.

2.8.2. Cour des Comptes (CC)

La Cour des Comptes de l'UEMOA a procédé au contrôle de la gestion et des comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA et ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), ainsi que des opérations de recettes et de dépenses se rapportant à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA. Elle a également réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle au sein de l'Union, participé au renforcement des capacités des juridictions financières des États membres de l'UEMOA, à des réunions statutaires et à des rencontres regroupant des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) des finances publiques.

Au titre du contrôle de la gestion et des comptes des Organes de l'Union, la Cour a adopté, en sa session du 4 août 2023, le

rapport définitif de contrôle des comptes annuels des Organes de l'Union au titre de l'exercice 2021, accompagné d'un certificat de conformité qui contient ses opinions formulées dans le cadre de la « procédure de décharge de gestion », prévue aux articles 87, 88 et 89 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA et relative à la fiabilité des comptes et à la régularité des opérations sous-jacentes et son avis sur le rapport de performance de la Commission de l'UEMOA.

Au titre de l'exercice concerné, la Cour a formulé des opinions sur (i) la fiabilité des comptes des Organes de l'UEMOA, (ii) la régularité des opérations de recettes et de dépenses des Organes de l'UEMOA et (iii) le Rapport Annuel de Performance (RAP) de la Commission de l'UEMOA exercice 2022.

Dans le cadre des contrôles des opérations de dépenses se rapportant à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA et au titre du contrôle des comptes d'emploi des Organismes subventionnés, des projets et programmes communautaires, la Cour a procédé en 2023 au contrôle de l'exécution financière :

- des conventions de Maîtrise d'Ouvrage signées entre l'UEMOA et l'AGETUR Togo au 31 décembre 2022 ;
- de la convention signée entre l'UEMOA et l'ONEP dans le cadre du programme régional des aménagements hydrauliques multi-usages pour la réalisation de la sécurité alimentaire de l'UEMOA en Côte d'Ivoire ;
- des conventions signées entre l'UEMOA et l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Équipement Rural (AGETEER), à la date du 30 septembre 2022 ;
- des conventions signées entre la Commission de l'UEMOA et l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT).

En ce qui concerne l'Autorité des Marchés Financiers de l'UEMOA, la Cour a adopté, en sa session du 26 mai 2023, le rapport définitif de contrôle des comptes de l'AMF-UEMOA, au titre de l'exercice 2022, et la lettre de certification concernant la fiabilité des comptes de l'AMF-UEMOA, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, documents qui ont été transmis à l'Ordonnateur principal, au Comptable principal et au Président du Conseil des Ministres de l'Union.

La présentation du rapport définitif de contrôle des comptes de l'AMF-UEMOA, au titre de l'exercice 2022, et de la lettre de certification a été faite lors de la session ordinaire du Conseil des Ministres tenue, le 16 juin 2023, à Niamey (Niger).

En outre, dans le cadre de l'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, en application des dispositions de l'article 69 du Traité de l'Union, les Présidents des Cours des Comptes des États membres et des Conseillers à la Cour des Comptes de l'UEMOA se sont réunis à Bissau (Guinée-Bissau), du 02 au 06 octobre

2023, pour leur 24^{ème} réunion annuelle statutaire. Cette réunion a pour objectif d'évaluer des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles effectués, au titre de l'exercice 2022, par les Cours des Comptes des États membres de l'Union et par la Cour des Comptes de l'UEMOA.

Au cours de la réunion, il a été procédé à :

- l'évaluation des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles des comptes effectués au titre de l'exercice 2022 ;
- l'évaluation de l'état d'exécution, à la date du 31 décembre 2022, des suggestions formulées à l'occasion de la 23^{ème} réunion, tenue à Lomé (Togo), du 28 juin au 1^{er} juillet 2022 ;
- l'identification des enjeux et des perspectives pour les juridictions financières de l'espace UEMOA de l'internalisation et de la mise en œuvre, à la date du 31 décembre 2022, des Directives du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA par les États membres de l'Union.

À l'issue des travaux, vingt et une (21) suggestions visant l'amélioration des systèmes de contrôle en vigueur au sein de l'Union ont été formulées par les Présidents des Cours des Comptes des États membres et les Conseillers à la Cour des Comptes de l'UEMOA.

En matière de renforcement des capacités des juridictions financières des États membres, la Cour a organisé, au profit des Cours des Comptes des États membres de l'UEMOA, deux (2) ateliers de formation et de renforcement des capacités :

- du 24 au 28 avril 2023, à Niamey (Niger), sur le thème « Contrôle juridictionnel des comptes de gestion des comptables des matières de l'État et des autres organismes publics, au regard des Directives du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA » ;
- du 06 au 10 novembre 2023, à Abidjan (Côte d'Ivoire), sur le thème « Audit d'attestation des déclarations de recettes des industries extractives dans le cadre du processus de l'initiative pour la transparence dans les industries Extractives (ITIE) ».

Enfin, la Cour a participé à des réunions et rencontres statutaires ci-après :

- la réunion des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) dotées de compétences juridictionnelles et à la Conférence sur le « Rôle des ISC dans la promotion de la transparence, de l'intégrité publique et de la bonne gouvernance » au Maroc ;
- la 15^{ème} session de formation des magistrats des juridictions membres de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF), du 24 au 26 juillet 2023, à Porto Novo (Bénin) ;
- la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union à Bissau (Guinée-Bissau) ;
- la 93^{ème} session Ordinaire de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA, du 12 juin 2023 à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union du 16 juin 2023 à Niamey (Niger).

2.8.3. Comité Interparlementaire (CIP)

Le Comité Interparlementaire (CIP) a, conformément à son plan de travail 2023, tenu toutes ses activités statutaires et a participé à la 14^{ème} Conférence Régionale Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 3 et 4 avril 2023, à la 147^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire (IUP) tenue à Luanda (Angola) du 23 au 27 octobre 2023, à la Conférence annuelle de l'Union Parlementaire Africaine (UPA) tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 12 au 15 décembre 2023 ainsi

qu'à la 6^{ème} réunion ministérielle du Comité de Haut niveau sur le Chantier paix et sécurité dans l'espace UEMOA organisée à Dakar (Sénégal) le 24 novembre 2023.

Par ailleurs, au cours de ses travaux et échanges avec les Départements de la Commission de l'UEMOA, le CIP a formulé une série de recommandations et résolutions à l'endroit de la Commission de l'UEMOA, des Assemblées nationales des États membres et du Conseil des Ministres de l'UEMOA.

Ces recommandations portent notamment sur :

- la vulgarisation des mesures d'harmonisation des dispositions et mécanismes de l'UEMOA/CEDEAO/ZLECAf auprès des justiciables et des usagers au sein de l'Union ;
- la mise en place d'un bureau communautaire des plaintes ;
- l'accélération de la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs douaniers et la mise en place de la libre pratique dans les États membres de l'Union ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation des recommandations formulées au cours de l'exercice précédent relatif à la présentation du rapport annuel sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union ;
- l'accélération du processus d'adoption d'un nouveau Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union ;
- la mise en place effective du Fonds de stabilisation macroéconomique pour soutenir les États membres en cas de crises majeures liées à des événements exceptionnels affectant leur situation socioéconomique et financière ;
- la prise de mesures pour contenir le volume de la dette publique dans des proportions compatibles avec la capacité des États membres à honorer leurs engagements et à financer pleinement leur développement ;
- le plaidoyer auprès des structures compétentes des États membres pour accélérer le processus de transposition des Directives communautaires ;
- le renforcement de l'implication des populations bénéficiaires et des entreprises du secteur privé de l'Union à la réalisation des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- l'accompagnement des collectivités territoriales des États membres de l'UEMOA pour qu'elles puissent bénéficier d'un PPP adapté à leurs besoins en infrastructures et en développement local ;
- la mise en place d'un mécanisme de sanctions des États membres en cas de non-respect des dispositions communautaires relatives au PPP ;
- le renforcement de la solidarité énergétique entre les États membres de la CEDEAO/UEMOA et la non-ingérence politique au

niveau des politiques sectorielles notamment les interruptions des Conventions d'interconnexion électrique ;

- la création de nouveaux cursus de formation liés aux métiers du numérique ;
- l'opérationnalisation du Conseil Parlementaire pour la Paix (CPP) du Comité Interparlementaire au regard des crises humanitaires et la nécessité de consolider la paix dans l'espace UEMOA ;
- la réactivation des missions d'observation des élections

législatives et présidentielles dans les États membres de l'Union, après leur gel, suite à la décision de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement lors de sa 18^{ème} Session ordinaire tenue à Cotonou le 19 janvier 2015 ;

- la levée des sanctions résiduelles relatives à la participation du Mali aux instances de l'Union ;
- l'allègement des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA contre le Niger suite à la prise de pouvoir par les militaires.



2.9. Activités des organes consultatifs

2.9.1. Chambre Consulaire Régionale (CCR)

La Chambre Consulaire Régionale, Organe consultatif, conformément à l'acte additionnel n°02/97 du 23 juin 1997 fixant ses attributions, sa composition, ses principes d'organisation et de fonctionnement, a contribué à accroître le niveau de l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses Organisations membres.

La Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA) a, au cours de l'année 2023, accentué ses efforts en vue de l'amélioration de la compétitivité et de la résilience des entreprises et des économies de l'espace communautaire. À cet effet, elle a organisé des activités de renforcement des capacités de ses membres, notamment à travers des réunions de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les Chambres Consulaires Nationales, un séminaire de formation sur les textes communautaires et le fonctionnement des Organes de l'Union. Elle a également élaboré, pour le bénéfice des acteurs économiques de l'Union, un recueil regroupant l'ensemble des textes communautaires régissant les activités du secteur privé de l'UEMOA.

Au travers de ses Commissions Techniques, la CCR-UEMOA a formulé diverses recommandations pertinentes à l'attention des plus Hautes autorités de l'Union. Aussi ont-elles retenu celle consistant en l'installation aux frontières terrestres de Bureaux d'Information et d'Assistance à la Facilitation des Échanges Transfrontaliers (BIAFET-UEMOA) au bénéfice des acteurs économiques et des populations. Ce dispositif d'information et d'assistance vient enrichir et compléter le mécanisme opérationnel communautaire de transparence et de prévisibilité des opérations commerciales et de transports transfrontaliers, et apporte ainsi une réponse à une demande forte

des acteurs économiques de l'Union dans leurs pratiques des transactions et opérations transfrontalières. En vue de son opérationnalisation, la CCR-UEMOA, sur instructions du Conseil des Ministres en charge du Commerce de l'Union, a élaboré, en appui de sa proposition, la fiche de projet du BIAFET-UEMOA qu'elle a assortie d'une feuille de route.

Elle a, par ailleurs, entrepris diverses actions auprès des Partenaires Techniques et Financiers afin de mobiliser des ressources complémentaires pour mener à bien certains projets structurants dont la stratégie régionale de renforcement de la compétitivité du secteur privé et des économies de l'Union dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf, qu'elle copilote avec la Commission de l'UEMOA et le projet de création d'une base de données commerciales et normatives en vue d'améliorer les capacités d'exportation des entreprises de l'Union.

En vue d'apporter une contribution concrète aux divers efforts au sein de l'Union pour des réponses appropriées aux problèmes d'accès des PME au financement et d'appui structurel aux économies en cas de chocs, la CCR-UEMOA a aussi initié deux (2) études. L'une de faisabilité et de structuration portant sur un dispositif de financement des TPE, PME/PMI, entreprises artisanales et structures agro-sylvo-pastorales assis sur les Caisses des Dépôts et des Consignations et organismes assimilés de l'espace UEMOA et, l'autre, d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme structurel régional de soutien, de stabilisation, de relance et de reconstruction du secteur privé communautaire en cas d'aléas majeurs imprévus qui s'inscrirait pleinement dans les instruments d'intervention du Fonds de Soutien et de Stabilisation Macroéconomique (FSM) de l'Union.

2.9.2. Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

En 2023, le CCT a mené des missions de plaidoirie auprès de la Commission de l'UEMOA et des Partenaires Techniques et Financiers pour mobiliser des financements et mettre en œuvre des Programmes au profit des collectivités territoriales.

Le CCT a aussi procédé au renouvellement de ses instances avec l'élection d'un nouveau bureau. Il a par ailleurs bénéficié d'un séminaire d'immersion au profit des nouveaux membres pour mieux comprendre l'architecture institutionnelle de l'Union et les projets et programmes mis en œuvre par la Commission de l'UEMOA.

2.9.3. Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) est un Organe consultatif quadri-partite de 72 membres dont la principale mission est d'étudier et d'apprécier toute question susceptible d'avoir un impact social dans l'Union.

Au cours de l'année 2023, le CTDS a exécuté toutes les activités inscrites dans son Plan de Travail Annuel (PTA). L'Assemblée Générale qui réunit tous les membres du Conseil s'est tenue les 3 et 4 octobre 2023 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Cette 14^{ème} session été marquée par l'adoption des deux résolutions suivantes :

- « l'Avis n°0017/2023 sur la prévention des conflits de travail facteur de productivité et de résilience dans les États membres de l'UEMOA » ;
- « l'Avis n°0018/2023 sur la vie professionnelle et la vie familiale dans les États membres de l'UEMOA ».

Au cours de cette session, le Bureau du Conseil a procédé à la recomposition des Commissions techniques spécialisées et à la restructuration des Cellules nationales pour permettre à l'Organe de mieux faire face aux nouveaux défis.







03

Troisième partie : **Gouvernance institutionnelle**

Au plan de la gouvernance institutionnelle, l'année 2023 a été marquée par la deuxième année consécutive de la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025), un instrument de planification et de pilotage des interventions de l'Union au cours des quatre (4) années du mandat du nouveau Collège des Commissaires qui a pris fonction le 10 mai 2021.

À travers ce document, des priorités structurantes, des objectifs stratégiques et des résultats concrets à atteindre à l'horizon 2025 ont été fixés tant au regard des missions assignées par le Traité modifié, des orientations des Hautes autorités de l'UEMOA qu'à la lumière des enjeux et défis actuels ou émergents auxquels font face la Commission, les populations, les entreprises et les États membres de l'Union.

3.1. Cadre d'orientation des actions et interventions de l'Union et recadrage des priorités

Les activités conduites au titre de l'année 2023 sont celles bâties autour des priorités issues du CAP 2025, qui tient comptes des défis auxquels les populations de l'Union sont confrontées ces dernières années.

Ces défis se présentent comme suit :



défis économiques : relance des économies nationales après la pandémie de COVID-19, assainissement des finances publiques, élaboration d'un nouveau Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union, diversification du tissu économique régional, structuration et implication du secteur privé ;



défis liés à l'approfondissement du marché commun : persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers inter-États, des pratiques anticoncurrentielles et des barrières non tarifaires dans l'espace UEMOA, faiblesse des échanges communautaires, entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), avènement de l'ECO ;



défis relatifs à la qualité des facteurs de production : qualité des infrastructures économiques (transport, électricité...) et celle du capital humain, développement de l'offre de services numériques, tarifs offerts élevés par rapport au pouvoir d'achat des populations ;



défis sécuritaires : déplacement de populations, menaces pour les acquis socio-économiques tels que le marché commun et la libre circulation, recrudescence des actes terroristes et du banditisme transfrontalier, blanchiment de capitaux, y compris pour le financement du terrorisme, le trafic d'armes et d'êtres humains, la cybercriminalité ;



défis sociaux et de développement humain : faible indice de développement ou de capital humain (IDH, ICH), forte croissance démographique, chômage des jeunes, mortalités maternelle et infantile ;



défis liés à la gouvernance et au pilotage institutionnel de la Commission : arrivée à terme (expiration) des documents d'orientation stratégique (Vision 2020 de l'Union et Plan stratégique 2011-2020 de la Commission), difficultés d'alignement de l'allocation des ressources sur les priorités, difficile maîtrise de l'expansion des chantiers, contraintes de mise en œuvre de la réforme du budget programme par les acteurs clés, lourdeurs administratives et financières, baisse relative des ressources propres et extérieures, conduite du processus de convergence avec la CEDEAO.

Ainsi, le CAP 2025 a pour vision « **à l'horizon 2025, la Commission est une institution moderne et performante dans ses relations avec les États membres, les populations et tous les acteurs de la vie économique et sociale** ».

Cette vision s'inscrit dans la dynamique d'une nouvelle impulsion pour approfondir le marché commun de l'UEMOA, assurer la convergence et la stabilité macroéconomique durable, prendre en compte les nouveaux défis, notamment l'économie numérique, le développement du secteur privé, le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, l'emploi des jeunes, le renforcement du capital humain et les autres questions sociales.

Cette nouvelle impulsion s'étend également à **la lutte contre la pauvreté, à l'emploi des jeunes, au renforcement du capital humain et aux autres questions sociales.**

Pour traduire la vision en une réalité, la Commission se fixe les trois objectifs stratégiques suivants :

- accélérer la convergence économique et approfondir le marché commun ;
- consolider les actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable ;
- renforcer la gouvernance et la performance organisationnelle.



Actions de la Commission de l'UEMOA en 2022

1

Approfondissement des bases de l'intégration économique

2

Amélioration de l'efficacité des interventions sectorielles

3

Consolidation de la gouvernance institutionnelle

Ces objectifs stratégiques sont traduits en trois (3) axes d'intervention au sein desquels sont réparties les 23 actions phares ci-après :



Axe 1

Axe 1 : Approfondissement des bases de l'intégration économique

Pour renforcer la convergence des économies et consolider le marché commun de sorte à inciter l'émergence réelle d'un secteur privé régional compétitif au profit des populations, la Commission entend réaliser les **sept (7) actions phares** ci-après :

1. Mise en place du régime de la libre pratique au sein de l'UEMOA ;
2. Renforcement des capacités opérationnelles des structures de mise en œuvre des règles de la concurrence ;
3. Mise en place d'un fonds de stabilisation au sein de l'Union ;
4. Production et valorisation des statistiques régionales ;
5. Développement des infrastructures performantes de transport et de transit ;
6. Promotion du transport multimodal ;
7. Appui à la gestion sécurisée des frontières dans l'espace UEMOA.



Axe 2

Axe 2 : Amélioration de l'efficacité des interventions sectorielles

Afin d'accroître la consolidation des actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable, les **dix (10) actions phares** suivantes seront engagées :

1. Contribution à la mise en place des pôles de compétitivité industrielle ;
2. Développement des pôles énergétiques ;
3. Développement de l'offre des services numériques ;
4. Promotion de l'agriculture durable ;
5. Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Renforcement de la résilience des populations face aux aléas et au changement climatique ;
7. Promotion de la coopération transfrontalière ;
8. Développement de pôles régionaux de formation et de recherche au sein de l'espace UEMOA ;
9. Opérationnalisation du mécanisme de promotion des entreprises et industries culturelles et créatives ;
10. Mise en place d'un mécanisme d'intervention en matière de prévention et de gestion des épidémies au sein de l'espace UEMOA.



Axe 3

Axe 3 : Consolidation de la gouvernance institutionnelle

Pour assurer la réalisation effective de cet axe, les **six (6) actions phares** retenues sont :

1. Mise en place et opérationnalisation des outils de pilotage stratégique ;
2. Poursuite de la mise en œuvre du budget programme ;
3. Valorisation et renforcement des compétences internes ;
4. Renforcement des mécanismes de mobilisation et de gouvernance des ressources financières ;
5. Renforcement des capacités de mobilisation des partenariats et d'absorption des ressources extérieures ;
6. Mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation des politiques, programmes et réformes.

3.2. Gestion financière des organes

Dans le cadre de la gestion financière des Organes de l'Union, les choix stratégiques en matière budgétaire sont guidés par les orientations définies par les plus Hautes autorités de l'Union, notamment la nécessité de rationaliser les interventions de la Commission, à travers une utilisation optimale des ressources.

Ainsi, dans un contexte de rareté des ressources et en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience des allocations budgétaires, la Commission s'est engagée dans le processus de la réforme du budget programme avec notamment une responsabilisation accrue dans la gestion des programmes et de certaines interventions dans le but de fluidifier les processus et l'exécution des activités.

3.2.1. Évolution du budget de l'Union

Le budget de l'Union, au titre de l'exercice 2023, a été exécuté dans un contexte où les Organes de l'UEMOA, à l'instar des États membres, font face à la persistance de la crise sécuritaire et au contexte politique de certains États membres, avec comme conséquence un bas niveau de recouvrement des ressources propres.

Il a été également exécuté dans un contexte caractérisé par la persistance de la hausse des prix au sein de l'Union,

avec un taux d'inflation, en glissement annuel, de 4,0% au 2^{ème} trimestre de l'année 2023.

Malgré ces incertitudes, le taux d'exécution du budget exercice 2023 est estimé à 83,10% au 31 décembre 2023.

L'analyse de l'évolution du budget de l'Union réalisée tant sur le plan des recettes que sur le plan des dépenses sur la période de 2018 à 2023.

3.2.1.1. Recettes du budget de l'Union

Les recettes du budget de l'Union se répartissent en ressources propres et ressources extérieures. Les ressources propres sont essentiellement constituées des produits du PCS. Les ressources extérieures, quant à elles, sont composées des subventions ou des aides financières des Partenaires Techniques et Financiers.

Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2018 à 2023 (montants en milliards de francs CFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ⁴
	En milliards de francs CFA					
Ressources propres	134,728	198,887	135,089	142,914	143,858	131,6
PCS	93,125	97,09	79,447	125,252	134,436	113,9
Autres ressources propres	41,603	101,797	55,642	17,662	9,422	17,7
Ressources extérieures	20,297	6,444	3,297	12,318	10,771	11,4
Total	155,025	205,331	138,386	155,232	154,630	143,0

Source : Commission UEMOA, décembre 2023

4 Ce sont les prévisions de 2023 projetées au 31 décembre 2023

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les ressources budgétaires sont passées respectivement de 155,025 milliards de francs CFA à 205,331 milliards de francs CFA, puis à 138,387 milliards de francs CFA avant d'atteindre 155,232 milliards de francs CFA en 2018, 2019, 2020 et 2021.

Pour ce qui concerne l'exercice 2023, l'exécution des recettes s'élève à 143,0 milliards de francs CFA contre 154,630 milliards de francs CFA en 2022.

La baisse des recettes de 2022 à 2023 est imputable à la baisse des versements du PCS.

3.2.1.2. Dépenses du budget de l'Union

L'évolution des dépenses du budget de l'Union de 2018 à 2023, en termes d'exécution, se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2018 à 2023 (en milliards de francs CFA)

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ⁵
En milliards de francs CFA						
Dépenses du budget des Organes (A)	88,743	115,341	43,568	91,865	91,734	132,0
Dépenses du budget spécial du FAIR (B)	22,327	12,276	36,326	14,315	12,088	10,6
Dépenses du budget spécial du FRDA (C)	4,863	1,579	5,69	0,829	0,705	0,4
Dépenses du budget spécial du Fonds Régional de Sécurité (D)	0	60	45	2	0	0
Budget de l'Union (A+B+C+D)	115,933	189,196	130,584	109,009	104,527	143,0
Taux d'exécution financière du budget de l'Union	80,84	88,91	92,30	86,81	84,4	83,10

Source : Commission UEMOA, décembre 2023

À l'instar des ressources, l'exécution des dépenses en termes nominal a évolué en dents de scie entre 2018 et 2023, en passant respectivement de 115,9 milliards de francs CFA à 143 milliards de francs CFA.

En termes relatifs, l'exécution du budget de l'Union enregistre, au cours de la période 2018-2023, un accroissement régulier jusqu'en 2020 et la baisse de 2021 à 2023, passant de 80,8% en 2018 à 93,30% en 2020, puis de 86,81% en 2021 à 83,10% en 2023.

Il convient de préciser qu'au cours de la période 2018-2023, malgré la baisse des ressources évoquées ci-dessus, la Commission a continué à alimenter les dépôts des fonds structurels (FAIR, FRDA et FRS).

⁵ Ce sont les prévisions de 2023 projetées au 31 décembre 2023

Ainsi, entre 2018 et 2023, les dotations aux fonds (y compris fonds de sécurité) se sont élevées à 223 645 716 203 francs CFA. Ces fonds, en dépit de la prise en charge des engagements contractés en cours d'exécution, ont servi notamment sur la période de 2018 et 2023 à :

- apporter une contribution de 62 milliards de francs CFA aux trois pays membres de la ligne de front du G5 Sahel ;
- renforcer le mécanisme de bonification de la BOAD de 15 milliards de francs CFA dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- appuyer les États membres dans l'acquisition des équipements sanitaires estimés à 10,075 milliards de francs CFA ;
- appuyer les États membres dans l'achat de vaccins contre la COVID-19 estimés à 8 milliards de francs CFA.

Ces ressources ont également servi à financer :

- les bonifications du taux d'intérêt des prêts accordés aux États membres de l'Union, notamment par la BID, la BOAD, la BIDC, l'Exim bank de Chine et l'Exim bank de l'Inde, pour le financement des projets et programmes de développement ;
- la prise en charge des contreparties des États dans les cofinancements de projets ;
- la participation au mécanisme de bonification de la BOAD ;
- l'exécution, par la Commission ou par des agences d'exécution, des projets et programmes communautaires dans les États membres, notamment dans les domaines du transport, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du développement des énergies, de l'environnement.

Au 31 décembre 2023, le niveau d'exécution des crédits budgétaires s'est établi à 83,10% contre 84,4% en 2022.

3.2.1.3. Reddition des comptes de l'Union

Conformément aux dispositions de l'article 85 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, le Comptable principal établit et présente à la Commission, au plus tard le 31 mars de chaque année, le compte de gestion de l'exercice clos. En vertu des dispositions de l'article 86 du même Règlement financier, l'Ordonnateur principal établit, au plus tard le 30 avril de l'année en cours, le compte administratif de l'exercice clos.

En exécution desdites dispositions, les comptes de l'Union (compte de gestion et compte administratif), au titre de l'exercice 2022, ont été produits au premier et au deuxième trimestres de l'année 2023, conformément aux dispositions sus citées dans les délais prescrits.

Les comptes de l'Union de l'exercice 2021 et antérieurs ont tous fait l'objet d'approbation par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union, conformément aux dispositions du Règlement financier des Organes de l'Union.

3.3. Programme immobilier de l'UEMOA

Dans le cadre du Programme immobilier de l'UEMOA, deux chantiers sont en cours d'exécution. Il s'agit de :

- la construction du siège du Parlement de l'Union à Bamako ;
- la construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA et du Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA à Lomé.

En 2023, la Commission a pris des dispositions nécessaires pour le redémarrage de ces projets et les travaux sont actuellement à la phase de finition.

Les efforts de la Commission ont permis des avancées significatives des travaux dont certains corps d'état sont achevés et réceptionnés. La livraison des deux ouvrages est programmée au plus tard pour le premier trimestre 2024.



3.4. Actions stratégiques de la performance des activités, des politiques et programmes de l'Union

3.4.1. Mise en place des outils d'orientation et de pilotage de l'Union et de la Commission de l'UEMOA

La Commission a retenu comme activité clé, dans sa feuille de route dénommée Cadre d'Actions Prioritaires pour la période 2021-2025 (CAP 2025), l'élaboration de la vision prospective de l'Union selon un processus le plus inclusif possible. Pour mener à bien ce chantier, les États membres, les Organes et institutions de l'Union mais également le secteur privé et la société civile de l'Union ont été étroitement associés.

L'objectif visé est de doter l'Union d'un outil d'anticipation dans le long terme permettant d'asseoir les bases de ses choix et priorités stratégiques.

À la fin de l'année 2023, le processus a abouti à l'élaboration du rapport provisoire de la Vision prospective 2040 de l'UEMOA.

À cet effet, La Vision 2040 de l'UEMOA qui a été retenue est : « **L'UEMOA, un espace durablement paisible et prospère, doté d'institutions fortes, catalyseur de l'intégration en Afrique de l'Ouest, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde** ».

Cette Vision a été déclinée en cinq (5) piliers :



1. le pilier 1 repose sur la conviction que la paix et la solidité des institutions sont des prérequis pour assurer le développement durable et l'épanouissement des populations. Ainsi, l'Union s'engage à promouvoir la paix en favorisant notamment la coopération et le dialogue entre les États membres, en encourageant la résolution pacifique des différends et en soutenant les initiatives visant à prévenir les conflits et à maintenir la stabilité régionale ;



2. le pilier 2 est relatif à la qualité de l'environnement des affaires, notamment la stabilité monétaire et financière qui est essentielle pour assurer la prospérité économique et le développement durable des États membres. La promotion d'un tel environnement s'avère essentielle pour accélérer la transformation structurelle de l'économie, favoriser la modernisation du secteur agricole, développer les chaînes de valeur régionales et promouvoir les modes de consommation et de développement durables ;



3. le pilier 3 concerne le renforcement des liens entre les États membres de la région grâce notamment à une coopération économique, monétaire, sociale, culturelle et politique plus étroite. Dans ce contexte, l'UEMOA travaillera, entre autres, au renforcement de la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services en éliminant les barrières commerciales et non tarifaires, et en facilitant la mobilité et les échanges au sein de la région, à l'accélération du processus de mise en œuvre de la monnaie unique en union avec la CEDEAO ;



4. le pilier 4 est consacré à l'épanouissement de la population de l'Union. En effet, les États membres devront travailler avec la Commission de l'UEMOA et ses institutions spécialisées afin de favoriser l'épanouissement réel des populations de l'espace. Ce qui exige de développer des systèmes éducatif, sanitaire et de protection sociale solides, capables de soutenir l'élan de transformation économique, politique et sociale ;



5. le pilier 5 concerne le développement de politiques économiques et financières cohérentes, les efforts d'approfondissement du marché financier régional, la gestion appropriée des risques financiers, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes, la consolidation des acquis en matière de gouvernance et le renforcement de la diversification des économies de l'Union de manière à les rendre moins vulnérables aux chocs négatifs et moins dépendants de l'aide financière internationale.

Sur la base de cette vision, la Commission a démarré, en 2023, l'élaboration de son plan stratégique 2024-2030.

C'est dans ce cadre qu'une mission circulaire s'est déroulée du 06 au 22 décembre 2023 dans les États membres et au cours de laquelle des entretiens ont été réalisés avec des représentants des structures étatiques, des Organes et institutions communautaires et des Partenaires Techniques et Financiers en vue d'élaborer le diagnostic stratégique.



3.4.2. Préservation du patrimoine de l'Union et performance des interventions

Pour préserver les actifs de l'Union et accroître la performance de ses services, la Commission, avec le concours de son service d'audit interne, a réalisé, au cours de l'année 2023, diverses activités d'audit dans plusieurs domaines, notamment :

- l'audit interne des activités du PIRC/PARCI financées par les ressources de l'UE suivant les conventions de financement signées les 17 décembre 2013 et 08 mai 2020 sur les ressources du 10^{ème} PIR et du 11^{ème} FED, au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- l'audit interne des fonds pour la réalisation des études, la fourniture et l'installation des équipements solaires au Bénin dans le cadre du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), géré en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée par l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME) ;
- l'audit interne de la régie de fonctionnement, des caisses d'avances et des activités du Comité Interparlementaire (CIP) ;
- l'audit semestriel de la Cellule de Gestion du Projet régional pour le financement du logement abordable dans l'UEMOA, logée au DATC ;
- l'audit de la Cellule de Gestion du Projet d'Investissement pour la Résilience Côtière en Afrique de l'Ouest suivant l'accord de don du 21 avril 2018 logée au DAREN ;
- l'audit des programmes gérés par AGEROUTE CI ;
- l'audit de la régie de fonctionnement, des caisses d'avances et des activités du Bureau de Représentation de la Commission au BÉNIN ;
- l'audit de la régie de fonctionnement, des caisses d'avances et des activités du Bureau de Représentation de la Commission au NIGER ;
- les audits semestriels du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages (PHMCEV) gérés par les l'Instituts Nationaux des Statistiques dans les États membres de l'UEMOA (budget DPE) ;
- les audits semestriels du Projet d'Investissement pour la Résilience Côtière en Afrique de l'Ouest (UICN) suivant l'accord de don du 21 avril 2018.

Les résultats des audits réalisés affichent des points forts quant à l'efficacité et au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la Commission et des agences audités.

Le processus de mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget programme dans les Organes de l'Union a permis de prendre les différents textes d'application, en application du Règlement financier des Organes de l'Union adopté par le Conseil des Ministres le 23 mars 2018.

Dans ce cadre, vingt-cinq (25) projets de texte d'application dudit Règlement financier ont été identifiés et élaborés afin d'assurer sa meilleure application.

Sur les vingt-cinq (25) projets de texte d'application, vingt et un (21) ont été signés et publiés. Quatre (4) sont en relecture afin de prendre en compte les besoins d'amélioration en rapport avec les réformes en cours au sein de la Commission.

Par ailleurs, en vue de prendre en compte au niveau opérationnel les changements opérés, notamment dans le Règlement financier et ses textes d'application, la Commission a entrepris et a mis à jour le manuel des procédures intégrées des Organes de l'UEMOA. Ledit manuel a été adopté par **Décision N°14/2023/COM/UEMOA**, en date du **14 août 2023** après son approbation par le Collège des Commissaires. Il a également fait l'objet d'ateliers de sensibilisation et d'information en faveur des agents de tous les Organes de l'Union.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des piliers formulées à l'endroit de la Commission de l'UEMOA dans le cadre de la gestion des fonds de l'Union Européenne, vingt (20) sur les trente (30) recommandations sont effectivement appliquées par la Commission de l'UEMOA, soit un taux de mise en œuvre de 66,66%. Les dix (10) autres recommandations sont à un niveau avancé dans leur mise en œuvre.

En ce qui concerne la performance des interventions, la Commission a engagé

des efforts pour le renforcement du dispositif de suivi des performances des programmes. Ainsi, tous les programmes budgétaires de la Commission sont dotés de cadre logique, d'indicateurs et de cadre de mesure de performance à travers une étude d'amélioration des indicateurs de performance des programmes budgétaires entreprise par la Commission de l'UEMOA.

Des efforts appréciables d'adaptation des cadres de mesure de performance des programmes budgétaires ont été également accomplis, en lien avec la mise en œuvre du budget programme. Le rapport de performance de la gestion 2022 a été élaboré et transmis à la Cour des Comptes dans le délai prescrit.

En 2023, la Commission a poursuivi l'étude relative à l'amélioration des cadres de mesure des performances et à la mise en place d'un système de collecte des données de suivi des programmes de la Commission de l'UEMOA.

L'étude vise à améliorer la qualité et la stabilité des indicateurs et cadres de mesure de performance des programmes budgétaires et le mécanisme de collecte des données nécessaires pour le suivi des performances des interventions de la Commission de l'UEMOA.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, les efforts en 2023 ont porté essentiellement sur la poursuite et/ou l'achèvement des actions de modernisation de plusieurs processus internes à la Commission ou impliquant les États membres, notamment en matière de la libre circulation. Plusieurs applications métier (pour la gestion des marchés, de l'aide extérieure, des archives tant documentaires qu'iconographiques ...) ont été ainsi élaborées et mises routes. Toujours dans le but d'améliorer son fonctionnement pour une meilleure performance, la Commission a conduit plusieurs autres actions qui lui ont permis de se doter d'outils de travail opérationnels tels que le guide légistique, le guide de gestion des projets et programmes financés sur ressources extérieures et les guides de mise en œuvre du budget programme.

Les efforts pour opérationnaliser un dispositif de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et pour améliorer les pratiques de formation à la Commission se sont également poursuivis.

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités des États membres, la Commission s'est dotée d'outils de travail collaboratifs avec les services des États membres impliqués dans la gestion de la libre circulation et le droit d'établissement. Une plateforme de dématérialisation des procédures d'octroi de l'origine communautaire et un dispositif d'alerte aux entraves à la libre

circulation ont été déployés. Les Experts des États ont été formés à l'utilisation de ces outils.

De plus, conformément aux recommandations de l'évaluation des formations organisées au profit des Experts des États membres (2018, 2019 et 2020) conduite l'année dernière, la Commission a démarré une nouvelle étude d'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des États membres qui constituera désormais un cadre de référence de toutes les initiatives de la Commission en matière de renforcement des capacités des États membres durant les trois prochaines années.

3.4.3. Évaluation des politiques et programmes de l'Union

En matière d'évaluation des politiques et programmes de l'Union, deux actions ont été mises en œuvre en 2023 : (i) l'évaluation à mi-parcours du Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 (CAP 2025), (ii) l'évaluation finale du Programme Régional de Développement du Tourisme dans l'UEMOA (PRDTOUR) et (iii) la finalisation et l'adoption du manuel d'évaluation des politiques, programmes, projets et réformes mis en œuvre par la Commission.

• Évaluation à mi-parcours du CAP 2025

L'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 (CAP 2025) de la Commission de l'UEMOA s'inscrit en droite ligne de l'opérationnalisation du dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de cette importante feuille de route qui synthétise les ambitions du Collège des Commissaires, visant à apporter, à moyen terme, des réponses concrètes aux défis majeurs de l'Union dans l'approfondissement de l'intégration sous régionale.

Essentiellement focalisée sur l'analyse de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre des actions phares et des activités structurantes planifiées, l'évaluation a été conduite par une équipe de cadres de la Commission, à travers une démarche

participative basée sur la triangulation des données collectées auprès des acteurs clés de mise en œuvre du CAP 2025, avec celles issues des documents de planification et de suivi des opérations.

Elle vise principalement à identifier et à proposer les ajustements nécessaires à l'exécution des activités planifiées, dans la perspective de l'atteinte à bonne date des résultats attendus.

L'évaluation à mi-parcours de l'exécution du CAP 2025 a révélé la nécessité de report sur l'année 2024 de nombreuses activités en retard d'exécution. Pour faire face à cette contrainte majeure, des réajustements effectués ont permis de mettre en place un Plan d'accélération de la mise en œuvre des activités structurantes du CAP 2025.

• Évaluation finale du Programme Régional de Développement du Tourisme dans l'UEMOA (PRD TOUR)

En 2023, la Commission a démarré l'évaluation finale externe du Programme Régional de Développement du Tourisme dans l'UEMOA (PRD TOUR) confié à un cabinet externe.

Cette évaluation qui est à l'étape de la validation de la note méthodologique de

la conduite de l'évaluation vise à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions futures sur la base des enseignements et leçons à tirer de la mise en œuvre dudit programme dans les États membres et des recommandations qui seront issues de ladite évaluation.

• Finalisation et adoption du manuel d'évaluation

En 2023, la Décision 042/2023/PCOM/UEMOA du 07 mars 2023 consacre l'adoption du manuel de référence pour la planification, la mise en œuvre et la rétroaction des évaluations des interventions de la Commission de l'UEMOA.

Le manuel d'évaluation a pour vocation de servir d'instrument harmonisé de référence pour l'encadrement et la gestion des processus de planification, de programmation et de mise en œuvre des évaluations des politiques, programmes, projets et réformes communautaires pilotées par la Commission. Il fournit également une description sommaire du processus de rétroaction desdites évaluations. Son adoption contribue au renforcement de la culture de l'évaluation et à l'amélioration des pratiques évaluatives au sein de la Commission.

Après son adoption intervenue dans le mois de mars 2023, la Commission a organisé, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2023, un atelier de sa vulgarisation au profit des Directeurs des services techniques, des Responsables de programmes budgétaires, des Responsables de programmes opérationnels, des points focaux budget et de tous les autres cadres des départements. L'année 2024 sera consacrée à l'élaboration Plan quinquennal d'évaluation des interventions de la Commission et la formation des acteurs clés sur le manuel de référence pour la planification, la mise en œuvre et la rétroaction des évaluations des interventions de la Commission de l'UEMOA.

3.4.4 Mise en place d'un dispositif de gestion de risques au sein de la Commission de l'UEMOA

La Commission de l'UEMOA a entrepris depuis quelques années la mise en place d'un dispositif de gestion des risques conforme aux référentiels et normes applicables en la matière.

Cette dynamique visait, dans un contexte d'exigence accrue de performance, l'amélioration de sa performance organisationnelle ainsi que celle de ses politiques, programmes et projets communautaires.

Les activités de gestion des risques et de contrôle interne menées au cours de l'année 2023 sont relatives à (i) la mise en place d'un cadre de gouvernance, (ii) l'élaboration des outils de gestion des risques et de contrôle interne et (iii) le renforcement des capacités des acteurs.

S'agissant de la mise en place d'un cadre de gouvernance, on note l'opérationnalisation du Comité des risques par Décision 234/2023/PCOM du 28 juillet 2023

dont la mission est de superviser la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques et d'apporter des avis consultatifs au Collège des Commissaires sur les questions relatives à la gestion et à la surveillance des risques.

Aussi, pour fluidifier les process opérationnels, en particulier de la chaîne de dépenses et passer d'un contrôle du risque financier et comptable « en silo » vers un contrôle plus rationnel, plus concerté et plus intégré, il est entrepris la mise en place d'un Comité de Coordination du Contrôle Interne dont l'opérationnalisation est en cours.

La mise en place de ces deux Comités est motivée par le fait que le déploiement optimal reste globalement tributaire d'un cadre de gouvernance du risque permettant de formuler des orientations, de faire des arbitrages et de procéder à la validation de certaines options structurantes du dispositif. Ce cadre de gouvernance constitue un gage d'efficacité et de pérennité de la gestion des risques au sein de la Commission.

En ce qui concerne l'élaboration des outils, la Commission envisage, à l'issue de l'étude relative à l'appui à l'amélioration et au déploiement des outils de gestion des risques et de contrôle interne qui a démarré cette année, se doter :

- des lignes directrices et procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui définissent les principes, orientations méthodologiques de la Commission en matière de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de la cartographie des risques qui récence les vulnérabilités, les défaillances, les dysfonctionnements, les anomalies

de la Commission ;

- d'un référentiel de contrôle qui liste et décrit les contrôles existants et cibles à réaliser pour couvrir les principaux risques identifiés dans la cartographie des risques ;
- des stratégies de contrôle qui comprennent l'ensemble des contrôles sélectionnés et ayant vocation à mitiger les risques majeurs ;
- d'un cadre de reporting sur les rejets et les non-conformités.

S'agissant des actions relatives au renforcement des capacités des acteurs, les membres du Comité des risques ont bénéficié d'une formation sur le thème « Rôles et responsabilités du Comité des risques dans la mise en œuvre de la gestion des risques au sein de la Commission ».

Les membres du Comité de Coordination du Contrôle Interne ont, pour leur part, également été formés sur le thème « Mise en œuvre du contrôle interne : démarche, principes et outils ».

L'on note également la tenue des ateliers de formation et de sensibilisation à l'endroit de certains acteurs, notamment les Directeurs et Chefs de division, d'une part, et, d'autre part, les Directeurs de Cabinet, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux, les Conseillers Techniques et les Chargés de Mission.

Ces différents ateliers avaient pour objectifs d'établir une compréhension commune et partagée sur les différentes composantes du dispositif, sa valeur ajoutée, sa trajectoire de déploiement, les rôles et les contributions des différents acteurs, etc. Ils visaient également à instaurer une culture de la gestion des risques au sein de la Commission.

3.5. Communication et visibilité de l'Union

3.5.1. Communication et visibilité des chantiers communautaires

Les actions de communication déroulées tout au long de l'année 2023 ont permis d'accompagner, entre autres, les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires « CAP » 2025 de la Commission et de contribuer davantage à la visibilité des chantiers de l'Union.

C'est ainsi que les différents médias (presse écrite et en ligne, télévisions et radios) des 8 États membres de même que les correspondants de presse régionaux et internationaux ont été également et régulièrement mobilisés pour des reportages, des insertions, des interviews, pour une bonne visibilité des actions phares du CAP 2025. Outre le Cadre d'Actions Prioritaires, les activités conduites par la Commission et les autres Organes de l'Union, notamment la Cour de Justice, la Cour des Comptes, la Chambre Consulaire Régionale, le Comité Interparlementaire, le Conseil des Collectivités Territoriales et le Conseil du Travail et du Dialogue Social ont été largement couvertes. En ce qui concerne la visibilité des réformes communautaires, la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires qui s'est déroulée dans les États membres, d'octobre à début décembre 2023, a bénéficié d'une couverture médiatique.

Sur le plan international, plusieurs reportages télévisuels portant sur les actions phares du CAP 2025 ont été diffusés dans le magazine WARI de TV5 MONDE, sur la chaîne régionale AFRICABLE ainsi que par la presse en ligne comme <https://www.financialafrik.com>, <https://www.agenceecofin.com/> et <https://www.abidjan.net>.

Les différents supports internes et externes de communication, notamment Outlook, Intranet, le Bulletin Interne, les écrans digitaux, le site web et les réseaux

sociaux ont permis de renforcer considérablement la visibilité de l'actualité quotidienne et la présence de la Commission sur ces supports, tout en générant plus de trafic et d'audience sur les canaux de communication digitaux.

Le Bulletin Interne d'information UEMOA INFOS a connu une parution régulière, avec la contribution des différents Départements et Organes. En outre, les 4 numéros du Bulletin Officiel de l'Union ainsi que 4 numéros spéciaux ont été édités et diffusés.

Dans le domaine du renforcement d'une communication de proximité, des activités de relations publiques ont été déroulées avec, entre autres, l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des journalistes des États membres sur les enjeux de la conjoncture économique dans l'UEMOA, du 18 au 22 septembre 2023, à Saly Portudal au Sénégal. La formation présidée par le Représentant Résident de la Commission au Sénégal, Madame Aissa KABO, a regroupé une trentaine de journalistes. Le focus a été mis sur les problématiques liées aux questions économiques et financières pour permettre aux journalistes venus des États membres de l'Union de maîtriser parfaitement le langage et les mécanismes, parfois complexes, du champ économique et financier.

L'acquisition par la Commission d'un studio de production et de montage et d'un plateau d'enregistrement depuis 2020, a permis, entre autres, la production régulière de deux émissions bimensuelles, L'INVITÉ DE L'INTÉGRATION et @CCENT UEMOA, des monitorings d'images, des capsules, des bandes annonces et des films documentaires dont certains ont été mis à la disposition des télévisions nationales et diffusés sur les supports de la Commission.

Par ailleurs, la DCOM a poursuivi son appui aux départements et Organes à travers la couverture des leurs événements, la production de supports et la traduction des documents du français à Anglais et vice-versa.

À cela s'ajoutent la production et la distribution des objets promotionnels, particulièrement ceux du nouvel an

2024 et du trentième anniversaire de la création de l'UEMOA.

Ces supports offerts aux personnes ciblées ont permis de booster la communication et d'optimiser la visibilité et les relations publiques de la Commission auprès du personnel et des publics externes.

3.5.2. Représentation et visibilité de l'Union

Dans les États membres de l'Union et auprès des Organisations internationales, les Bureaux de la Commission ont représenté l'Institution auprès des structures administratives nationales, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et des organisations multilatérales. Ils ont coordonné les activités des Organes de l'Union relevant de leur juridiction, assuré le suivi de l'exécution des programmes et projets financés par l'UEMOA, et réceptionné des ouvrages réalisés par la Commission au bénéfice des populations. Ces Bureaux ont également assuré le suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires.

De multiples actions d'information et de sensibilisation sur les réformes, programmes et projets de l'UEMOA ont été conduites dans des villes de l'espace communautaire.

À Bruxelles, le Bureau de Représentation a pris part à diverses réunions tant au niveau du Comité des Ambassadeurs, des Hauts Fonctionnaires que des Sous-Comités.





04

Quatrième partie : Difficultés, recommandations et perspectives



4.1. Difficultés

En dépit des avancées notées dans le processus d'intégration dans l'espace UEMOA, des difficultés restent à surmonter, notamment :

- l'impact de la poursuite de la guerre en Ukraine à travers notamment la hausse des prix de certains produits de première nécessité ;
- l'insécurité dans certaines zones de l'espace UEMOA occasionnant le déplacement de nombreuses populations de leurs zones habituelles de résidence, ce qui a de nombreuses conséquences. Cette insécurité impacte négativement la mise en œuvre des projets et programmes de développement socio-économique dans les zones concernées ;
- la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et son extension vers les autres États ;
- la situation socio-politique dans certains États membres de l'Union ;
- la lenteur dans l'application des réformes, notamment celles relatives à la libre circulation et au droit d'établissement, à la concurrence, à l'édification du marché commun et à l'harmonisation des cadres de gestion des finances publiques ;
- la vulnérabilité des économies face aux effets néfastes du changement climatique ;
- les menaces sécuritaires auxquelles certains États membres font aujourd'hui face et qui constituent un frein à l'approfondissement du processus d'intégration.



4.2. Défis à relever

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international et des perspectives économiques de l'Union, les nouveaux défis doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces défis se présentent comme suit :

- l'adoption d'un nouveau Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union ;
- la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs douaniers et la mise en place de la libre pratique dans les États membres de l'Union ;
- la vulgarisation des mesures d'harmonisation des dispositions et mécanismes sur l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- l'accélération du processus de transposition des Directives et la mise en œuvre effective des réformes communautaires par les États membres ;
- l'implication des populations bénéficiaires et des entreprises du secteur privé de l'Union à la réalisation des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la résilience des économies face aux effets néfastes du changement climatique.

4.3. Recommandations



Pour lever les obstacles liés aux difficultés ci-dessus citées, des recommandations ont été formulées dont les plus importantes sont les suivantes :

- le renforcement de l'exercice de la surveillance multilatérale en vue de doter l'Union d'un nouveau Pacte de convergence ;
- le renforcement des capacités des États membres sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques ;
- le renforcement de la production en vue de l'amélioration de la croissance dans la zone de l'UEMOA en 2024 ;
- l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'actions de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- le renforcement du plaidoyer auprès des structures compétentes des États membres pour accélérer le processus de transposition des Directives et la mise en œuvre effective des réformes communautaires, notamment dans le domaine de la concurrence, de la libre circulation et du droit d'établissement ;
- le renforcement des capacités des entreprises du secteur privé de l'Union pour la maîtrise des règles et procédure de réalisation des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- le renforcement des capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises politiques et des conflits ;
- la poursuite du renforcement du dialogue avec les États membres en vue de renforcer l'efficacité du processus de revues annuelles des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

4.4. Perspectives pour 2024



4.3.1. Environnement international

Pour 2024, le ralentissement du rythme de croissance de l'activité au niveau international se poursuivrait avec un taux de croissance mondiale projeté à 2,9%.

Dans les pays avancés, la croissance s'afficherait en 2024 à 1,2%, après 1,5% en 2023. Aux États-Unis, elle serait de 1,5%. Dans la zone euro, la croissance se situerait à 1,2%. Au Japon, le taux de croissance passerait de 2,0% en 2023 à 1,0% en 2024.

Dans les pays émergents et en développement, le dynamisme de la croissance se maintiendrait avec un taux de 4,0% en 2024 comme en 2023. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique en 2024 serait de 4,0%, après 3,3% en 2023. Au Nigeria, le taux de croissance est projeté à 3,1% et en Afrique du Sud, il est attendu à 1,8%.

4.3.2. Perspectives économiques et financières de l'Union

Pour 2024, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 7,5%. Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (+6,5%), Burkina Faso (+6,4%), Côte d'Ivoire (+7,0%), Guinée-Bissau (+5,7%), Mali (+5,3%), Niger (+13,0%), Sénégal (+9,2%) et Togo (+6,6%).

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global représenterait 4,4% du PIB, après 5,3% en 2023. Le déficit global, hors dons, serait de 6,7% du PIB contre 8,0% en 2023. La réduction de ces déficits s'expliquerait par une hausse des recettes plus importante que celle des dépenses.

Le taux d'endettement de l'Union en 2024 ressortirait à 58,3% contre 59,5% en 2023.

Pour 2024, le solde global des échanges extérieurs des États membres de l'UE-MOA dégagerait un excédent de 874,5 milliards. En effet, l'entrée en production des unités gazières et pétrolières conforterait les comptes extérieurs de l'Union.

Rapporté au PIB, le déficit courant s'établirait à 3,9% du PIB en 2024 contre 7,0% une année plus tôt. Cette amélioration serait essentiellement tirée par la balance des biens, qui ressortirait excédentaire de 415,1 milliards de francs CFA. L'excédent du compte de capital ressortirait, pour sa part, à 1 606,5 milliards de francs CFA. Tenant compte des mobilisations auprès du FMI d'un montant net de 486,5 milliards de francs CFA en 2024, la couverture des importations par les réserves de change devrait s'établir à 4,0 mois en 2024.

Dans cet environnement, les actions à poursuivre en 2024, par les Organes de l'Union, portent sur les différents domaines ci-après :



• Gouvernance et convergence économiques

En vue de renforcer l'exercice de la surveillance multilatérale, d'une part, et d'autre part, de respecter les engagements des États membres vis-à-vis des partenaires financiers internationaux et au niveau régional, les réflexions se poursuivent pour doter l'Union d'un nouveau Pacte de convergence. En outre, les actions seront renforcées pour contribuer à la résilience des économies de l'Union face aux chocs externes avec notamment la poursuite des actions pour doter l'Union d'un fonds de stabilisation macroéconomique.

Des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités porteront sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques des États membres.

En matière de fiscalité intérieure, les réformes seront poursuivies pour créer les conditions d'une mobilisation optimale des recettes fiscales afin que les États soient en mesure d'atteindre la cible de 20% du PIB de taux de pression fiscale.

En ce qui concerne spécifiquement la sphère de la commande publique, le projet de Directive portant réglementation communautaire des marchés publics permettra d'amorcer les réformes de seconde génération par l'insertion de dispositions sur les Achats Publics Durables (APD) qui introduisent des critères environnementaux et sociaux de participation, d'évaluation et d'attribution des marchés publics.

• Promotion du marché commun

En 2024, les actions de mise en place d'instruments d'édification du marché commun porteront sur la dématérialisation des formalités douanières, la poursuite de la mise en place de systèmes de gestion coordonnée des administrations douanières aux frontières, la mise en place du régime de la libre pratique, la poursuite des actions en faveur de l'accroissement des échanges intracommunautaires, la poursuite des actions de sensibilisation et de vulgarisation des textes communautaires régissant la libre circulation et le droit d'établissement.

Les actions de promotion des échanges commerciaux intracommunautaires et de facilitation des échanges porteront sur l'adoption d'une Directive communau-

taire pour la mise en place du système de traçabilité des produits par les codes à barres, l'appui aux négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux, la promotion des produits fabriqués dans l'espace UEMOA, l'élaboration du rapport de surveillance commerciale, l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion commerciale de filières ayant un caractère régional, l'opérationnalisation de la Bourse Régionale des Produits Vivriers.

En matière de régulation des marchés des biens et services, l'instruction des affaires contentieuses et les investigations en matière de concurrence seront poursuivies.



• Aménagement du territoire, infrastructures et services de transport

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale, à l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière seront poursuivis en 2024. L'accent sera mis sur la recherche de financement pour la mise en œuvre du Schéma de Développement Régional de l'UEMOA avec l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds prévue en 2024.

Concernant l'ORASTEC, la formalisation, à travers une Décision de la Commission, permettra aux États de mettre en place les antennes nationales. Ces dernières permettront de garantir le dispositif de remontée, de validation des données et le fonctionnement optimal de l'ORASTEC.

Au titre de l'appui au processus de décentralisation, il est prévu, en 2024, de valider et de soumettre à la réunion des ministres sectoriels, deux projets de textes communautaires : le Projet de Directive portant financement de la décentralisation dans l'espace UEMOA et le projet de Règlement portant création d'un mécanisme communautaire de financement des collectivités territoriales de l'UEMOA. En ce qui concerne la coopération transfrontalière, la validation

du SATI du Bassin du Sénégal est prévue pour le premier semestre 2024.

La coordination et la supervision de travaux relatifs aux projets d'infrastructures de transport routier seront poursuivies en 2024. La réalisation des études routières sera poursuivie, en vue d'aider les États à mobiliser les financements pour la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport. Le schéma directeur autoroutier sera finalisé et soumis pour adoption.

La Commission accélérera l'achèvement et/ou la rétrocession aux États membres des infrastructures dans lesquelles elle intervient directement. La mise en œuvre du Plan directeur des réseaux logistiques de l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest sera effective. L'observation des pratiques anormales sur les axes routiers sera renforcée pour aider à améliorer la fluidité du trafic intracommunautaire.

En ce qui concerne le Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport des marchandises dans les États membres de l'UEMOA, au plus tard le 1^{er} trimestre 2024, des actions seront



menées, notamment (i) la poursuite de la généralisation de l'application du seuil de tolérance de 15% incluant les 5% de tolérance de la marge de fiabilité de l'équipement de pesage, (ii) l'application des amendes prescrites par le Règlement 14 sur le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), la charge à l'essieu et le gabarit, (iii) le délestage systématique des camions en surcharge sur le réseau routier et dans les plateformes génératrices de fret. Ces actions intensifiées permettront d'atteindre l'objectif de l'application intégrale et concomitante dudit Règlement par tous les États membres en 2024.

Pour le développement de réseaux ferrés communautaires modernes, la Commission poursuivra la coordination régionale des projets ferroviaires régionaux, l'élaboration des normes et standards communautaires nécessaires à l'interconnexion et à l'interopérabilité et le renforcement des capacités des cadres des États membres afin d'améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Concernant le transport aérien, les efforts porteront sur la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO) financé par la

BAD et du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) à travers des initiatives pour l'amélioration de l'offre de services aériens et la compétitivité des transporteurs aériens, l'élaboration d'un schéma directeur de développement aéroportuaire de l'Union, la réalisation de l'étude sur la stratégie de coopération, collaboration, coordination et de communication des compagnies aériennes de l'Union, le renforcement de l'appui à la certification des exploitants d'aérodromes, d'aéronefs, de centres de formation aéronautique et d'organismes de maintenance, la mise à jour du Code Communautaire de l'Aviation Civile et ses textes d'application, la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire pour la Sécurité de l'Aviation Civile (ACSAC) ainsi que le renforcement de la coopération internationale.

En ce qui concerne le transport maritime, l'accent sera mis sur la facilitation du transit portuaire, la réduction du taux de fret, l'harmonisation de la réglementation communautaire, la poursuite des mesures de mobilisation des ressources pour le financement du sous-secteur et le renforcement de la coopération internationale.



• Développement du secteur privé

Pour la promotion du secteur privé, en 2024, les actions porteront sur la révision de la Politique Industrielle Commune, la contribution à la mise en place de pôles de compétitivité industrielle, la réflexion à la mise en place d'un système d'information industrielle, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires, l'organisation de la première édition du forum des hommes d'affaires, la mise en œuvre de la Stratégie d'encadrement des PPP, la poursuite de la mise en œuvre du projet investir dans l'UEMOA, l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie de développement du secteur privé et de la Stratégie de Dialogue Public-Privé par les instances de l'Union.

Concernant l'artisanat, le suivi de la mise en œuvre du Code Communautaire de

l'Artisanat ainsi que l'organisation des séminaires nationaux d'information et de sensibilisation sur les textes relatifs au secteur seront poursuivis. Il est prévu la planification de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA phase 2), l'appui aux États dans le cadre de l'organisation des manifestations de promotion des produits et services de l'artisanat, l'appui à la mise en œuvre du Plan d'actions du Réseau des Chambres Nationales de Métiers de l'Artisanat de l'UEMOA ainsi que la tenue de la réunion annuelle du Cadre de Concertation Régionale sur l'Artisanat (CCRA). Enfin, le suivi de la mise en œuvre du programme communautaire en matière d'Artisanat sera poursuivi.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, l'appui financier du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) sera poursuivi. Il est prévu, en 2024, la poursuite de la relance des activités de

promotion de la qualité, notamment à travers la continuation de la concertation des organismes en la matière et la tenue du prix qualité UEMOA.

• Développement de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, les actions de 2024 mettront l'accent sur : (i) le suivi des projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques, (ii) le renforcement et la consolidation du Système d'Information Énergétique (SIE), (iii) la mise en œuvre des actions de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE) dans l'espace communautaire, (iv) la mise en place d'un cadre de concertation pour les organes nationaux de régulation dans le domaine de l'énergie électrique et (v) l'accompagnement du consortium des centres nationaux de recherche sur les énergies renouvelables.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de la SDPE, les actions à entreprendre visent spécifiquement à :

- mettre en place l'ensemble du dispositif de gouvernance de la SDPE notamment les Unités de Coordination des Projets et les Comités Nationaux de Suivi des Projets ;
- élaborer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation des engagements des PTF et mettre en place un dispositif de coordination et de suivi-évaluation comprenant la Commission, la BOAD et les États membres ;
- apporter un appui aux États membres dans la concrétisation des financements et la réalisation des projets.

S'agissant de l'efficacité énergétique, les actions porteront sur la poursuite de vulgarisation et la sensibilisation sur les deux (2) Directives relatives à (i) l'étiquetage énergétique des lampes électriques et appareils électroménagers neufs, et à (ii) l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments.

Concernant les énergies renouvelables, les actions porteront sur la mise en œuvre de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'UEMOA, le renforcement de l'expertise nationale (y compris l'appui à la recherche-développement et le transfert de compétence) et l'appui au développement des mini-réseaux solaires pour l'accès à l'électricité des populations vivant en zones rurales dans les États membres.

• Mines et hydrocarbures

En matière de valorisation des ressources minérales, il est envisagé la finalisation puis l'adoption des textes d'application du Code minier communautaire et l'approbation de textes relatifs à l'amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures des États membres.

Il sera poursuivi la réalisation de l'étude pour l'harmonisation de la parafiscalité, la fiscalité et des dispositions commerciales applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans les États membres.

Le renforcement des capacités des administrations publiques et des acteurs privés intervenant dans le secteur extractif des États membres sera poursuivi pour la réalisation d'une gestion optimale et durable des ressources minérales.





• Développement de l'économie numérique

Les perspectives pour l'année 2024 porteront sur la concrétisation des promesses de dons faites lors de la table ronde des bailleurs de fonds des 27 et 28 novembre 2023 et la mise en œuvre des projets contenus dans le PRDEN.

Enfin, la Commission de l'UEMOA espère lancer le processus d'adoption du nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest.



• Agriculture, ressources en eau et environnement

Malgré les acquis engrangés, l'agriculture de la région fait face aux principaux défis suivants : (i) répondre, en qualité et en quantité, aux besoins alimentaires et nutritionnels de la population de la région ; (ii) gérer les ressources naturelles pour accroître la productivité et la production agricoles, en vue de satisfaire les besoins croissants des populations ; (iii) générer des ressources monétaires au profit des producteurs ; (iv) attirer les investissements vers le secteur agricole ; (v) tirer profit du marché régional et international.

Pour ce faire, plusieurs initiatives majeures sont en cours de mise en œuvre à partir de 2023 dont : (i) le lancement d'une étude sur l'agriculture durable comme paradigme porteur au sein de l'Union, dans la perspective d'atteinte des ODD en 2030 ; (ii) la construction de chaînes de valeur fondées sur la promotion de l'agro-industrie, vectrice de création d'emplois et de transformation structurelle des économies de l'espace UEMOA à travers la formation, le renforcement des capacités et l'accompagnement à la structuration des filières prioritaires, et (iii) la préparation et l'organisation de l'atelier international sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement des filières agricoles.

Pour renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire, les efforts seront orientés vers l'impulsion et la réorientation du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) suite à un bilan critique après dix années de fonctionnement. À cet effet, un consultant a été recruté pour effectuer l'étude rétrospective sur les activités du CHN-SAN après la tenue en juin 2022 à Niamey de la 11^{ème} session dudit Comité.

Les chantiers engagés par la Commission, notamment le développement des filières agricoles prioritaires à travers l'accompagnement à la structuration et l'actualisation de l'agenda coton, le renforcement de la gestion des systèmes d'intrants agricoles (semences, engrais, pesticides, médicaments vétérinaires) et de la sécurité sanitaire et phytosanitaire, le soutien à l'élevage et à la production halieutique, l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) et du Système d'Information Agricole Régional (SIAR), seront intensifiés dans le cadre de la nouvelle vision donnée dans le CAP 2025 afin de renforcer la sécurité alimentaire.

Dans le domaine des productions animales, le processus de structuration en cours dans les filières avicole et bétail-viande sera poursuivi afin de relever le double défi de l'organisation des acteurs dans les États membres et au niveau régional.

Pour ce qui est des ressources pastorales, la poursuite de la mise en œuvre du PRAPS-2, le démarrage du Programme Régional d'Appui au Développement de l'Économie pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel (PRADEP-AOS) sur financement de l'Union Européenne et la réalisation de l'étude sur l'économie fourragère permettront de renforcer les mesures et initiatives en faveur d'une meilleure gestion de la transhumance transfrontalière.

Concernant la gestion durable des ressources halieutiques, elle repose sur le suivi et l'information sur les ressources (évaluations des stocks halieutiques et données post-captures), la détermination de l'état des stocks et la définition de mesures de gestion. À cet effet, les

perspectives d'actions porteront sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres en matière de pêche et d'aquaculture, le renforcement de la collecte et du traitement des données statistiques sur la pêche, l'appui aux États membres pour l'évaluation de leurs stocks halieutiques, le renforcement de la concertation entre les acteurs des filières halieutiques de la pêche artisanale et la coordination des interventions concernant la pêche et l'aquaculture.

Concernant la pharmacie vétérinaire, l'évaluation des dossiers de demande d'homologation sera poursuivie pour accroître le nombre des médicaments vétérinaires de qualité dans l'espace communautaire. En outre, les activités d'inspection, de contrôle de qualité seront poursuivies pour renforcer la surveillance sur le terrain. Elles seront renforcées par la mise en place d'un système de pharmacovigilance.

Concernant la gestion durable des ressources naturelles, les interventions porteront sur la finalisation des ouvrages du Programme d'Hydraulique Villageoise financé par la BID et du programme d'aménagements hydrauliques multi-usages, et sur la préservation et la valorisation de la biodiversité régionale à travers, d'une part, l'achèvement du Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique (PAPBIO) et du Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers en Afrique

de l'Ouest (PAPFOR) et, d'autre part, le démarrage des activités du programme NaturAfrica et le fonctionnement de l'Observatoire régional pour la Biodiversité et les Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest (OBAPAO), ainsi que la poursuite des activités en lien avec la prévention des risques biotechnologiques.

Pour accroître la résilience des populations face au phénomène de changement climatique, les contributions à la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation, à la gestion des aires protégées transfrontalières et à la gestion intégrée des ressources en eau seront maintenues ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du projet WACA ResIP avec le démarrage de sa seconde phase.

Les efforts d'harmonisation des évaluations environnementales au sein de l'espace UEMOA se poursuivront à travers les discussions avec la CEDEAO en vue de l'adoption du projet de Règlement y relatif et à travers la poursuite de la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale au profit des États membres.

Par ailleurs, la mise en place des instances de pilotage du Projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions de polluants organiques persistants et de mercure dans les États membres de l'UEMOA permettra le démarrage des activités inscrites au titre dudit projet. Les études entamées dans le domaine de la gestion des déchets vont être achevées et les résultats validés.

• Culture et tourisme

Au plan culturel, les actions porteront sur l'opérationnalisation du mécanisme de financement des entreprises et industries culturelles et créatives, la poursuite des efforts de structuration du marché régional des biens et services culturels à travers l'accompagnement des États dans la transposition des Directives adoptées dans le secteur, et la promotion de la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA.

Concernant le tourisme, les comités nationaux de coordination du Programme Régional de Tourisme (PRD TOUR-UEMOA) seront sollicités pour réfléchir sur le futur du Programme suite à son évaluation en 2023. En prenant en compte les enjeux et les défis nouveaux du secteur au sein de l'Union, la Commission et l'ensemble des parties prenantes devront définir une nouvelle approche de développement du tourisme au profit



des populations de l'Union. Les actions entamées pour la promotion touristique de la destination UEMOA sur les marchés émetteurs seront poursuivies, et celles

relatives au renforcement des capacités des acteurs (guides touristiques, agences de voyage et établissements d'hébergement) vont être maintenues.



• Développement humain

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle, les efforts porteront en 2024 sur le développement et le déploiement des Pôles régionaux de Formation et de Recherche (PFORE), le renforcement de la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs, le déploiement de l'initiative des collèges communautaires nord-américains dans le système d'enseignement et de formation techniques et professionnels des États membres ainsi que la mise en œuvre du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR) dans l'espace UEMOA. Le suivi de l'application des textes communautaires sera également renforcé.

Au titre de la santé et de la protection sociale, l'accent sera mis sur : (i) les initiatives concertées de renforcement des capacités des États membres en matière de prévention et de réponse aux épidémies, avec un accent particulier sur les risques sanitaires transfrontaliers et un co-financement des interventions par la Commission, les États membres

et les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans ce domaine, (ii) le renforcement des capacités des États en matière de réglementation pharmaceutique, notamment la dotation des États membres en dispositifs permettant de mettre à la disposition des populations des médicaments de qualité, (iii) la recherche de financement pour la mise à niveau des centres de soins spécialisés de haut niveau de l'espace UEMOA et (iv) le financement sur ressources propres de l'Union des activités clés concourant au renforcement de la couverture du risque-maladie, après la suspension du financement de l'AFD.

Dans le domaine du Genre, la priorité sera accordée en 2024 à la poursuite de la mise en œuvre de réformes communautaires visant à améliorer le cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les États membres et les Organes de l'Union, notamment l'adoption et l'implémentation du schéma type d'institutionnalisation du Genre dans les États membres.



• Mise en œuvre du chantier « paix et sécurité de l'UEMOA »

En 2024, pour pérenniser les acquis dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission veillera :

- à la mise en œuvre du Projet d'Informatisation et d'Interconnexion des Postes de Police Frontaliers dans l'espace UEMOA par la construction de huit (8) postes de police au niveau des frontières et huit (8) salles serveurs dans les capitales, tous équipés en matériel informatique et sanitaire ;
- au renforcement des capacités des centres nationaux d'alerte précoce et de réponse des États membres de l'UEMOA ;
- à l'élaboration d'une plateforme électronique du Mécanisme de Veille et d'Alerte Précoce (MeVap) ;
- au renforcement de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

• Actions de communication

Dans le domaine de la communication, en 2024, l'accent sera mis sur la visibilité des chantiers de l'UEMOA, notamment la vulgarisation de la Vision prospective 2040 de l'Union au niveau des Organes de l'Union, des Institutions spécialisées et dans les États membres.



• Autres Organes de l'Union

La Cour de Justice tiendra, sur le plan judiciaire, des audiences ordinaires pour juger les affaires pendantes et des audiences extraordinaires, notamment sa rentrée solennelle.

Sur le plan extrajudiciaire, l'accent sera mis sur la vulgarisation du droit et de la justice communautaire ainsi que sur le renforcement de ses capacités institutionnelles.

La Cour des Comptes assurera les contrôles sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union et du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle envisage la modernisation des pratiques d'évaluation et de contrôle des finances publiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Cours des Comptes nationales.

Le Comité Interparlementaire (CIP) coordonnera le fonctionnement de ses instances et tiendra des sessions parlementaires.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances et engagera les concertations et des actions bénéfiques pour le secteur privé de l'UEMOA. En effet, le Plan d'actions 2024 de la CCR s'inscrit dans la même dynamique que celle de l'année 2023 avec une forte augmentation des activités, dont la mise en œuvre

nécessitera une large implication de ses membres.

Le Plan d'actions 2024 permettra d'amplifier les avancées enregistrées mais surtout de faire de la CCR-UEMOA, un partenaire stratégique de la Commission et un acteur clé de promotion et du développement d'un secteur privé communautaire intégré, résilient et porteur de croissance inclusive et durable.

Pour accompagner cette dynamique, il est prévu durant l'année 2024 : (i) le renforcement des capacités du personnel de l'équipe technique et des membres élus de l'Institution et ; (ii) le déploiement de nouvelles activités à fort impact sur la compétitivité des entreprises de l'Union.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) poursuivra la mise en œuvre des deux programmes régionaux sur la coopération transfrontalière et la décentralisation financière au profit des collectivités territoriales. Dans la nouvelle feuille de route du CCT, il est également prévu l'élaboration d'un plan stratégique.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) poursuivra ses activités statutaires de formulation d'avis, de consolidation du dialogue social dans les États membres et de développement de relations avec ses partenaires.





Conclusion

La Commission de l'UEMOA et les autres Organes de l'Union ont déployé en 2023 des efforts dans la mise en œuvre des chantiers communautaires pour l'atteinte des objectifs prévus par le Traité révisé et conformément aux orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement dans le cadre de l'approfondissement du processus d'intégration régionale.

Ces chantiers communautaires ont été renforcés et concrétisés à travers la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025).

L'une des actions phares réalisées en 2023 par la Commission est l'élaboration de la vision prospective 2040 de l'Union dont l'objectif est de doter l'Union d'un outil d'anticipation dans le long terme permettant d'asseoir les bases de ses choix et priorités stratégiques.

À cet effet, la Vision prospective 2040 de l'UEMOA est : « L'UEMOA, un espace durablement paisible et prospère, doté d'institutions fortes, catalyseur de l'intégration en Afrique de l'Ouest, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde ». Cette Vision a été déclinée en cinq (5) piliers.

Les performances de l'Union enregistrées en 2023 sont en recul par rapport à celles de 2022. Ainsi, le taux d'exécution financière des Organes de l'Union au titre de l'année 2023 est estimé à 83,10% contre 84,41% en 2022, soit une baisse de 1,31 point de pourcentage. Quant au taux d'exécution physique, il est de 84,70% en 2023 contre 86,54% en 2022, soit une baisse de 1,84 point de pourcentage.

Ces contre-performances réalisées en 2023 sont liées aux multiples crises que traversent les États membres de l'Union, notamment la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et son extension vers les autres États environnant et la situation socio-politique dans certains États

membres de l'Union. Ces événements ont agi tant sur l'exécution de certaines activités des Organes que sur la mobilisation des ressources, notamment les versements du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), principale source de revenu des Organes de l'Union.

Les Organes de l'Union ont mis en œuvre leurs activités en 2023 dans un contexte où la croissance économique de l'Union se situerait à 5,7% comme en 2022, en lien avec la bonne tenue de tous les secteurs d'activités dans un contexte de hausse des prix. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union en 2023 ressortirait à 3,87 contre 7,4% en 2022.

En ce qui concerne les perspectives, l'année 2024 sera marquée essentiellement par la poursuite des activités par les Organes de l'Union.

En ce qui concerne spécifiquement la Commission de l'UEMOA, l'année 2024 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025), notamment dans son plan d'accélération issu de l'évaluation à mi-parcours du CAP 2025 avec l'hypothèse de la reprise économique mondiale et de la zone de l'UEMOA et une des meilleures conditions climatiques.

Pour 2024, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 7,5% après 5,7% enregistré en 2023.

Toutefois, les perspectives de 2024 restent fragilisées par l'incertitude liée (i) à la durée de la crise russo-ukrainienne et son impact sur la hausse des prix de certains produits de première nécessité, (ii) à la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et son extension vers d'autres États et (iii) la situation socio-politique dans certains États de l'Union.



Annexe

Tableau 7 : Récapitulatif de la mise en œuvre des réformes par domaine et par État membre au titre de l'année 2023

Actes	BÉNIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE BISSAU	MALI	NIGER ⁶	SÉNÉGAL	TOGO	UNION 2023	UNION 2022	ÉCART 2023/2022
Taux moyen de mise en œuvre des textes	72,84	86,15	85,45	51,94	80,94	76,46	77,53	76,00	75,91	75,34	0,57
I- GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET CONVERGENCE (26 textes)	83,30	94,54	89,70	71,30	87,07	82,54	88,51	93,44	86,30	86,43	-0,13
1.1 PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (8 textes)	87,50	100,00	87,50	58,13	98,75	100,00	86,25	100,00	89,77	90,02	-0,25
1.2 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT) (1 texte)	90,00	100,00	85,00	86,00	100,00	75,00	100,00	100,00	92,00	88,75	3,25
1.3 HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES (8 textes)	83,77	89,09	84,01	42,06	84,13	73,93	72,63	88,06	77,21	74,10	3,11
1.4 STRUCTURES NATIONALES DU SYSCOA (4 textes)	71,25	90,00	100,00	87,50	72,50	72,50	90,00	90,00	84,22	84,38	-0,16
1.5 SURVEILLANCE MULTILATÉRALE (5 textes)	84,00	93,60	92,01	82,82	79,96	91,25	93,67	89,14	88,31	94,93	-6,62
II- MARCHÉ COMMUN (42 textes)	75,54	82,94	83,25	53,89	88,36	82,10	73,48	67,35	75,86	73,67	2,19
2.1 FISCALITÉ INTÉRIEURE (15 textes)	96,33	86,33	86,00	62,67	80,33	94,00	93,33	93,00	86,50	82,33	4,17
2.2 UNION DOUANIÈRE (11 textes)	96,36	99,00	97,73	72,50	92,73	96,50	99,09	95,00	93,61	93,14	0,47
2.3 CONCURRENCE (2 textes)	35,00	42,50	75,00	0,00	92,50	50,00	0,00	0,00	36,88	32,97	3,91
2.4 RÉGIME PRÉFÉRENTIEL COMMUNAUTAIRE (6 textes)	100,00	100,00	100,00	100,00	100	100,00	100,00	100,00	100,00	99,69	0,31
2.5 LIBERTÉ DE CIRCULATION (8 textes)	50,00	86,88	57,50	34,29	76,25	70,00	75,00	48,75	62,33	60,24	2,09
III- RÉFORMES SECTORIELLES (63 textes)	59,68	80,97	83,39	30,63	67,40	64,75	70,60	67,20	65,58	65,91	-0,33
3.1 TRANSPORTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE (26 textes)	81,06	89,46	81,28	53,85	85,46	81,96	93,08	85,00	81,39	75,99	5,41
3.2 TÉLÉCOMMUNICATIONS (7 textes)	100,00	99,29	97,14	53,57	97,86	97,14	98,57	93,93	92,19	92,28	-0,09
3.3 AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET MINES (6 textes)	95,00	97,67	87,92	36,17	95,50	88,33	87,92	91,67	85,02	83,79	1,23
3.4 DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL (12 textes)	52,69	78,75	78,75	28,33	68,75	77,00	70,28	47,08	62,70	67,41	-4,70
3.5 CULTURE ET TOURISME (8 textes)	38	97	73,63	38	37,50	32	83	70	58,43	51,02	7,41
3.6 ARTISANAT ET QUALITÉ (2 textes)	51,50	70,50	70,00	5,00	86,75	77,00	61,50	82,75	63,13	60,31	2,81
3.7 ÉNERGIE (2 textes)	0,00	34,50	95,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,19	16,43	-0,24
Nombre total de réformes : 131											

Source : Commission UEMOA - Revue annuelle édition 2023

⁶ Les données du Niger sont celles de 2022



**COMMISSION DE L'UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : +226 25 31 88 73 à 76

E-mail : commission@uemoa.int

Site web : <http://www.uemoa.int>

-  <https://www.facebook.com/UEMOAOfficielle/>
-  https://twitter.com/UEMOA_officiel
-  <https://www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel>